

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

**Revue de presse :**

**Le cas *Mein Kampf* en question**

*www.hateprevention.org*  
*contact@hateprevention.org*

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

**Le cas *Mein Kampf* en question**

**I – Articles de fond**

*a – Articles de presse et sites Internet*

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*France*

# Gazette du Palais

EN LIGNE SUR  
[lextenso.fr](http://lextenso.fr)

TRI-HEBDOMADAIRE  
VENDREDI 11, SAMEDI 12 DECEMBRE 2009 129<sup>e</sup> année N<sup>os</sup> 345 à 346



## GAZETTE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

N<sup>o</sup> 6

Sous la direction de  
**Emmanuelle Hoffman Attias**  
Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit de la propriété intellectuelle  
Cabinet Hoffman

---

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

FRANÇAISES PAR ACTIONS

---

CETTE PUBLICATION COMPORTE 3 CAHIERS :

CAHIER 1 RÉDACTIONNEL P. 1 à 32 RÉDACTION : 33, RUE DU MAIL 75081 PARIS CEDEX 02 / TÉL. 01 56 54 16 00 / FAX 01 56 54 57 50 / E-MAIL [redactiongp@lextenso-editions.fr](mailto:redactiongp@lextenso-editions.fr)  
ABONNEMENTS : 33, RUE DU MAIL 75081 PARIS CEDEX 02 / TÉL. 01 56 54 42 10 / FAX 01 56 54 42 11 / E-MAIL [abonnementtgp@lextenso-editions.fr](mailto:abonnementtgp@lextenso-editions.fr)

CAHIER 2 ANNONCES LÉGALES DU JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS [LE NOMBRE DE PAGES FIGURE DANS LE SOMMAIRE DU CAHIER 3] 8, RUE SAINT-AUGUSTIN 75080 PARIS CEDEX 02

INSERTIONS : TÉL. 01 47 03 10 10 FAX 01 47 03 99 00 ET 01 47 03 99 11 / FORMALITÉS : TÉL. 01 47 03 10 10 FAX 01 47 03 99 55 / SERVEUR INTERNET JSS : <http://www.jss.fr>

CAHIER 3 ANNONCES LÉGALES DE LA GAZETTE DU PALAIS [LE NOMBRE DE PAGES FIGURE AU SOMMAIRE DE CE CAHIER] : 12, PLACE DAUPHINE 75001 PARIS STANDARD : 01 44 32 01 50

INSERTIONS : TÉL. 01 44 32 01 50 FAX 01 40 46 03 47 / FORMALITÉS : TÉL. 01 44 32 01 70 FAX 01 43 54 79 17

---

[www.gazette-du-palais.com](http://www.gazette-du-palais.com)

---

GAZETTE  
DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE N° 6Sous la direction  
d'Emmanuelle Hoffman Attias

<b>Éditorial</b>		
<b>FIN DES SUSPENSES...</b>		<b>3</b>
par Emmanuelle Hoffman Attias		
<b>Dossier</b>		
<b>HADOPI TOUJOURS</b>		
• Entretien avec Marc GUILLAUME, secrétaire général du Conseil constitutionnel		<b>4</b>
• HADOPI 1, HADOPI 2... SUITE ET FIN ?		<b>7</b>
par Marie-Hélène Fabiani		
<b>Doctrine</b>		
<b>LE DROIT D'AUTEUR FACE À LA MÉMOIRE : « MEIN KAMPF » DANS LE DOMAINE PUBLIC DÈS 2016</b>		<b>10</b>
par Philippe Coen		
<b>PUBLICATION DES DÉCRETS DU 9 OCTOBRE 2009 : LA FIN DES DÉBATS QUANT À LA SPÉCIALISATION DES JURIDICTIONS FRANÇAISES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?</b>		<b>16</b>
par Hortense Pajot		
<b>Pratique</b>		
<b>ÉCO-ACTIVITÉS ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE</b>		<b>19</b>
par Frédéric Gaillarde		
<b>Jurisprudence</b>		
<b>Quelle stratégie adopter en matière de litige de noms de domaine après l'arrêt <i>Sunshine</i> de la Cour de cassation ?</b>		<b>20</b>
note Nathalie Dreyfus sous Cass. com., 9 juin 2009		
<b>Saisies-contrefaçon : une clarification bienvenue...</b>		<b>22</b>
note Alain Cléry sous Cass. 1 <sup>re</sup> civ., 2 avril 2009 et Cass. com., 7 juillet 2009		
<b>Retour au principe d'accessibilité en matière de contrefaçons sur Internet ?</b>		<b>23</b>
note Marie-Estelle Taudou Miquelard sous C. Paris, 2 décembre 2009		
<b>Calcul du préjudice subi en matière de contrefaçon : les premières applications de la loi du 29 octobre 2007</b>		<b>24</b>
note Kami Haeri sous Trib. gr. inst. Paris, 3 septembre 2009 et 25 novembre 2008		
<b>Interview</b>		
<b>Entretien avec Peter RODINGER, directeur du Département des dessins et modèles de l'OHMI</b>		<b>26</b>
<b>Rendez-vous</b>		
<b>15<sup>ème</sup> Forum européen de la Propriété intellectuelle (14-15 avril 2010)</b>		<b>29</b>
<b>Bibliographie</b>		
<b>Droits de propriété intellectuelle dans un monde globalisé, ouvrage coordonné par Viviane de Beaufort</b>		<b>30</b>

## Le droit d'auteur face à la mémoire

« *Mein Kampf* » dans le domaine public dès 2016

Philippe COEN (\*)  
Vice-président de l'Association française  
des juristes d'entreprise (AFJE)  
Responsable de la Commission  
Propriété intellectuelle & Audiovisuel

« Et je leur donnerai un nom impérissable », Isaïe, 56, V.

Le compte à rebours des soixante-dix ans de la protection des œuvres après le décès de leur auteur, applicable en l'espèce, connaît une résonance particulière lorsque l'auteur est un leader criminel d'influence indépassée. Concernant *Mein Kampf* (Mon Combat), la période de protection par le droit d'auteur touche à sa fin en 2016.

Peu de livres sont aussi connus de par le monde que le *Mein Kampf* d'Adolf Hitler, dont le titre de l'ouvrage avait d'ailleurs été trouvé, non pas par l'auteur présumé du livre, mais par son éditeur.

*Mein Kampf* est l'ouvrage signé par Adolf Hitler dans lequel est exposée sa vision nationale-socialiste. Ce livre est atypique par son contexte, son contenu et ses conséquences. L'incitation à la haine qui parcourt l'ensemble du livre et le projet politique qui le fonde ont largement contribué à bouleverser le cours de l'Histoire. Le livre préfigure tous les grands projets d'invasion, d'*Anschluss*, d'antiparlementarisme, de supériorité des races... Le bréviaire de la haine (1) constitue avec le recul un pré-aveu quasi-complet des comportements, décisions et crimes du futur *Führer*.

Le traitement par le droit d'auteur – à l'heure où l'ouvrage se trouve saisi par le domaine public – pose des questions de fond notamment aux juristes et aux historiens sur un tel cas d'inadaptation du droit d'auteur « classique » à ce type de texte.

### UN LIVRE QUI A CHANGÉ LA FACE DU MONDE

L'ouvrage compte près de 700 pages (2). Il fut rédigé entre 1923 et 1924 lorsque son auteur fut condamné le 11 novembre 1923 à cinq années de réclusion criminelle (3) à la vieille maison d'arrêt de Landsberg-am-Lech (4), en Bavière, suite à la tentative ratée des

(\*) Contribution aux recherches documentaires : Diane Druesne, élève avocate.

(1) En référence à l'appellation du titre du livre éponyme de L. Poliakov, *Le Bréviaire de la haine. Le III<sup>ème</sup> Reich et les juifs*, préface de F. Mauriac, Paris, Calmann-Lévy, 1951 ; dernière éd. de poche : Paris, Presses-Pocket, 1993.

(2) Édition en français des Nouvelles éditions latines, incluant un avertissement de 11 pages en application de la loi du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 3 juillet 1972 et notamment de ce qui était à l'époque son article 23, l'alinéa 5 de l'article 24, l'alinéa 2 de l'article 32 et l'alinéa 3 de l'article 33 et en faisant suivre ce rappel des dispositions légales par un survol historique des méfaits du III<sup>ème</sup> Reich.

(3) Adolf Hitler n'a en définitive passé que 13 mois en prison.

(4) Adolf Hitler est condamné à être incarcéré le 1<sup>er</sup> avril 1924 par ordonnance du Tribunal populaire de Munich.

8 et 9 novembre 1923 du *putsch* de *Beer Hall* à Munich. Dicté à son fidèle secrétaire Rudolf Hess (5) et rédigé en compagnie de son conseiller Émil Maurice, *Mein Kampf* détaille les théories d'Hitler sur la pureté raciale, sa haine du communisme et du socialisme ainsi que son obsession de la malversation des juifs. Étant donné l'aide à la rédaction dont a bénéficié l'auteur en prison, il conviendrait à ce titre de s'interroger sur le caractère collectif de l'ouvrage.

À sa sortie, le livre est diffusé déjà à 290.000 exemplaires. À l'accession au pouvoir du Chancelier Hitler, le livre a été beaucoup plus largement diffusé en Allemagne, pour atteindre douze millions d'exemplaires, sans compter les traductions. En 1924, Hitler n'avait pas encore de poids politique. L'ouvrage est un manifeste idéologique du mouvement nazi émaillé d'éléments historiques sur la fondation du Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP) et d'éléments biographiques sur l'auteur.

La nocivité de ce texte tient à sa construction incantatoire notamment anti juive et anti « peuples inférieurs ». La diffusion du document qui s'en est suivi par millions de *Mein Kampf*, a fait partie du plan organisé de motivation populaire à adhérer aux idées de son auteur (6) pour aboutir, près de vingt ans plus tard, à la Conférence de Wannsee du 20 janvier 1942 actant la « Solution finale ».

Le mécanisme propagandiste et son efficacité ont été décrits par le général SS Von Dem Bach Zelewsky lors du procès de Nuremberg, dans ces termes :

« ... Si vous prêchez pendant dix longues années que les peuples slaves constituent une race inférieure et que les juifs sont des sous-hommes, il s'ensuivra logiquement qu'on acceptera comme un phénomène naturel le fait de tuer des millions de ces êtres humains. De *Mein Kampf*, le chemin conduit directement aux fournaises d'Auschwitz et aux chambres à gaz de Maidanek » (7).

(5) Emprisonné après la guerre de longues années à la prison de Spandau.

(6) V. Klemperer, *LTI, la langue du III<sup>ème</sup> Reich*, chez Pocket, collection Agora, paru en 2009, 376 pages.

(7) Cité in texte ordonné par arrêt de la Cour d'appel de Paris du 11 juillet 1979 en vue de la publication française de la réédition des NEL.

## LA TITULARITÉ DES DROITS D'AUTEUR

Le droit d'auteur est l'ensemble des prérogatives exclusives dont dispose un créateur sur son œuvre de l'esprit originale. Il se compose d'un droit moral et de droits patrimoniaux. Le droit moral est imprescriptible et donne aux ayants droit de son titulaire la possibilité d'intervenir au-delà des soixante-dix ans communément considérés comme le délai de protection *post mortem* de l'auteur.

À la sortie de la guerre, les Alliés – par la voix des Américains – ont confié en 1946 les biens personnels d'Hitler, dont les droits d'auteur de *Mein Kampf*, à l'État de Bavière où le livre a été conçu, Munich ayant aussi été le dernier domicile officiel de l'auteur.

Les droits d'auteur et d'exploitation de l'ouvrage sont toujours actuellement détenus par le *Land* de Bavière.

Il est à noter qu'en 2004, une polémique est née sur la titularité des droits d'auteur – aux enjeux financiers non négligeables – du texte d'Hitler : Peter Raubal, fils de Leo Raubal, petit-neveu d'Hitler, a été identifié par la presse comme susceptible de revendiquer l'héritage d'Hitler. En effet, Leo Raubal était fils de sa demi-sœur Angela Raubal<sup>(8)</sup> et à ce titre aurait pu revendiquer la succession en droit allemand. Très vite après la polémique nourrie par la presse à l'époque, le petit-neveu d'Adolf Hitler a renoncé à engager des poursuites auprès du *Land de Bavière*, préférant la « tranquillité ».

Le *Land de Bavière*, par la voix de son ministère des Finances, exerce effectivement ses droits d'auteur, et est compétent pour refuser ou donner aux éditeurs le droit, sous conditions (éditions partielles, ajouts de commentaires critiques...), de republier *Mein Kampf*.

### • Exemples choisis de diffusions de l'ouvrage par pays

#### En Allemagne

Dans les années 30, *Mein Kampf* est diffusé de façon massive en Allemagne : on le trouve en Braille ; il est distribué notamment par la direction des usines Krupp à ses ouvriers méritants ; les maires l'offrent à tous les couples qu'ils marient<sup>(9)</sup>, les fonctionnaires et les mairies sont obligés de l'acheter... Quatre millions d'exemplaires sont « fournis » à la veille de la guerre, douze millions à la fin du III<sup>ème</sup> Reich, ce qui représente un foyer sur deux. L'opération, qui avait un objectif de propagande, ne négligeait donc guère l'intérêt financier de l'opération pour son auteur.

(8) Reuter, 25 mai 2004 citant le Bild am Sonntag.

(9) Quelques mairies s'y sont opposées.

Aujourd'hui, toute réédition est pour l'instant interdite en Allemagne<sup>(10)</sup>, de même en Autriche et aux Pays-Bas sur des fondements extérieurs au droit de la propriété intellectuelle. Une décision de la Cour fédérale de justice d'Allemagne de 1979 définit le cadre légal de la possession et de la publication de ce livre. Ainsi, la possession des seuls livres anciens (publiés avant 1945) est autorisée ainsi que la publication de longs extraits dans des livres historiques ou scientifiques. Ainsi, on observera que la simple détention d'une édition du livre ne tombe pas sous le coup de la loi.

En effet, les risques de résurgence des groupes néo-nazis ont été jugés suffisamment importants pour exiger qu'une telle politique de prévention s'applique aussi aux symboles figuratifs emblématiques du nazisme (croix gammée, signes SS et autres signes caractéristiques).

En 1999, la version anglaise du livre fut la troisième meilleure vente du site Amazon ; son envoi à des adresses postales allemandes a été interdit.

En 2006, un professeur d'Université, Olaf Simons, s'est vu menacé d'un procès s'il persévérait dans sa distribution de photocopies du texte, qu'il avait entreprise pour permettre à ses élèves de travailler plus facilement.

À partir de 2016, le droit de la propriété intellectuelle ne permettra plus au *Land* de Bavière de contrôler la publication sous l'angle du droit d'auteur. Pour autant, les règles allemandes de droit commun prévenant la commercialisation de *Mein Kampf* vont subsister et offrir aux parquets allemands des moyens de droit pour continuer de réclamer la non-circulation du livre en tout état de cause.

#### Aux États-Unis

Aux États-Unis, où la totale liberté d'expression est garantie par le 1<sup>er</sup> amendement de la Constitution, la publication ne tombe pas sous le coup de la loi. Les droits de *Mein Kampf* ont été vendus avant-guerre à l'éditeur *Houghton-Mifflin* qui le publie toujours. L'État américain lui a demandé en 1945 de verser les bénéfices à un fonds dédié aux réfugiés juifs. Un scandale a éclaté en 2000, car en 1979, l'éditeur avait obtenu le droit de les conserver. Aujourd'hui, les bénéfices reviennent à des œuvres liées à la mémoire de la Shoah.

#### En France

En 1934 (un an après l'accession d'Hitler au pouvoir en Allemagne), les *Nouvelles éditions latines* décident de traduire le livre d'Adolf Hitler, malgré le refus de l'auteur de le voir rédigé en français. Hitler porte alors plainte et gagne : cette édition est interdite. *Fayard* est autorisé en 1938 à traduire l'ouvrage, mais cette version est expurgée de tous

(10) Depuis 1945.

les éléments problématiques pour préserver l'image de l'Allemagne nazie, jusqu'à donner une version falsifiée du texte.

Avant 1945, de nombreuses traductions, prudentes et expurgées des passages les plus menaçants, sont encouragées par les agents de Berlin à l'étranger. La France qu'Hitler connaît bien pour avoir vécu dans la Somme pendant la guerre de 14, est le cœur de cible du projet d'agression. À Paris, Fernand Sorlot <sup>(11)</sup>, éditeur maurassien et encore plus anti-allemand que Charles Maurras, passe outre la volonté de non-publication en France de l'auteur et publie en version intégrale l'ouvrage en 1934 aux *Nouvelles éditions latines*. En épigraphe, il place cette injonction du maréchal Lyautey : « *Tout Français doit lire ce livre* ». Hitler porte plainte pour violation du droit d'auteur devant les tribunaux français <sup>(12)</sup> et obtient le retrait de la vente et la saisie des stocks. Au lendemain des accords de Munich, probablement à l'instigation des réseaux nazis en France, *Fayard* publie une version expurgée des passages distillant la haine des Français sous le titre *Ma doctrine*, tandis que 5.000 exemplaires interdits de *Mon Combat* interdits sont envoyés aux leaders d'opinion par la LICA <sup>(13)</sup>, qui les a récupérés *in extremis* avant le pilon dans l'idée de réveiller les consciences atteintes de cécité.

En France, les historiens évaluent à 20.000 exemplaires le nombre de lecteurs après la guerre.

La France garantit, quant à elle, la libre expression des idées affirmées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et les lois de 1881. La liberté d'expression est limitée lorsqu'elle se confond avec les délits de diffamation, injure, incitation ou apologie de la haine raciale. La mise en vente, la distribution ou la reproduction en France de publications étrangères interdites est susceptible, en outre, d'être sanctionnée par une peine maximum d'un an d'emprisonnement et de 4.500 € d'amende. Cette disposition est notamment appliquée par divers sites de vente à distance qui ont supprimé de leurs références, plusieurs ouvrages interdits sur le territoire français. En outre, des cybervendeurs américains refusent de commercialiser certains ouvrages interdits sur le territoire français lorsque ceux-ci sont à destination d'acheteurs indiquant une adresse de livraison en France.

(11) Après la guerre, Fernand Sorlot fut condamné à dix ans de dégradation nationale pour avoir publié sous l'Occupation les appels aux Français du Maréchal Pétain et d'autres ouvrages collaborationnistes alors même que sa maison d'édition avait été réquisitionnée par les Allemands.

(12) Trib. com. Paris.

(13) La Ligue internationale contre l'antisémitisme est fondée par Bernard Lecache en 1924 sous le nom de Ligue Anti-pogroms et devenue depuis lors la Licra longtemps dirigée par le résistant Jean Pierre-Bloch. La Licra rachète *in extremis* 5.000 exemplaires à l'éditeur Sorlot de la version française non tronquée pour tenter de faire connaître les dramatiques projets du Chancelier Allemand.

En France, la vente de la traduction française de *Mein Kampf* est autorisée depuis 1978 à condition qu'elle soit précédée d'un avertissement rappelant les crimes nazis et le délit d'incitation à la haine raciale. Ainsi, les *Nouvelles éditions latines* publient une traduction datant de 1934 pour laquelle elles n'auraient pas eu de droits à payer.

#### En Hollande

Le livre y est interdit à la vente depuis l'après-guerre. La vente a été criminalisée depuis 1987 mais l'application de ce texte ne semble pas tangible.

#### En Iran, Turquie, Inde, Indonésie, Russie

*Mein Kampf* n'est pas interdit dans ces pays, pour ne citer qu'eux. Dans le monde arabe, en Iran et en Russie, le *Protocole des sages de Sion* <sup>(14)</sup> et *Mein Kampf* ont même pignon sur rue et font l'objet d'un effet de mode post-11 septembre 2001, dans la mouvance de la théorie du complot sioniste à la base des malheurs du monde et même à la base des attentats du 11 septembre... En Turquie, *Mein Kampf* s'est vendu lors de sa sortie à 80.000 exemplaires auprès d'un lectorat jeune selon son éditeur *Emre*. Les ventes du livre ont connu une très forte augmentation après la deuxième *Intifada* en Israël, en Égypte, au Liban, dans les territoires palestiniens, en Inde et en Indonésie, notamment.

#### En Israël

Le livre y est accessible et traduit en hébreu depuis 1995 <sup>(15)</sup>.

#### Au Japon

Le succès du manga tiré de *Mein Kampf* au Japon relance en Europe le débat sur la question du droit d'auteur.

Aujourd'hui, la version manga (*Waga Toso*, publié chez *East Press*) connaît un inquiétant succès (plus de 45.000 exemplaires déjà vendus) auprès des adolescents et jeunes adultes masculins. Ce succès est d'autant plus intrigant que l'ouvrage de 1924 comportait lui-même des signes de ralliement envers le Japon : une sous-section du livre fait état de la théorie selon laquelle le Japon est menacé par la « juiverie » anglaise. La résurgence contemporaine d'une mode nipponne pour l'œuvre est donc d'autant plus troublante <sup>(16)</sup>. À titre de comparaison, *Mein Kampf* version manga a dépassé les ventes de la version manga du *Capital* de Karl Marx. L'éditeur japonais précité de *Mein Kampf* n'a pas

(14) Le Protocole des Sages de Sions est ce faux fabriqué par la police tsariste au début du XX<sup>ème</sup> siècle, vrai outil de propagande antisémite. Par exemple, La charte du Hamas fait référence aux Protocoles (article 32 : « Quand ils auront digéré la région conquise, ils aspireront à d'autres conquêtes. Leur plan est contenu dans « Le Protocole des Sages de Sion » »).

(15) « Chapters from Adolf Hitler's Struggles » édités par Academic publishing house sous la direction du Pr. Moshe Zimmerman et le Dr. Oded Heilbronner.

(16) <http://www.aujourdhuilejapon.com/actualites-japon-au-japon-les-ventes-du-manga-mein-kampf-depassent-les-attentes-des-editeurs-7040.asp?l=1>



tenu compte de la situation juridique et de la position officiellement exprimée par le détenteur des droits d'auteur de l'ouvrage, à savoir le *Land* de Bavière.

Que penser de l'argument selon lequel publier l'ouvrage sous forme de manga relève d'une mission éducative (17) ? En effet, l'interdiction pure et simple par application du droit exclusif des ayants droit de l'auteur pose la question de l'opportunité de l'accès à un document d'un intérêt historique fondateur évident. Aussi, le refus même de publication entraîne le risque mécanique de sacraliser l'objet de la censure et de le rendre attractif du simple fait de son interdiction. Or, pour qu'une publication de ce type remplisse son rôle éducatif, encore faut-il qu'un travail éducatif ait été initié, ce qui n'est pas le cas du manga japonais qui se contente d'illustrer l'ouvrage sans remise en contexte, sans éclairage sur l'ignominie du projet hitlérien, ni de sa tragique mise en application. L'adaptation manga japonaise en définitive ne participe pas d'une mission éducative quelconque, mais bien d'une tangible « nazimania » qui s'installe dans l'archipel. En effet, les BD nipponnes esthétisantes à la gloire d'Hitler et des aventures militaires du III<sup>ème</sup> Reich connaissent un marché florissant dans un pays perméable à la nostalgie hitlérienne assumée peine à faire polémique. Le succès de ce manga dans cet ancien pays de l'Axe (18) n'est pas pleinement surprenant dans un pays où les publications néonazies connaissent un vif succès.

#### En Suède

En 1992, la Cour suprême de Suède a considéré que le livre était déjà dans le domaine public puisque la maison d'édition d'origine n'existait plus, déboutant ainsi le gouvernement de Bavière, qui selon elle, n'était pas « l'héritier » du gouvernement allemand de l'époque.

#### QUELLES QUESTIONS À L'ÉCHÉANCE DU DOMAINE PUBLIC ?

Le ministre des Finances de Bavière pourrait dorénavant être favorable à une réédition critique du livre afin d'éviter que des néonazis ne le publient à nouveau à l'état brut.

Le Conseil central des juifs en Allemagne a fait savoir à plusieurs reprises qu'il était favorable à une édition critique, scientifique, érudite à but historique et éducatif. Les partisans de la réédition esti-

(17) « Ce manga préfère présenter Hitler en tant que personne plutôt que de simplement le diaboliser en tant que leader responsable de l'Holocauste » selon le responsable de l'édition manga East Press de Mein Kampf, cité in *Libération* du 29 octobre 2009.

(18) Le Japon dirigé par l'Empereur Hirohito avait rejoint Hitler et Mussolini au sein des forces de l'Axe.

ment qu'elle est nécessaire pour éviter que ce livre ne soit réédité avec de mauvaises intentions et de manière légale à partir de l'année 2016.

En revanche, bon nombre de personnes se sont opposées à cette publication et notamment une partie des survivants. Ainsi, la communauté tzigane d'Allemagne n'était pas favorable à cette réédition. La Bavière excipe actuellement de ses droits pour tenter des procès contre les pays qui publient de nouvelles éditions du livre.

Quoiqu'il en soit, après le 31 décembre 2015, les droits d'auteurs tombant dans le domaine public, la réédition telle qu'elle sera possible dans les pays où elle est actuellement interdite. En revanche, si ces rééditions ne comportent pas d'annotations ou de textes d'avertissement sur le contenu du livre, des poursuites pour expression d'opinions nazies pourraient être envisagées dans les rares pays qui sanctionnent l'expression d'apologie du nazisme, l'incitation à la haine raciale, à l'injure ou la diffamation raciale...

L'épuisement des droits patrimoniaux accueillant les œuvres dans le domaine public après un certain délai, se fonde sur le principe selon lequel, après une durée longue et après le décès de leur auteur, les œuvres sont « fluides ». Elles peuvent circuler plus librement pour permettre un meilleur accès à la connaissance et à l'utilisation ainsi qu'au partage des idées. Difficile de transposer la logique de ce concept attaché à tout droit patrimonial de propriété intellectuelle à un texte qui revêt la teneur si spécifique d'un outil de destruction et non de création.

#### POUR UNE PUBLICATION D'UNE RÉÉDITION PÉDAGOGIQUE ET CRITIQUE, ANNOTÉE ET COMMENTÉE

Il est donc légitime de se demander s'il ne serait pas opportun d'anticiper la date du 31 décembre 2015 et que les ayants droit acceptent de publier des versions annotées du livre, les annotations devant par définition être rédigées par des chercheurs rigoureux avec la participation des pouvoirs publics allemands et internationaux.

Cette position emporte dorénavant l'adhésion du Conseil central des juifs d'Allemagne et de certains historiens tel l'Institut munichois d'histoire contemporaine (19). L'approche consistant à délivrer par la loi locale ou internationale des annotations scientifiques permettrait une meilleure « gestion » des parutions en ligne déjà existantes. Cet avis est par-

(19) Horst Möller, son directeur précise dans *The Independent* du 10 août 2009 qu'« Une édition scientifique aiderait à dissiper le mythe étrange qui plane autour de ce livre », <http://www.independent.co.uk/news/world/europe/german-jews-want-mein-kampf-reprinted-1769960.html>

tagé par l'auteur d'une biographie d'Adolf Hitler qui fait référence : le biographe britannique Ian Kershaw (20).

Wolfgang Heubisch, ministre de Bavière pour la Science, a encouragé des historiens rassemblés à la mi-2009 à réfléchir, en indiquant que « *s'il faut que des charlatans et des néo-nazis se saisissent de cette œuvre ignoble dès que les droits d'auteur de l'État libre de Bavière seront forclos* ».

Cette déclaration marque un nouveau tournant dans le dossier et a été prononcée devant l'Institut historique de Munich (IfZ).

En l'absence d'une édition pédagogique annotée – apte à montrer les inepties et les conséquences tragiques de l'ouvrage – qui serait requise par la loi, 2016 risque d'être l'année de tous les sensationnalismes, tant il existe un marché commercialement encore vif reposant sur la fascination suscitée par Hitler et ses théories xénophobes.

La toxicité de *Mein Kampf* à l'aube de son entrée dans le domaine public et la sacralisation que suscite toute interdiction prolongée par la réservation par le droit d'auteur et des lois de police locales ici et là, rappellent à leur histoire les sociétés oubliées de leur passé. L'épuisement *temporis* du droit d'auteur ravive les vertus pourtant si intensément contestées de la loi de 1881 réformée par la loi Gayssot (21), qui consiste à prendre la mesure des atteintes et des dénis par l'usage et la diffusion des mots.

Le cas du livre-programme *Mein Kampf*, à l'heure de la globalisation, de l'Internet et de la publication en ligne et sans frais pour le lecteur de livres tombés dans le domaine public, montre que le droit d'auteur n'agit plus comme un outil de pleine interdiction.

Le domaine public consacre l'existence de l'arbitraire dans la protection des auteurs, comme le souligne Victor Hugo, dans son discours d'ouverture du Congrès littéraire international de juin 1878 (à l'origine de la Convention de Berne sur le droit d'auteur), en prononçant les mots suivants : « *Le domaine public est détestable, dit-on à la mort de l'auteur mais il est excellent aussitôt qu'arrive l'expiration... de quoi ? De la plus étrange rêverie que jamais des législateurs aient appliquée à un mode de propriété, du délai fixé pour l'expropriation d'un livre* ».

Les créateurs du droit d'auteur – initié par Beaumarchais en France – n'avaient sans doute pas prévu qu'un tel texte d'appel méthodique et incantatoire à la destruction des juifs, tziganes, homosexuels, handicapés, et à la soumission des autres

peuples, puisse faire débat en droit d'auteur. De même, le domaine public pose le problème de la mise à disposition de tous d'une arme d'une catégorie hors classe en forme de doctrine de propédeutique au crime organisé.

À titre d'exemple de créativité législative, au Royaume-Uni, une loi a permis pour un cas déterminé que des redevances de droits d'auteur puissent continuer à être versées au-delà de la période de protection des droits d'auteur à dessein spécifique et caritatif. L'idée de promulguer un tel texte dans chaque pays conscient de la responsabilité de laisser éditer un tel livre serait opportune pour la partie des droits qui ne concernerait pas les commentaires (22). En effet, la version annotée et commentée sera aussi génératrice de droits d'auteur au profit des commentateurs, libre à eux d'accepter le reversement de ces droits aux œuvres qui militent pour la perpétuation de la mémoire de la Shoah. En outre, le droit moral que le Land de Bavière continuera de détenir sur les œuvres devra faire l'objet d'une réelle gestion : celle de l'aval qu'il donnera sur la qualité des commentaires et des annotations proposés, pour autant qu'un corps de commentaires, de critiques et d'annotations puisse entrer dans le champ de la protection du droit moral de l'ouvrage.

Le raisonnement ci-dessus s'applique à *Mein Kampf* mais aussi à tous les autres textes d'Hitler couverts par le droit d'auteur. En effet, Adolf Hitler a été à l'origine de nombreux autres textes tous aussi fondateurs et problématiques. Les principes énoncés dans cette étude s'appliquent aussi au *Second livre* (manuscrit inachevé daté de 1928, resté non publié jusqu'en 1961) qui comprenait tous les discours publics du Führer, à toutes ses conversations rapportées, à ses *Propos de table* ou *Libres propos* et à ses *Conversations secrètes*, à ses notes manuscrites ou encore à ses propos rapportés par des témoins plus ou moins crédibles tels Hermann Rauschning, Otto Wagener, Otto Dietrich, Édouard Calic, Joseph Goebbels dans son *Journal* (23).

La notion de domaine public trouve aujourd'hui un allié imprévu : la prolifération en ligne des contenus qui porte au rang de nécessité le besoin pédagogique qui s'attache à la diffusion du livre d'Hitler. Un tel texte gagnerait à être expliqué à ceux qui n'ont pas connu la guerre. Les rédacteurs de l'édition critique et contextuelle du livre pourraient être pluridisciplinaires et spécialistes.

(22) Les droits de l'histoire de Peter Pan sont tombés dans le domaine public et la loi britannique sur le droit d'auteur prévoit par exception que passé le délai du domaine public, les œuvres éditées et commercialisées sur le territoire de la Couronne feront l'objet d'un reversement de royalties auprès d'un hôpital pour enfant, le Mount Osborne Hospital.

(23) Publié sous le titre provocateur de « Hitler en tant que philosophe », par Lawrence Birken en 1995.

(20) Ian Kershaw est l'auteur de la biographie d'Hitler paru chez Flammarion en 2005.

(21) Loi du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 3 juillet 1972.

Ne serait-il pas du ressort du président européen nouvellement institué d'user de ses pouvoirs et de la symbolique de son rôle afin d'émettre le message suivant : *Mein Kampf*, en tant qu'œuvre de destruction hitlérienne, ne peut être qualifié d'œuvre de création et par conséquent, dans ce cas précis, ne peut tomber dans le domaine public sans l'adjonction d'une édition critique et éducative européenne appropriée ?

Ne revient-il pas au président de l'Union européenne d'initier la réédition critique du texte d'Hitler ? Ainsi, l'Union européenne, qui repose sur des fondamentaux de réconciliation au sortir de la deuxième guerre mondiale, s'enrichirait d'un acte pédagogique unifiant, expression de la conscience européenne retrouvée.



## COLLOQUE BIOMEDECINE ET DROIT

Vendredi 8 janvier 2010 à Chambéry

### LA LIBERTÉ DE LA PERSONNE SUR SON CORPS

(10h validées au titre de la formation continue des avocats)

#### La liberté de faire vivre

MATIN (9h-12h30)

9h : Présidence de M. Bernard ACCOYER  
Président de l'Assemblée Nationale

11h : Présidence de Me Pierre PEREZ  
Avocat, ancien Bâtonnier

**La procréation médicalement assistée :**  
René Frydman Professeur des Universités  
Hélène Gaumont-Prat Professeure de droit privé à l'université de Paris-VIII

**La recherche sur les cellules souches embryonnaires :**  
Jacques Testart Biologiste

**La situation juridique de l'enfant à naître :**  
Jerry Sainte-Rose Avocat général honoraire à la Cour de Cassation

**La gestation pour autrui :**  
Jean Hauser Professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux IV

**Le don d'organes :**  
Christian Cabrol Chirurgien honoraire



#### La liberté de vivre

APRES-MIDI (14h-17h30)

14h : Présidence de Mme Geneviève PIGNARRE  
Professeure de Droit privé à l'Université de Savoie

15h45 : Présidence de Me Jean-Pierre MAISONNAS  
Avocat, Président de l'École des Avocats Rhône-Alpes et Gap

**Le consentement aux soins de la part du patient capable de discernement :**  
Frédéric-Jérôme Pansier Magistrat au TGI de Bobigny

**Progrès, limites et dérives des tests génétiques :**  
Patrick Gaudray Généticien, Directeur de recherche au CNRS

**Le consentement aux soins de la part du médecin traitant :**  
Petr Muzny Professeur de droit public à l'Université de Savoie

**Tests génétiques: le droit de savoir, une liberté ambiguë**  
Bertrand Mathieu Professeur de droit public à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

**L'euthanasie et les soins palliatifs:**  
Christian Byk Magistrat à la cour d'appel de Paris



**L'assistance au suicide :**  
l'expérience de la Suisse  
Alexandre Mauron Biologiste et éthicien

17h15 Rapport de synthèse - François Terré Professeur émérite de l'Université Paris II (Panthéon-Assas)

Renseignements et inscriptions à l'École des Avocats Rhône-Alpes de 9h à 16h au 04.78.37.49.74 et sur [www.edalyon.org](http://www.edalyon.org)

### TARIFS

Avocats et autres professions libérales.....	150€
Idem moins de 2 ans.....	75€
Autres professions non libérales.....	50€
Etudiants (toutes spécialités).....	20€

# Gazette du Palais

TRIHEBDOMADAIRE

VENDREDI 9, SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2011

131<sup>e</sup> ANNÉE

N<sup>os</sup> 343 à 344

PROFESSIONNELLE

GÉNÉRALISTE

SPÉCIALISÉE

## DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Sous la responsabilité scientifique de

**Emmanuelle HOFFMAN**

Avocat à la cour

Membre du conseil de l'Ordre

Spécialiste en droit de la propriété intellectuelle

Cabinet Hoffman

### Actualité

■ **Entretien avec Bernard BROCHAND,**

Président du CNAC

page 6

### Doctrine

■ **Protection du nom de la collectivité territoriale :  
enjeux publics et privés**

par Emmanuelle HOFFMAN, Laure BOUCHARD et Jean CAPIAUX

page 11

■ **Actualités européennes en matière de droits  
de propriété intellectuelle**

par Jean-Jacques FORRER et Anne-Gabrielle HAIE

page 19

■ **Les marques de couleur : carton rouge !**

par Marie-Hélène FABIANI

page 24

■ **Quel modèle pour le système juridictionnel  
des litiges de brevets en Europe ?**

par Pierre VÉRON

page 30

### Jurisprudence

■ **Chronique de jurisprudence**

par Olivia GRANIT et Élise LAMARRE

page 37

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

CETTE PUBLICATION COMPORTE 3 CAHIERS :

CAHIER 1 RÉDACTIONNEL P. 1 à 48 RÉDACTION : 33, RUE DU MAIL 75081 PARIS CEDEX 02 / TÉL. 01 56 54 16 00 / FAX 01 56 54 57 50 / COURRIEL [redactiongp@lextenso-editions.fr](mailto:redactiongp@lextenso-editions.fr)

ABONNEMENTS : 33, RUE DU MAIL 75081 PARIS CEDEX 02 / TÉL. 01 56 54 42 10 / FAX 01 56 54 42 11 / COURRIEL [abonnementgp@lextenso-editions.fr](mailto:abonnementgp@lextenso-editions.fr)

CAHIER 2 ANNONCES LÉGALES DU JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS [LE NOMBRE DE PAGES FIGURE DANS LE SOMMAIRE DU CAHIER 3] 8, RUE SAINT AUGUSTIN 75080 PARIS CEDEX 02

INSERTIONS : TÉL. 01 47 03 10 10 / FAX 01 47 03 99 00 ET 01 47 03 99 11 / FORMALITÉS : TÉL. 01 47 03 10 10 / FAX 01 47 03 99 55 / SERVEUR INTERNET JSS : <http://www.jss.fr>

CAHIER 3 ANNONCES LÉGALES DE LA GAZETTE DU PALAIS [LE NOMBRE DE PAGES FIGURE AU SOMMAIRE DE CE CAHIER] : 12, PLACE DAUPHINE 75001 PARIS STANDARD : 01 44 32 01 50

INSERTIONS : TÉL. 01 44 32 01 50 / FAX 01 40 46 03 47 / FORMALITÉS : TÉL. 01 44 32 01 70 / FAX 01 43 54 79 17

# Gazette du Palais

VENDREDI 9, SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2011

N° 343 à 344

## ÉDITION SPÉCIALISÉE

### Actualité

- **Brèves** ..... 4
- **Entretien**
  - *Entretien avec Bernard BROCHAND, président du Cnac* ..... 6
- **Échos**
  - *Évaluation et réparation du préjudice né de la contrefaçon*  
par Quang-Minh LEPESCHEUX ..... 8
  - *Le domaine public du droit d'auteur : le cas Mein Kampf*  
en questions  
par Philippe COEN ..... 9

### Doctrine

- **Études**
  - *Protection du nom de la collectivité territoriale : enjeux publics et privés*  
par Emmanuelle HOFFMAN, Laure BOUCHARD et Jean CAPIAUX ..... 11
  - *Actualités européennes en matière de droits de propriété intellectuelle*  
par Jean-Jacques FORRER et Anne-Gabrielle HAIE ..... 19
  - *Les marques de couleur : carton rouge !*  
par Marie-Hélène FABIANI ..... 24
  - *Focus sur la présomption de titularité des droits de création*  
par Ingrid ZAFRANI ..... 28
  - *Quel modèle pour le système juridictionnel des litiges de brevets en Europe ?*  
par Pierre VÉRON ..... 30

### Jurisprudence

- **Sélections de jurisprudence**
  - *Droit des marques : l'inversion des séquences verbales*  
Note Olivia GRANIT sous décision Inpi, 18 oct. 2011 ..... 33
  - *La Cour suprême du Canada raffine le test de confusion et clarifie la portée des droits conférés par l'enregistrement d'une marque*  
Note Sandrine PERNOD-BOULANGER sous C. Suprême Canada, 26 mai 2011 ..... 35
- **Chronique de jurisprudence**  
par Olivia GRANIT et Élise LAMARRE ..... 37  
*Marques & autres signes distinctifs – Brevets – Dessins & modèles – Droits d'auteur – PI & concurrence déloyale – Internet*

GAZETTE DU PALAIS  
LE JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Directeur honoraire : Jean-Gaston MOORE

Directeur de la publication :  
François PERREAU

Directeur des rédactions : Frédéric FORTIN

Rédactrice en chef : Clémentine KLEITZ

Rédactrice en chef adjointe : Eve BOCCARA

Rédacteurs : Catherine BERLAUD, Philippe GRAVELEAU,  
Marie RAJCHENBACH

Assistante d'édition : Elsa BOULINGUEZ

Assistante de direction : Evelyne CHELZA

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17  
Courriel : redactiongp@extenso-editions.fr

Rédaction : 33, rue du Mail 75081 Paris Cedex 02  
Tél. : 01 56 54 16 00 / Fax : 01 56 54 57 50  
Courriel : redactiongp@extenso-editions.fr

TARIFS 2011 : Prix TTC au n°

Abonnés : N° normal : 1,65 € • N° spécial : 15 €

Non abonnés : N° normal : 3 € • N° spécial : 26 €  
+ frais de port

Abonnement France et UE (un an) :

Journal seul (prix TTC) : 302 €

Recueils + Table seuls (prix TTC) : 324 €

Journal, Recueils et Table (prix TTC) : 438 €

Abonnement Étranger (un an) :

Journal seul : 347 €

Journal, Recueils et Table : 536 €

CCP Paris 213-93]

Éditeur

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

LA GAZETTE DU PALAIS

LE JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Administrateur : François PERREAU

Contrôleur de gestion : Cyrille DE MONTIS

Siège social : 12, place Dauphine 75001 Paris

RCS Paris 383 314 671

Composé de :

LA GAZETTE DU PALAIS – SOCIÉTÉ DU HARLAY

SA au capital de 75.000 €

P.-D.G. : Gilles DE LA ROCHEFOUCAULD

12, place Dauphine 75001 Paris

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ET DE PUBLICITÉ POUR LES SOCIÉTÉS

SA au capital de 216.000 €

P.C.A. : Charlyne LESEUR

8, rue Saint-Augustin 75080 Paris Cedex 02

Internet : [www.gazettedupalais.com](http://www.gazettedupalais.com)

Commission paritaire de publications et agences de presse n° 05131 83097  
ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve, 1, rue du Docteur Sauvé  
53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiante et Samarcande

Toute reproduction même partielle est interdite, sauf exceptions prévues par loi.  
La Rédaction du journal n'est pas responsable des manuscrits communiqués.

Droits d'auteur

## Domaine public du droit d'auteur

### Le cas *Mein Kampf* en questions

Le 11 octobre dernier s'est tenu, à la Maison du barreau à Paris, un forum public<sup>(\*)</sup> organisé par l'Initiative de prévention de la haine<sup>(\*\*)</sup>, avec le soutien de Dominique de La Garanderie, Ana Palacio et Peter Goldsmith, sur le thème « Le cas *Mein Kampf* en questions ». L'entrée de l'ouvrage d'Hitler dans le domaine public à compter de 2016, comme le prévoit le droit de la propriété intellectuelle, relance le débat sur la diffusion internationale de la haine et sur la prévention qui peut être faite. Pas moins de vingt intervenants prestigieux<sup>(\*\*\*)</sup> venus de disciplines et de sensibilités différentes – historiens, juristes, artistes, journalistes, psychiatres, éditeurs, opérateurs internet – étaient présents. La conférence a été clôturée par la présentation d'une proposition de résolution pour la prévention de la haine.

In memoriam Anthony Rowley<sup>(\*\*\*\*)</sup>

#### I. MEIN KAMPF DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le droit d'auteur prévoit que l'œuvre tombe dans le domaine public soixante-dix ans après le décès de son auteur pour ce qui concerne les droits patrimoniaux. La règle de l'accès au domaine public n'avait certes pas anticipé le sort spécifique de brûlots de haine tels que l'ouvrage *Mein Kampf* d'Adolf Hitler, dont la toxicité reprend du service actif, soixante-dix ans après le suicide de son auteur en avril 1945.

En effet, à partir de 2016, aux côtés des myriades de diffusions et d'éditions pirates actuellement en ligne, pourront coexister des éditions « licites », publiées par des éditeurs légalistes, dans les pays où il n'y pas de loi de police en limitant la diffusion<sup>(1)</sup>.

Le droit d'auteur nous convoque donc à courte échéance avec la brisure de l'Histoire que constitue le drame de la deuxième Guerre mondiale et son cortège d'horreurs et de mise à sac de la conscience et de l'humanité. Rendez-vous est pris. L'honorerons-nous ou laisserons-nous passer l'échéance ?

Ce sont les questions qui ont réuni les personnalités rassemblées autour de l'association L'Initiative de prévention de la haine fondée en 2011 suite à la parution, dans une

édition spécialisée « Droit de la propriété industrielle » de la *Gazette du Palais*, d'une étude sur le sujet<sup>(2)</sup>.

Aussi surprenant que cela puisse être pour la conscience, les rendez-vous pays après pays, langue après langue donnés dès 2016, ne sont pas surprenants juridiquement, puisqu'« horodatés » en quelque sorte par le droit d'auteur et ses règles temporelles. Ce qui surprend, c'est la resurgence de la mémoire du fait du domaine public soixante-dix années plus tard, lorsque les survivants de l'époque de la fin de vie de l'auteur tendent à disparaître. En ce qui concerne le bréviaire sacralisé de la haine hitlérienne, le droit d'auteur a pu être jusqu'à ce jour « géré » par le titulaire des droits depuis 1946, le *Land de Bavière*. Cependant le *Land* a été dépassé puis a jeté les armes devant la masse de reproductions non autorisées de *Mein Kampf* dans toutes les langues qui circulent sur Internet aujourd'hui.

“ L'hyper diffusion des textes sur Internet sans restriction aucune quant aux contenus rend la lutte contre la contrefaçon difficile ”

Le forum a su susciter et nourrir le débat au-delà du Forum lui-même, et proposer une déclaration commune reprenant les objectifs essentiels que l'Initiative de prévention de la haine propose de développer. La société civile a maintenant en mains les outils pour s'en saisir. Le travail d'alerte juridique qui interpelle l'Histoire a eu lieu. Le recours à la *soft law* est possible. Internet est un univers apte à faire l'objet d'une signalétique et de l'édification de la cyberresponsabilité, dans le respect de la liberté de l'expression.

(\*) Les débats du forum sont librement accessibles sur [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)

(\*\*) L'initiative est une plateforme pluridisciplinaire réunie autour de la thématique de la prévention de la haine.

(\*\*\*) Notamment : Fabrice d'Almeida, Josselin Bordat, Jean Castelain, Abram Coen, Jean-Marc Dreyfus, Linda Ellia, Marie-Anne Frison Roche, Loraine Donnedieu de Vabre, Jean-Yves Leborgne, Stéphane Marchand, Marc Mossé, Olivier Orban, Edith Raim, Anthony Rowley (†), Charles-Édouard Renault, Jean-Marc Sauvé, Philippe Schmidt, Alain-Gérard Slama.

(\*\*\*\*) Anthony Rowley, qui était écrivain, professeur à l'IEP et éditeur chez Fayard, nous a quittés le 26 octobre 2011.

(1) L'essentiel des pays de la planète sont dépourvus de telles lois de police. L'Autriche, l'Allemagne, la Roumanie et la Russie ont des règles strictes mais l'Internet en limite la mise en œuvre.

(2) Ph. Coen, « Le droit d'auteur face à la mémoire : *Mein Kampf* dans le domaine public en 2016 » : *Gaz. Pal.* 11 déc. 2009, p. 10.

Les opérateurs internet, les lecteurs, les pédagogues, les élus ont accès aux fondamentaux de la réflexion.

L'enjeu pour demain concernant *Mein Kampf*, c'est de pouvoir influencer la société civile par la *soft law*, c'est de sensibiliser sur un sujet que le droit n'appréhende pas : l'hyper diffusion des textes sur Internet sans restriction aucune quant aux contenus et la difficulté de lutter contre la contrefaçon qui en résulte.

Le texte de *Mein Kampf* a été un outil central de la propagande nazie, publié à 14 millions d'exemplaires jusqu'en 1945. Ensuite le livre n'a pas cessé d'être diffusé et les quelques interdictions dont il a fait l'objet n'ont fait que renforcer l'appétit de transgression et les éditions pirates. Aujourd'hui, il continue d'être un *best et long-seller* dans une partie de l'Europe mais également en Orient (Inde, Turquie, Indonésie et Japon).

## II. LA DÉCLARATION COMMUNE DE L'INITIATIVE, OUTIL DE PRÉVENTION DE LA HAINE

À l'issue du forum a été débattue une proposition de déclaration commune comportant cinq principes :

- publier la critique de *Mein Kampf* (texte emblématique de la notion de haine) avec une introduction historique et un appareil critique pour expliciter le texte et ce qu'il a engendré ;
- offrir une signalétique pour prévenir le lecteur/internaute de ce que renferme le texte ;
- offrir une signalétique aux sites qui désirent manifester leur refus de l'incitation à la haine sur leur site ;
- refuser de tirer profit de la diffusion ou de l'édition de contenus haineux ;

– créer un Observatoire de prévention de la haine pour réfléchir à la mise en œuvre des principes de la Déclaration.

“ La règle de l'accès au domaine public n'avait certes pas anticipé le sort spécifique de brûlots de haine tels que l'ouvrage *Mein Kampf* ”

La pédagogie de la prévention de la haine est compatible avec la défense de la liberté de l'expression. Labelliser, signaler, prévenir sont des principes bien acceptés en matière de vente de titres musicaux, de films, de jeux vidéo, de programmes TV. Dès lors, lorsque la haine est insérée dans un contenu, prévenir est un devoir de la conscience et ne signifie pas nécessairement interdire.

Les juristes de tous exercices ont chacun la faculté de contribuer à nourrir les pistes du réveil des consciences, pour ne pas manquer le rendez que l'Histoire et le droit d'auteur ont conjointement décidé de nous donner.

En période de crise rampante, des vents haineux aiment à revenir. Il nous revient donc de préparer le rendez-vous, de permettre d'en identifier les enjeux et de tenter d'alerter les esprits face aux questions fascinantes que posent ces sujets <sup>(3)</sup>. ●

Par Philippe COEN

Fondateur de l'Initiative de prévention de la haine

(3) Pour information, la prochaine intervention publique de l'Initiative de prévention de la haine, organisée par le Cercle des cinéastes sur le thème de « La responsabilité pédagogique des médias et la prévention de la haine », aura lieu le jeudi 19 janvier 2012 à 19h à l'Espace Faubourg ([www.espacefaubourg.com](http://www.espacefaubourg.com)).



Le manifeste d'Adolf Hitler tombe dans le domaine public en 2015. Plutôt que de l'interdire ou de le censurer, ce qui serait une grave erreur, il faut briser le fétichisme qui l'entoure

## Pour une édition critique de « Mein Kampf »

**PHILIPPE COEN,**  
juriste et fondateur de l'Initiative  
de prévention de la haine

**JEAN-MARC DREYFUS,**  
historien (Université  
de Manchester)

**MARIE-ANNE  
FRISON-ROCHE,**  
professeur de droit  
(Sciences Po Paris)

**DOMINIQUE  
DE LA GARANDERIE,**  
avocate, ancien bâtonnier  
du barreau de Paris

**OLIVIER ORBAN,**  
éditeur, PDG des éditions Plon

**ANA PALACIO,**  
avocate, ancienne ministre des  
affaires étrangères espagnole

En 2015, *Mein Kampf* tombera dans le domaine public. Soixante-dix ans après la mort d'Adolf Hitler, ce livre sera librement publiable, en application du droit d'auteur. Ce pavé dont la lecture est pour le moins indigeste, l'un des best-sellers du XX<sup>e</sup> siècle, la « bible » du régime nazi, franchira donc bientôt une nouvelle étape dans son existence publique. Cette étape peut paraître symbolique – en effet, on trouve déjà aujourd'hui des exemplaires de *Mein Kampf* dans diverses langues, et en version électronique gratuite sur Internet –, mais de nombreuses nouvelles éditions sont à prévoir, dans des buts variés, politiques ou commerciaux.

Alors que faire? Espérer que le livre, qui s'est probablement vendu à 100 000 exemplaires officiels en France depuis 1945, meure de sa belle – ou moins belle – mort est une idée bien naïve. L'objet bouge encore, fascine, terrifie et suscite des projections souvent irrationnelles. Loin de vouloir le censurer ou l'interdire, ce qui serait une erreur majeure, nous pensons qu'il faut le prendre en main, le lire, le faire lire aux étudiants, l'expliquer et étudier son histoire éditoriale compliquée.

Bref, il faut prendre date. Et préparer ce tournant, et s'y préparer plusieurs années à l'avance, à cause de l'importance de l'enjeu. Pour cela, il faut aller dans trois directions : obtenir qu'un avertisse-

ment soit apposé sur le texte, que des éditions scientifiques soient publiées et que les acteurs d'Internet se mobilisent pour placer, là aussi, des signalétiques adaptées à la communication en ligne. Nous défendons l'idée que cela soit décidé en premier lieu au sein de l'Union européenne, là où s'est déployée la destruction nazie. Il est temps que l'Europe unifiée décide du statut de ce texte qui a déterminé son histoire, statut qui est aujourd'hui complexe et flou, reflétant les difficultés que l'on a encore à appréhender l'ouvrage.

Certes, les *Protocoles des Sages de Sion* (un faux antisémite sans revendication possible de droits d'auteur aujourd'hui) ont été, et sont encore probablement plus diffusés aujourd'hui que *Mein Kampf*, mais le livre d'Hitler a eu une importance bien plus grande dans l'histoire. Cette importance contraste d'ailleurs avec le faible nombre de recherches qui lui sont consacrées. Si l'objet est bien central, tout se passe comme si l'Europe voulait le mettre à distance. Et l'un des arguments de cette mise à distance, souvent répété, est son caractère illisible. Fatras d'idées souvent datées du siècle précédent, de nationalisme, de pangermanisme, d'eugénisme et de racisme, le livre prétendait toutefois à une certaine cohérence et constituait une bombe à retardement. En Allemagne, il fut diffusé à près de 12 millions d'exemplaires jusqu'en 1945 (les membres des organisations nazies et les jeunes mariés le recevaient en cadeau). Les Allemands ont eu beau jeu de dire

après la guerre qu'ils ne l'avaient pas lu : *Mein Kampf* a été étudié dans les écoles, aux jeunes hitlériennes, il a été cité à tout-va.

Par ailleurs, son histoire éditoriale est particulièrement compliquée. Les éditions successives en allemand ont été amendées en fonction des visées du moment de la politique extérieure du Reich. Quant à l'histoire de ses traductions, elle reste à écrire.

Depuis 1946, les droits d'auteur du livre sont – comme l'ensemble des biens d'Hitler – la propriété du Land de Bavière. Le Land a tenté pendant des décennies de faire interdire la réédition du livre, intentant même de temps en temps des procès à l'étranger, comme en 1992 en Suède. Embarrassés, les fonctionnaires du ministère des finances du Land sont réticents à s'exprimer sur le sujet. Il semble cependant que la Bavière ait déjà anticipé la fin de ses droits et ait largement diminué ses interventions ces dernières années.

En France, la seule édition complète date de 1934. Elle a été publiée par Fernand Sorlot dans ses Nouvelles Editions latines. Sorlot était un curieux personnage, qui prenait beaucoup de liberté avec le droit d'auteur : ce militant nationaliste a publié *Mein Kampf* afin de dénoncer le danger nazi, avant de collaborer avec l'occupant. Il sera condamné à dix ans d'indignité nationale à la Libération. Les éditions Eher lui intentèrent un procès dès 1934, avec le soutien d'Hitler lui-même, pour atteinte au droit d'auteur. Non pas qu'Hitler ait vou-



lu limiter la diffusion de son pen-  
sum de plus de 700 pages, mais il  
voulait en éviter une lecture  
exhaustive en France, pays qu'il  
attaquait violemment en annon-

çant l'expansion allemande. Sorlot  
fut condamné, mais les Nouvelles  
Editions latines ont continué jus-  
qu'à aujourd'hui à publier le livre.  
D'où cette ironie de l'histoire : la  
seule période durant laquelle *Mein  
Kampf* a été interdit en France fut  
celle de l'Occupation. A côté de la  
version complète, mais à la traduc-  
tion discutée, des dizaines de ver-  
sions tronquées ont circulé avant la  
seconde guerre mondiale. Les sym-  
pathisants du nazisme ou les  
tenants d'une politique d'apaise-  
ment en ont gommé les parties les  
plus violentes contre les juifs ou la  
France, tandis que ses adversaires  
voulaient le diffuser à titre d'aver-  
tissement.

Aujourd'hui, la situation édi-  
toriale de l'ouvrage varie selon les  
pays. Il existe une édition récente  
incomplète en Italie, un ouvrage  
d'extraits commentés en Israël. Le  
livre circule aussi largement dans  
le reste du monde, notamment en  
Amérique du Sud, en Europe de  
l'Est, dans le monde arabe et en  
Iran. En Inde, on le trouve partout, y  
compris dans les gares et les aéro-  
ports. Au Japon, une version manga  
touche la jeunesse. Les chiffres pré-  
cis de diffusion manquent, mais il  
n'y a aucun signe de ralentisse-  
ment des ventes. Chacun de ces  
pays y trouve une projection de ses  
extrémismes politiques : mythes  
aryens en Iran, antisémitisme

catholique au sud de l'Amérique,  
fascination de l'esthétique du  
III<sup>e</sup> Reich auprès d'une partie du  
lectorat japonais. Le récent succès  
en Turquie – 100 000 exemplaires  
auraient été vendus en un trimestre  
en 2005 – serait lié à la montée  
du nationalisme (sur ces points,  
voir le documentaire et le livre d'An-  
toine Vitkine : *Mein Kampf. His-  
toire d'un livre*, Flammarion, 2009).

Le rapport du droit à *Mein  
Kampf* est donc bien complexe. Les  
contradictions et incohérences  
des règles de diffusion actuelles  
du texte surprennent. Certaines  
nations interdisent (dont l'Allema-  
gne et l'Autriche), d'autres culti-  
vent la passivité, d'autres acceptent  
l'application du droit  
d'auteur, d'autres  
encore ignorent la  
mise en œuvre de ces  
droits. La France a trou-  
vé une solution inté-  
ressante ex post : la

cour d'appel de Paris,  
dans un arrêt du 11 juillet 1979  
(Licra/Nouvelles Editions latines), a  
imposé l'insertion d'un avertisse-  
ment. Cette approche a bien fonc-  
tionné jusqu'à ce que l'émergence  
d'Internet la remette en question.

Cependant, alors que l'Europe  
s'est construite sur son refus de la  
barbarie nazie, n'est-il pas surpre-  
nant qu'il n'existe aucune poli-  
tique unifiée sur la diffusion d'un  
texte comme *Mein Kampf* ?

Nous pensons qu'il est impéra-  
tif que 2015 soit l'année où Parle-  
ment et instances européennes  
publient une recommandation

demandant qu'un avertissement  
soit inclus dans chaque nouveau  
volume. Cet avertissement serait  
inspiré de celui exigé en France  
depuis 1979. Nous proposons égale-  
ment que cette signalétique s'appli-  
que à Internet par une démarche  
volontaire des gestionnaires de  
sites et des moteurs de recherche.

Enfin, il est nécessaire que des  
éditions scientifiques soient  
publiées en différentes langues et  
donc en français (un projet peu  
avancé existe en Allemagne, porté  
par l'Institut d'histoire contem-  
poraine de Munich). L'usage en  
serait scientifique, pédagogique ;  
cela permettrait d'envisager enfin  
*Mein Kampf* comme un objet  
d'histoire et de battre en brèche  
un certain fétichisme qui entoure  
le texte. C'est un devoir d'histoire  
et de prévention pour l'avenir,  
d'autant plus nécessaire qu'au-  
jourd'hui les cieux européens  
s'assombrissent sur les plans éco-  
nomique et politique.

Nous demandons la création  
d'un Observatoire de la préven-  
tion de la haine pour étudier et  
proposer des solutions autour de  
la diffusion de *Mein Kampf* en par-  
ticulier et de l'ensemble des textes  
incitant à la violence (ce que les  
Anglo-Saxons nomment le « *hate  
speech* »).

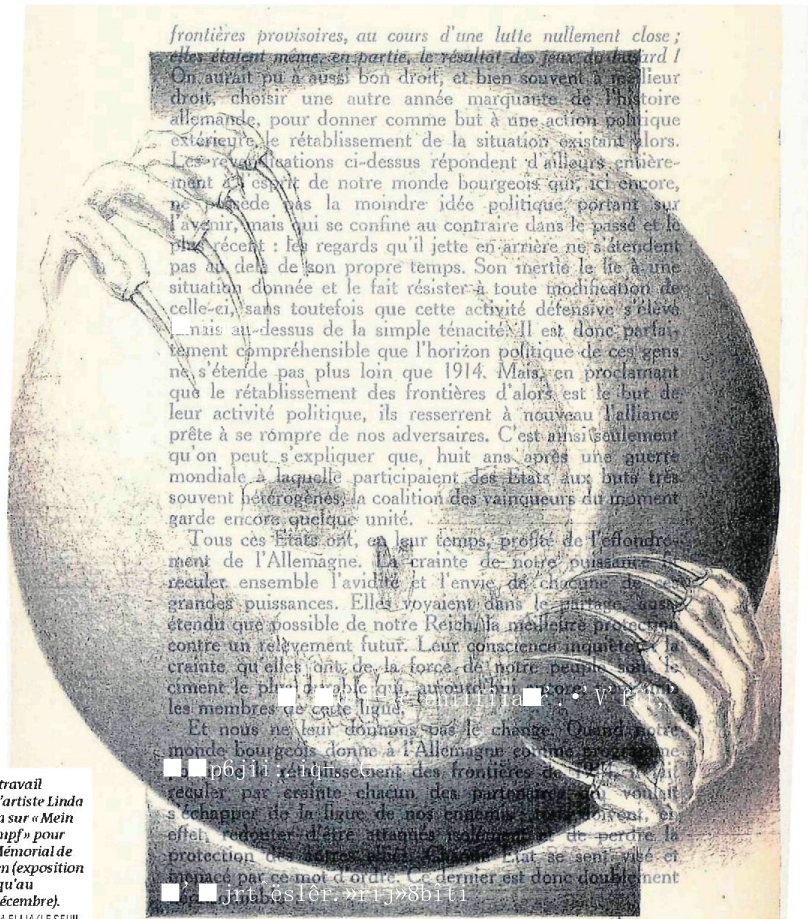
Les trois volets de l'initiative for-  
ment un tout. *Mein Kampf* doit  
devenir un objet d'explicitation et  
d'histoire. C'est le seul moyen d'en  
désamorcer le caractère si fasci-  
nant et si destructeur qu'il recèle  
encore. ■

## Rendez-vous

L'Initiative pour la prévention  
de la haine organise un forum  
sur le thème : « *Mein Kampf*  
dans le domaine public et la  
diffusion internationale  
de la haine : quelle prévention  
pour demain ? »

Mardi 11 octobre de 13 heures  
à 19 h 30, à l'auditorium de la  
Maison du barreau, 2, rue de  
Harlay, Paris 1<sup>er</sup>.

Réservation indispensable sur  
[www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)



Un travail de l'artiste Linda Ellia sur « Mein Kampf » pour le Mémorial de Caen (exposition jusqu'au 31 décembre).  
LINDA ELLIA/LE SEUIL

### La seule période durant laquelle « Mein Kampf » a été interdit en France fut celle de l'Occupation

## DÉBAT Forum de prévention de la haine Attention ! Cet ouvrage a tué

Un livre de haine comme *Mein Kampf* peut-il être publié librement comme n'importe quel autre livre ? Oui à la publication, mais assorti d'une mise en garde, répondent des universitaires engagés réunis en un « forum de prévention de la haine ».

Ils sont avocats spécialisés en propriété intellectuelle, historiens ou universitaires engagés. À l'initiative de l'un d'entre eux, l'avocat parisien Philippe Coen, ils se sont retrouvés pour réfléchir à « une initiative de prévention de la haine » autour du cas *Mein Kampf* (« Mon combat »). En effet, le livre de 700 pages d'Adolf Hitler, rédigé en 1924 en Bavière et diffusé à douze millions d'exemplaires, tombera dans le domaine public 70 ans après la mort de son auteur, c'est-à-dire à la fin de l'année 2015. Actuellement et depuis 1946, c'est au Land de Bavière qu'appartiennent les droits d'auteur, la loi allemande interdisant d'éditer et de diffuser le livre, (mais pas de le posséder). Dès lors, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 toute personne pourra reproduire et diffuser *Mein Kampf*. Or ce livre qui détaille les théories de Hitler sur la pureté raciale, sa haine du communisme et du socialisme et son obsession de la malfaisance des juifs préfigure tous les projets d'envahissement, de crimes et d'extermination de la Seconde Guerre mondiale. La libre publication d'un tel livre pose naturellement problème. « Surtout ne pas interdire l'ouvrage », affirme l'historien Jean-Marc Dreyfus, professeur à l'université de Manchester, « mais créer une édition scientifique avec un avertissement au lecteur afin de



Adolf Hitler s'entretient avec un soldat après l'annexion (Anschluss) de l'Autriche, en 1938. PHOTO ARCHIVES AFP

désacraliser *Mein Kampf*, qu'il devienne un ouvrage historique ». Et que cette édition pédagogique soit multilingue et soit celle de référence dans toute l'Union européenne, tant au niveau de l'édition papier que sur internet.

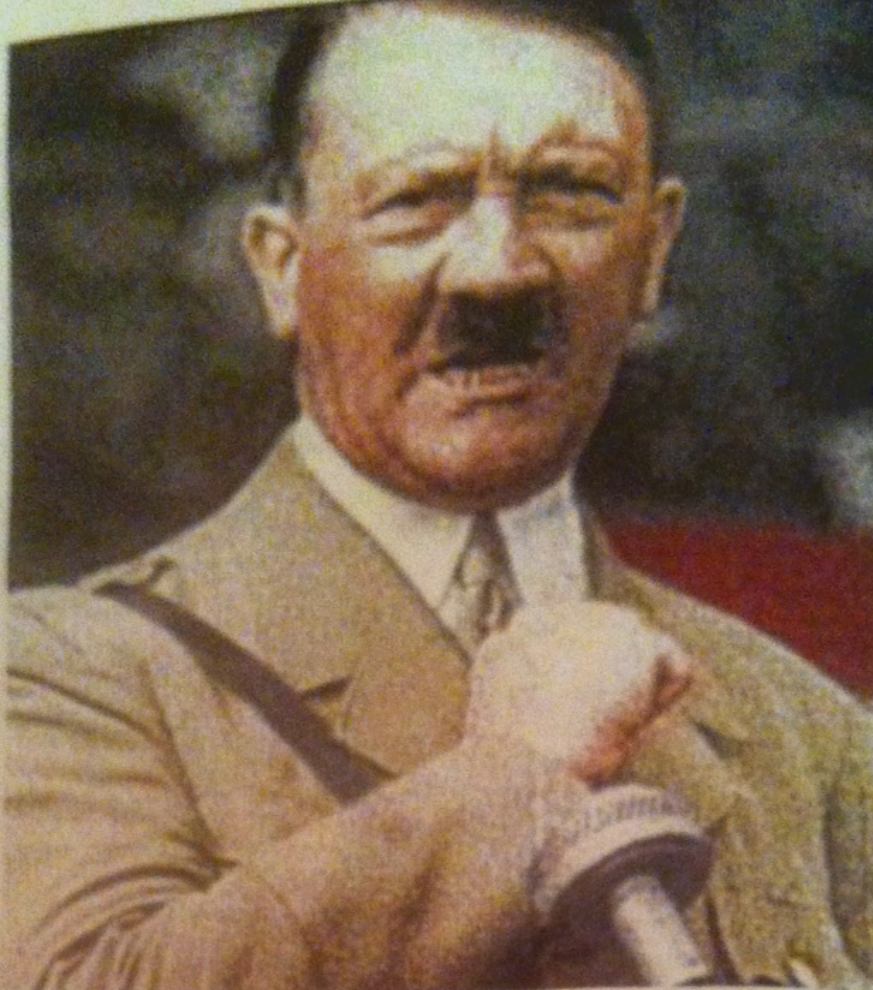
### La nécessité de créer « un observatoire de la haine »

Bien que le contrôle de la diffusion de la haine sur internet semble d'avance condamné, il reste que Internet est un outil de diffusion des idées ultra-puissant, et que cette puissance mise au service de *Mein Kampf* apparaît comme terrifiante. D'où la nécessité de créer une autorité incontestée, « un observatoire de la haine » qui surveillerait et rendrait compte des cas de diffusions de la haine. « Pour Internet, il existe des solutions techniques comme la création d'un label et l'achat de mots clés » ajoute Marc Mossé, directeur chez Microsoft.

GABRIELLE ROSNER

» Cette initiative de prévention de la haine est à lire sur [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)

# « Apocalypse »



Hitler s'était inspiré des comédiens d'opéra pour mettre au point la gestuelle devenue caractéristique de ses discours politiques. (CC&C/ NARA)

## Que faire de « Mein Kampf » ?

« **M**ein Kampf », le livre d'Adolf Hitler dans lequel il annonce l'apocalypse qu'il promet aux Juifs et son programme de domination du monde, va tomber dans le domaine public en 2015, comme c'est la règle, soixante-dix ans après la mort de l'auteur, en 1945. N'importe quelle maison d'édition sera libre de le publier. En Allemagne, « Mein Kampf » (« Mon combat ») fut diffusé jusqu'à 12 millions d'exemplaires sous le nazisme. Depuis la guerre, le Land (région) de Bavière, qui détient

les droits d'auteur et les biens d'Hitler, a tenté d'interdire les rééditions dans le monde entier, sans grand succès. Le livre est interdit en Allemagne et en Autriche. En France, il doit être accompagné d'un avertissement. Mais la seule édition complète date de 1934. Au Japon, il a été adapté en manga. En Inde, on le vend dans les gares. Certains historiens et juristes plaident pour une édition scientifique, avec un appareil critique, pour anticiper un déferlement « Mein Kampf » sur le Web en 2015.

YI

---

## PARIS - «MEIN KAMPF» DANS LE DOMAINE PUBLIC EN 2016 : COMMENT PRÉVENIR LA HAINE ?

---

**P**ARIS - Des juristes, historiens ou éditeurs, réunis mardi à Paris, militent pour une «signalétique» pédagogique accompagnant la diffusion de «Mein Kampf», qui tombera dans le domaine public en 2016, et réfléchissent à un label pour les sites internet dépourvus de contenu haineux.

Le livre d'Adolf Hitler, qui véhicule haine raciale et idées nazies, circule déjà dans de nombreuses parties du monde, mais il reste interdit en Allemagne et en Autriche. Seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) est propriétaire des droits.

Il en existe 734 versions papier en toutes langues, et plus ou moins édulcorées. Sans compter une profusion sur internet.

Un forum sur le sujet était organisé mardi à Paris par Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres spécialistes réunis au sein de «L'Initiative pour la prévention de la haine».

L'arrivée de «Mein Kampf» dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, «risque d'accroître sa diffusion et il serait temps de mettre en place un outil universel de lecture, grâce à une signalétique à valeur d'éclairage historique», affirme à l'AFP M. Coen.

«Il reste un peu de temps avant 2016, mais c'est un rendez-vous avec l'Histoire à ne pas manquer. Nous sommes ouverts à tous les hommes et femmes politiques qui s'y intéresseront» pendant la campagne présidentielle, relève-t-il.

En 1979, la Cour d'Appel de Paris avait autorisé la vente de «Mein Kampf», en l'assortissant d'un avertissement aux lecteurs expliquant ce qu'a engendré

ce texte, mais pour une seule version papier diffusée en France.

«A l'heure d'internet, cette solution apparaît très insuffisante», souligne le juriste.

«Haine zéro»

La signalétique préconisée serait apposée pour chaque édition papier, les livres électroniques et les sites publiant le texte d'Hitler ou des extraits, comme il en existe pour les films, la télévision, les [jeux vidéo](#), la musique, mais sur la base du volontariat et non de la réglementation.

«Il ne s'agit pas d'entrave à la liberté d'expression, mais d'éducation. Notre approche est de dire que face à la haine, il ne faut pas faire l'autruche», poursuit Philippe Coen.

«Tous les acteurs de l'internet ont des responsabilités sociales et on ne peut pas s'abstraire de cette réflexion», affirme Marc Mossé, directeur des Affaires publiques et juridiques de [Microsoft](#) France.

«Il est important que le maximum d'acteurs de l'internet s'impliquent. Nous allons voir, au sein de Microsoft France, comment faire pour être le plus utile possible», poursuit Marc Mossé. «Et plus le temps va s'écouler, plus cette démarche sera nécessaire».

«Nous lançons aussi un appel pour la création d'un label +édition responsable+ ou +contenu responsable+ ou +Haine zéro+», certifiant l'absence de propos haineux sur les sites, explique M. Coen. Un concours pourrait être organisé afin de trouver un logo.

Si les chiffres précis manquent, le livre d'Hitler est «devenu un manga best-seller en 2009 au Japon; il

---

## PARIS - «MEIN KAMPF» DANS LE DOMAINE PUBLIC EN 2016 : COMMENT PRÉVENIR LA HAINE ?

---

s'est répandu dans le monde arabe, en [Iran](#), en Inde ou au Liban et on estime qu'il s'est vendu à 100.000 exemplaires en France depuis 1945», explique-t-il.

Vendu à 12 millions d'exemplaires en Allemagne entre 1923 et 1945, «Mein Kampf» est autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression et ferait partie des lectures qui ont inspiré Anders Behring Breivik, l'auteur des attaques meurtrières du 22 juillet en Norvège.

M. Coen a consacré un site au sujet (), où figure la liste des soutiens à sa proposition.

1. <http://hateprevention.org/>

Rejoignez L'EXPRESS.fr  
Je m'inscris | Je m'identifie [Se connecter](#)

Julien Jouanneau a commenté The Lady de Luc Besson, premier extrait exclusif

OK

L'EXPRESS

.fr

Jeudi 10 novembre 2011

culture

avec LiRE:

ACCUEIL CINÉMA MUSIQUE **LIVRES** TÉLÉ SCÈNES ARTS PHOTO VIDÉO [La rentrée LITTÉRAIRE](#)


[Newsletter](#) [RSS](#) [Twitter](#) [Facebook](#)

Culture > Livres

## Mein Kampf dans le domaine public en 2016 : Comment contrôler sa diffusion sur le Web?

Par Chisato Goya (L'EXPRESS.fr), publié le 13/10/2011 à 08:00

[Recommander](#) [Envoyer](#) [Tweet](#) 19 [+](#) 0



Mein Kampf, une pièce de théâtre de Georges Tabori mise en scène par Peter Wittenberg à Vienne, mai 2008.  
REUTERS

**Comment *Mein Kampf* sera-t-il diffusé sur le Web à partir du 1er janvier 2016, si les néo-nazis se l'approprient?**

*Mein Kampf*, le manifeste raciste d'Adolf Hitler rédigé entre 1923 et 1924, tombe dans le domaine public le 1er janvier 2016. La toute nouvelle [Initiative pour la Prévention de la Haine](#) qui s'est donné pour mission principale de "prévenir des conséquences de la dissémination de la haine, notamment sur Internet" plaide pour une option volontaire de signalétique internationale sur Internet. Sa fonction : différencier sur le Web les versions à valeur historique de celles publiées par les néo-nazis. Comme pour les films, la musique, l'alcool et les cigarettes, elle propose de faire précéder chaque reproduction sur Internet de *Mein Kampf* d'un logo à valeur informative. Le but de ce projet étant d'éviter la censure et de privilégier une liberté d'expression responsable.

Interdit en Allemagne et en Autriche, mais autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression, l'ouvrage dont les droits appartiennent exclusivement au Land de Bavière - dernière résidence en date d'Hitler - est déjà diffusé à grande échelle sur

→ LA BOÎTE À NEWS LIVRES

- BRÈVE  
**Paris rend hommage à Henri Troyat**
- BRÈVE  
**Delphine de Vigan prix Renaudot des lycéens**
- BRÈVE  
**Onfray s'intéresse à Camus**
- BRÈVE  
**Eric Chevillard, prix Virilo 2011 pour Dino Egger**
- BRÈVE  
**Sophie Coignard lauréate du prix Gondecourt pour Le Pacte immoral**

[+ de news livres](#)

NEWSLETTER *culture*

Recevez chaque semaine l'essentiel de l'actualité littéraire

1 sur 5

10/11/11 15:12

Rejoignez L'EXPRESS.fr  
Je m'inscris | Je m'identifie [Se connecter](#)

Julien Jouanneau a commenté The Lady de Luc Besson, premier extrait exclusif

Il est soutenu par des recommandations d'annotations contextuelles.

En France, chaque édition papier de *Mein Kampf* est déjà accompagnée d'une préface contextuelle, suite à une décision de la Cour d'Appel de Paris datant de 1979. Philippe Coen, fondateur de l'Initiative pour la Prévention de la Haine, fait appel au Parlement et aux instances européennes pour soutenir un projet de résolution déjà rédigé par son organisation. Le juriste souligne que les législateurs auraient un rôle incitatif car qu'il s'agit bien d'une résolution et non d'une loi.

La mesure adoptée en 1979 paraît néanmoins très insuffisante à l'échelle globale du numérique. Philippe Coen explique qu'il serait de toute façon impossible de "faire la police sur Internet". Il propose ainsi la création d'un Observatoire de Prévention de la Haine, qui serait à la tête d'un projet international, du moins européen en premier lieu. Car, à l'heure actuelle, chaque pays a adopté une position différente concernant la diffusion ou non de *Mein Kampf*, mais Internet étant un outil global, il serait temps de voir les choses d'une manière plus "internationale", selon Philippe Coen.

Le label préconisé, à la fois préventif et éducatif, serait un outil optionnel basé sur le volontariat. Rien n'obligerait les gestionnaires de sites Internet d'apposer ce logo au texte, mais son absence même constituerait une sorte d'avertissement pour l'internaute qui pourrait ainsi différencier les versions pro-nazies de celles à but pédagogique.

Les moteurs de recherche tels que Google pourraient détecter automatiquement ce label unique et universel. A chaque nouvelle recherche, les sites en faisant usage apparaîtraient en début de liste. Les plus "vertueux" se distingueraient donc de ceux qui appellent à la haine. Et cela ne concernerait pas seulement *Mein Kampf*, mais aussi des romans tels que *Les Carnets de Turner* (*The Turner Diaries*) de l'Américain William Luther Pierce ou de façon plus générale, tout site contenant des propos incitant à la haine.

Partager l'info : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) Réagir : (3) [Commenter](#)

**A LIRE AUSSI**

- + ARTICLE - Que faire de Mein Kampf ?
- + ARTICLE - "Mein Kampf" version manga au Japon
- + ARTICLE - "Mein Kampf est le symbole de l'horreur"
- + ARTICLE - Mein Kampf, histoire d'un best-seller

**→ EXTRAITS**

Découvrez les extraits des livres qui viennent de paraître. [Cliquez ici](#)

NEWSLETTER *culture*

Recevez chaque jour toute l'actu culturelle :

Saisissez votre e-mail

**Augustin**

L'EXPRESS.fr

avec **hotel.info**

MIDI Inn (ehem... Berlin)  
à partir de € 81,-

Hotel Principe... Lisbonne  
à partir de € 59,-

Room Mate Er Barcelona  
à partir de € 1

hotel.info

**→ EN CE MOMENT SUR L'EXPRESS.fr**

A la une
Les + lus
Les + vus

- 1 Grèce: Lucas Papademos nommé Premier ministre
- 2 Bruxelles comme la France d'agir plus vite contre les déficits
- 3 A droite, les courants s'agitent
- 4 Meurtre d'Océane: le suspect tente de se suicider
- 5 Olivier Giroud, footballeur de charme

**→ NOS PARTENAIRES**

La grande Librairie sur France 5

En direct le jeudi à 20h35. Animée par François Busnel, directeur de la rédaction de Lire.

avec **francois5.fr**

Les livres ont la parole

L'actualité littéraire avec Bernard Lehut, le dimanche à 12h50

avec **RTL**

Rentrée littéraire 2010

Découvrez les 31 romans recommandés par Virgin

MEGASTORE



11/10/2011 > 15H19



**ABONNEMENTS À LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE**  
Découvrez toutes les offres

**SE CONNECTER !**

E-mail:

mot de passe oublié

inscription

**Immobilier habitat**

Jardins

---

**L'ESSENTIEL** ACTUALITÉ FAITS DIVERS ECONOMIE SPORTS LOISIRS DOSSIERS TOUT IMAGE SERVICES TRIBU NR
recherche dans la NR  OK

Filtrez par département
FRANCE/MONDE INDRRE INDRRE-ET-LOIRE LOIR-ET-CHER DEUX-SÈVRES VIENNE
Votre information locale:

---

**Blog NR**

Élection présidentielle 2012

- France
- Monde

- 24 Heures
- Faits Divers
- Economie
- Education
- Environnement
- People
- Politique
- Vie Quotidienne
- Dernières minutes

- Dossiers
- Diaporamas

**ECO37**

Chaque mardi, recevez la Newsletter Economique du groupe NR

Entrez votre adresse mail:

- Avis d'obseques
- Archives

**Blog NR**

Photos Photographes

**LES DOSSIERS**

- Immobilier et...
- Présidentielle 2012
- L'éollon dans la...
- Environnement
- Un TGV Centre en...
- Jeunes Express'
- Ligne TGV Sud...
- Les prisons dans la...
- Prêt à Taux Zéro...
- 11 septembre 2001...
- Carnets de voyage...
- Violences à...
- NR Dimanche
- Top des entreprises
- Cantoniales 2011
- Affaire Courjault
- > Les dossiers Actualité

**LES ANNONCES**

- IMMOBILIER
- AUTOMOBILE
- EMPLOI
- BONNES AFFAIRES
- RENCONTRES
- LEGALES
- MARCHES PUBLICS
- Déposer une annonce

Page d'accueil > Actualité > People > " Mein Kampf " Libre : Éviter La Montée De Haine

France / Monde | France édition

## " Mein Kampf " libre : éviter la montée de haine

17/10/2011 05:31

0
0
0
0

En 2016, *Mein Kampf* « *Mein Kampf* » dans le domaine public en 2016. - (Photo sd) tombera dans le domaine public. Historiens, juristes et éditeurs militent pour une « signalétique » pédagogique accompagnant la diffusion du célèbre ouvrage d'Adolf Hitler et réfléchissent à un label pour les sites Internet dépourvus de contenu haineux.

Un forum sur le sujet était organisé récemment à Paris par Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres spécialistes réunis au sein de « L'Initiative pour la prévention de la haine ».

**Pour une signalétique**

L'arrivée de Mein Kampf dans le domaine public à partir du 1 er janvier 2016, soixante-dix ans après la mort de son auteur, « *risque d'accroître sa diffusion et il serait temps de mettre en place un outil universel de lecture, grâce à une signalétique à valeur d'éclairage historique* », affirme Philippe Coen.

En 1979, la Cour d'appel de Paris avait autorisé la vente de *Mein Kampf*, en l'assortissant d'un avertissement aux lecteurs expliquant ce qu'a engendré ce texte, mais pour une seule version papier diffusée en France. « *A l'heure d'Internet, cette solution apparaît très insuffisante* », souligne le juriste. La signalétique préconisée serait apposée pour chaque édition papier, les livres électroniques et les sites publiant le texte de Hitler ou des extraits, comme il en existe pour les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, mais sur la base du volontariat et non de la réglementation.

« *Il ne s'agit pas d'entrave à la liberté d'expression, mais d'éducation. Notre approche est de dire que face à la haine, il ne faut pas faire l'autruche* », poursuit Philippe Coen.

« *Tous les acteurs de l'Internet ont des responsabilités sociales et on ne peut pas s'abstraire de cette réflexion* », affirme Marc Mossé, directeur des Affaires publiques et juridiques de Microsoft France.

« *Nous lançons aussi un appel pour la création d'un label " édition responsable " ou " Contenu responsable " ou " Haine zéro "* », certifiant l'absence de propos haineux sur les sites, explique Philippe Coen. Un concours pourrait être organisé afin de trouver un logo.

[www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)

**repères**

> Le livre d'Adolf Hitler, qui véhicule haine raciale et idées nazies, reste interdit en Allemagne et en Autriche. Seul le Land de Bavière (dernière résidence de Hitler en date) est propriétaire des droits.

> Il en existe 734 versions papier en toutes langues, et plus ou moins édulcorées. Sans compter une profusion sur Internet.

> Le livre de Hitler est devenu un manga best-seller en 2009 au Japon ; il s'est répandu dans le monde arabe, en Iran, en Inde ou au Liban et on estime qu'il s'est vendu à 100.000 exemplaires en France depuis 1945.

> Vendu à 12 millions d'exemplaires en Allemagne entre 1923 et 1945, « *Mein Kampf* » est autorisé aux États-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression et ferait partie des lectures qui ont inspiré Anders Behring Breivik, l'auteur des attaques meurtrières du 22 juillet en Norvège.

Recommander
Be the first of your friends to recommend this.

0
0
0
0

**MATINALE Newsletter**

Chaque matin, recevez la Newsletter du groupe la Nouvelle République

Voire un exemple

Entrez votre adresse mail:

**Dernière minute** Toutes les dépêches

- 10/11/2011 12:05 France / Monde - Bercy : Tsonga qualifié pour le Masters
- 10/11/2011 11:59 France / Monde - Bercy : Berdych en quarts et au Masters
- 10/11/2011 11:21 France / Monde - Un Tournoi de prestige organisé fin 2012
- 10/11/2011 10:53 France / Monde - Newport : Charteris out
- 10/11/2011 10:48 France / Monde - Bercy : Murray écrase Roddick

Toutes les dernières minutes

**Sur les blogs NR Loisirs Actusport**

Le féminisme est-il soluble dans l'écologie ?  
Fière d'être la candidate d'un parti qui a « un groupe pantaire au Sénat », « ...  
*Maniella Esvant*

Les élections de 1981 et 1988 de François Mitterrand  
En 1981, le portrait électronique dévoilé par Jean-Pierre Elkabbach et Etienne Mougeotte est p...  
*presidentielle2012*

1965 - 2007, les présidents à la une  
Charles De Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Jac...  
*Maniella Esvant*

**A VOTRE AVIS ?**

La rémunération de nos dirigeants politiques gelée

- Il est temps
- On nous prend vraiment pour des imbéciles
- C'est tout l'Etat qu'il faut mettre à la diète ... et au boulot
- Et les vacances à l'oel en Tunisie, ça compte aussi ?

Voter

> Voir les résultats  
> Voir tous les A VOTRE AVIS ?

**18 / 24 ans**  
ABONNEMENT GRATUIT  
Cliquez ici pour accéder à l'offre

**les Articles** les plus lus les plus commentés

- 885 France / Monde - Meurtre d'Océane: l'auteur présumé a tenté de se suicider
- 347 France / Monde - Les Français touchés par " Intouchables "
- 337 France / Monde - Océane : l'ADN a parlé
- 157 France / Monde - L'alpiniste décédée enseignait en Touraine

**LES DOSSIERS**

Immo/Habitat Immobilier et Habitat

[Avis de décès](#)



- [ACCUEIL](#)
- [PUBLIER UNE ANNONCE LEGALE](#)
- [JOURNAL](#)
- [FORMALITES LEGALES](#)
- [DOMICILIATION COMMERCIALE](#)
- [CONTACT](#)
- [ABONNEMENT](#)

« [Ouvres d'art et objets de collection en droit français](#)  
[Géolocalisation](#) »

## L'Initiative pour la prévention de la Haine



Photo © Jean-René Tancrede -  
Téléphone : 01.42.60.36.35

Forum public de prévention de la haine, Paris – 11 octobre 2011

L'Initiative de Prévention de la Haine a présenté le 11 octobre dernier le forum public de prévention de la haine : Le cas Mein Kampf en question. En effet, Mein Kampf entre dans le domaine public du droit d'auteur dès début 2016 pour la version originale. Aujourd'hui déjà, la diffusion internationale de *Mein Kampf* et d'autres contenus de haine questionne le droit. Le Forum a visé à s'interroger sur le choix de quelle prévention pour demain ?

Au cours du Forum ont été abordées les questions de droit, d'histoire, de pédagogie, de société et les propositions de signalétique présentées par l'Initiative ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)) fondée par Philippe Coen, vice-président de l'AFJE avec le soutien actifs de différentes personnalités dont notamment Dominique de La Garanderie, Ana Palacio, Lord Peter Goldsmith, etc. (voir liste des soutiens sur [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)).

Le Forum s'est tenu avec plus de 220 inscrits pour cet événement gratuit, présenté à l'Auditorium de la Maison du Barreau.

Les intervenants étaient : Fabrice d'Ameida, professeur d'Histoire Université Panthéon-Assas (Paris 2) – Institut français de la presse ; Josselin Bordat, historien ; Jean Castelain, bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris avec Jean-Yves Le Borgne ; Philippe Coen, fondateur de l'Initiative de Prévention de la Haine / vice-président de l'Association française des juristes d'entreprises (AFJE) ; Abram Coen, pédo-psychiatre honoraire ; Jean-Marc Dreyfus, professeur titulaire en histoire de la Shoah à l'Université de Manchester ; Loraine Donnedieu de Vabre-Tranié, avocat ; Linda Ellia, peintre et photographe, en partenariat avec le Mémorial de Caen, exposition « *Notre combat* » ([www.notrecombat.net](http://www.notrecombat.net)) ; Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit à Science Po (Paris) ; Stéphane Marchand, journaliste France 24 ; Marc Mossé, vice-président UNIFAB/ Microsoft France ; Olivier Orban, président directeur général des Editions Plon ; Edith Raim, docteur en Histoire – Institut d'histoire contemporaine de Munich (IfZ) venue spécialement d'Allemagne ; Charles-Edouard Renault, avocat ; Anthony Rowley, professeur de droit à Science Po (Paris), Editions Fayard ; Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat ; Philippe Schmidt, président de l'International Network Against Cyberhate (INACH), vice-président de la Licra, avocat ; Alain-Gérard Slama, professeur à Sciences Po (Paris), journaliste, écrivain ; Antoine Vitkine, journaliste, écrivain qui présentait son film (« *Mein Kampf, c'était écrit* »).

**Proposition de résolution pour la prévention de la haine**

En conséquence les signataires déclarent résolument inviter les Etats et les acteurs de l'édition et de l'Internet à poursuivre les objectifs suivants :

1. Rééditer le texte de Mein Kampf en édition pédagogique multilingue et commentée, porteur d'une prévention sous forme d'introduction historique et d'un Avertissement aux lecteurs avec renvoi au site internet de l'Observatoire de la Prévention de la Haine.

2. Offrir l'option d'une signalétique de reconnaissance des éditions et des sites comportant une telle prévention concernant Mein Kampf. 3. Aider à la création d'une

signalétique anti-haine, tout particulièrement pour la protection de la jeunesse à la disposition des éditeurs et gestionnaires de contenu en ligne pour identifier les éditions et sites qui rejettent et n'incluent pas de dissémination de la haine xénophobe sous toutes ses formes au sein de leurs contenus.

4. Créer un Observatoire de la Prévention de la Haine. Et dès lors :

1. Permettre un accès large, documenté et informé pour tous lecteurs et sur tous médias, des conséquences de la propagande suscitée notamment entre 1923 et 1945 par la diffusion du texte de Mein Kampf ;

2. impliquer les acteurs des secteurs de l'édition papier, de l'édition numérique pour qu'ils informent activement les lecteurs et les internautes et les incitent à mieux comprendre l'histoire et mieux appréhender les méfaits de la propagande raciste, xénophobe et antisémite, pour éviter que de telles persécutions et anéantissements programmés (des juifs, des tziganes, des handicapés physiques et mentaux, des homosexuels, des personnes souffrant de maladies incurables, etc.) ne se reproduisent, ni n'inspirent de nouvelles causes ou mouvements contraires aux valeurs fondamentales des droits de l'homme ;

3. inciter les acteurs et opérateurs de l'Internet à mettre en oeuvre des moyens techniques adaptés permettant aux Internauteurs d'identifier les sites qui se conforment à la présente Déclaration (et en particulier à l'insertion de l'Avertissement Unifié) en relation avec le texte de Mein Kampf ou ses succédanés ;

4. décourager la possibilité de tronquer ou édulcorer le texte de Mein Kampf dans toutes ses versions, qui altérerait la portée ou la signification du texte original ;

5. soutenir fermement les valeurs et les principes inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et les traités, et à procéder sans attendre à une analyse la plus exhaustive possible de la situation dans tous les Etats membres et au-delà quant à la diffusion de Mein Kampf et d'autres textes porteurs de haine raciale ou d'appels à la destruction de groupes d'individus en raison de leur appartenance ;

6. Rappeler l'existence des droits fondamentaux à la liberté de l'expression, la polémique, la parodie et la critique ;

7. mettre à jour régulièrement l'Avertissement unifié, afin de prendre en compte le langage et la pédagogie la plus appropriée à la date de sa diffusion ;

8. encourager la rédaction d'éditions et de traductions insérant l'Avertissement unifié, annotées et pédagogiques, permettant un accès informé au texte, et prévenant les lecteurs des conditions de publication et de diffusion de Mein Kampf et de la manière dont ses théories ont été mises en oeuvre entre 1933 et 1945 ;

9. offrir l'option d'une signalétique (normes) pour identifier les éditions et sites qui rejettent la dissémination de la haine xénophobe sous toutes ses formes ;

10. mettre en place un Observatoire de la prévention de la haine qui aura notamment pour mission de mesurer et d'explicitier la réception du texte de Mein Kampf, d'assurer le suivi de l'insertion de l'Avertissement unifié dans les différents pays, et de surveiller la dissémination d'autres textes porteurs de haine raciste ou de stigmatisation à visée violente de groupes d'individus et d'avertir les autorités des constats observés ; l'Observatoire de la prévention de la haine est appelé à émettre des recommandations de prévention de l'intolérance pour dissuader les thèses haineuses qui encouragent ou induisent la commission de meurtres pour des motifs d'intolérance ; l'Observatoire de la tolérance proposera le contenu et les modes d'apposition du label de prévention de la haine et ses adaptations utiles en fonction des supports et des contenus ;

11. entamer une réflexion commune à partir des conclusions annuelles de l'Observatoire de la prévention de la haine au sujet de la diffusion de Mein Kampf et au sujet d'autres textes porteurs de haine raciste ou de stigmatisation à visée violente de groupes d'individus ;

12. faire entrer en vigueur ces principes dès que possible, et en tous les cas avant le 16 novembre [2012] (date anniversaire de la Journée européenne de la tolérance). Fait à Paris, le 11 octobre 2011

Cet article a été publié le Mardi 25 octobre 2011 à 12 h 47 min et est classé dans [Vie du droit, jeudi 20 octobre 2011 - numéro 59](#). Vous pouvez en suivre les commentaires par le biais du flux [RSS 2.0](#). Vous pouvez [laisser un commentaire](#), ou [faire un trackback](#) depuis votre propre site.

### Laisser une réponse

Nom (obligatoire)

Adresse e-mail (ne sera pas publiée) (obligatoire)

Site Web



Entrez le code de sécurité!

# VSD



## Delarue GRAVEMENT MALADE, IL CONTRE- ATTAQUE...

Comment et pourquoi  
il gère son cancer en grand  
communicant. NOTRE ENQUÊTE

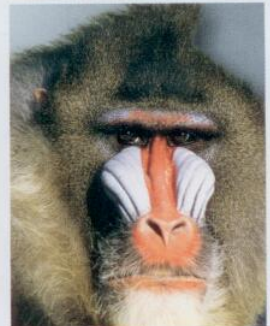


JOHNNY LA CHUTE

### INCROYABLE "MEIN KAMPF"



LE LIVRE  
MAUDIT FAIT  
TOUJOURS  
FUREUR



### ANIMAUX ET POLITIQUES ILS SE RESSEMBLENT TANT

GRUPE PRISMA PRESSE  
M 01713 - 1789 - F: 2,50 €





Époque **Enquête**

# “Mein Kampf”

# FAIT ENCORE FUREUR

PAR MARJORIE PHILIBERT

En 2015, le livre écrit par Hitler tombera dans le domaine public. De quoi aiguïser l'appétit des éditeurs. Car l'ouvrage continue de se vendre, et même de bien se vendre, partout dans le monde.



REVSTONE



La bible nazie *En 1938, de nombreux Allemands possédaient un exemplaire de l'ouvrage raciste et antisémite. Il était offert aux jeunes mariés, enseigné dans les écoles, adapté en BD...*

**C**est pour ne plus avoir à subir les tirades enragées d'Hitler, incarcéré pour son putsch manqué contre la social-démocratie allemande, que ses codétenus de la prison de Landsberg l'encouragèrent à écrire un livre, en 1924. La suite est hélas connue : *Mein Kampf* (*Mon combat*) deviendra l'un des livres politiques les plus vendus de tous les temps. Aujourd'hui encore, selon le magazine américain *Cabinet*, il s'en écoulait environ 20000 exemplaires par an dans le monde. Des chiffres qui inquiètent, alors que le livre tombera dans le domaine public en 2015. Mais, pour l'heure, c'est l'État de Bavière qui détient à la fois le copyright du livre et la mission d'en interdire la diffusion. Une mission quasi impossible à mener. « Il y a un statut différent pour chaque pays, sans aucune cohésion », explique Philippe Coen, juriste et fondateur de l'initiative de prévention de la haine, qui milite pour une édition critique du texte.

Le 31 décembre 2015, tout éditeur pourra donc faire ce que bon lui semblera. Philippe Coen insiste : « Interdire le livre me paraît anachronique, car c'est justement l'interdiction qui attise la curiosité. Il faut au contraire regarder son histoire en face. En revanche, il est essentiel d'imposer une édition critique

### C'est l'État de Bavière qui détient la mission d'en interdire la diffusion

et commentée afin qu'on ne voie pas fleurir, par exemple, des best of à 3 euros. » Mais la polémique n'est pas près de s'éteindre. Sur son contenu bien sûr, mais aussi sur la façon dont il a été accueilli. « Dans son livre, Hitler avait annoncé la plupart de ses crimes à venir, explique Antoine Vitkine, journaliste et auteur de *Mein Kampf, histoire d'un livre* (Flammarion). La question qui dérange est donc celle de la complicité des démocraties : comment *Mein Kampf* a-t-il pu être largement diffusé dès 1924 et comment a-t-on pu en arriver là ? »

Pour Hitler, l'enjeu de *Mon combat* était a priori de faire oublier son image de putschiste raté pour accéder à celui, plus prestigieux, d'idéologue de l'extrême droite. Ce qu'il réussit au-delà de toutes ses espérances.



## EN 2009, AU JAPON, LE LIVRE EST PUBLIÉ EN MANGA. IL S'EN VEND 45 000 EXEMPLAIRES

On peut s'en étonner tant ce livre de près de 700 pages est souvent indigeste. « La force de *Mein Kampf* est de mêler autobiographie et destin collectif, explique l'historien Édouard Husson. Hitler a une réponse à ses échecs personnels et à ceux de l'Allemagne : ce sont toujours les juifs. Beaucoup d'Allemands se sont reconnus en lui. » Et dans ses idées d'extrême droite, parfaitement synthétisées. Sans compter que son programme est d'une radicalité absolue : il en appelle à un État raciste et totalitaire, à l'expansion de l'Allemagne, à la destruction des juifs.

Fin 1932, *Mein Kampf* s'est vendu à 290 000 exemplaires et a fait d'Hitler un millionnaire, ce qui lui permet d'acheter sa résidence secondaire, le Berghof. Et, dès que l'apprenti despote accède au pouvoir, son livre acquiert le statut de bible nazie. Offert aux couples qui se marient, enseigné aux enfants, adapté en bande dessinée, vanté par la publicité, il est même imprimé en braille. Sa vente se répand aussi largement à l'étranger, ce qui ne manque pas d'inquiéter bientôt son auteur, qui aurait déclaré : « Si j'avais su que je serais chancelier en 1934, je n'aurais sûrement pas écrit ce livre. » Exposer son plan de domination risquait en effet de permettre aux démocraties de contrer ses projets. Dès lors, Hitler va chercher à contrôler les traductions diffusées à l'étranger, notamment en France, « un pays de nègres et de juifs » qu'il faut « anéantir ».

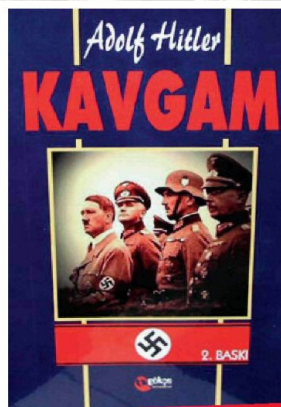
Le cas français va ainsi donner lieu à une saga rocambolesque. En 1934, Fernand Sorlot, maurassien et proche de L'Action française, décide de publier le texte sans en demander l'autorisation, officiellement dans le but d'avertir ses concitoyens des intentions d'Hitler. En réalité, ses motivations sont plus complexes : se mêlent aussi sympathie pour certaines des idées nationales-socialistes et volonté de faire un « coup ». Hitler réplique par un procès pour violation du droit d'auteur, qu'il gagne en 1934. Le livre est retiré de la vente, mais il continuera de se vendre sous le manteau : il s'en écoulera entre 15 000 et 20 000 exemplaires jusqu'en 1939. Et, en 1938, pour encore mieux mystifier la France, Hitler va jusqu'à faire paraître un faux *Mein Kampf* : *ma doctrine*, aux éditions Fayard, dans lequel les passages les plus hostiles aux Français sont modifiés. À la Libération, le livre disparaît aussi rapidement qu'il était devenu un



PHOTOS : AFP - CORBIS - SIFA - D. R.



**L'invasion** Depuis sa sortie en Allemagne, en 1925-1926, « *Mein Kampf* » a été notamment publié en Égypte, en 1956, puis réédité en Turquie, en 2005.



PHOTOS : AFP - CORBIS - SIFA - D. R.

### Hitler décrit la France comme "un pays de nègres et de juifs"

best-seller : en 1945, on estime qu'il était possédé par environ douze millions d'Allemands, soit un foyer sur trois. Mais, avec la découverte des camps puis la dénazification, Berlin interdit sa diffusion et sa publication. *Mein Kampf* continue pourtant d'avoir un statut ambigu aux yeux de nos voisins. Ce qui frappe le journaliste Antoine Vitkine : « Après la guerre, beaucoup d'Allemands ont voulu s'en débarrasser mais ils n'arrivaient pas non plus à le jeter. Alors, on le cachait dans la cave ou encore on l'enterrait dans le jardin. »

Mais c'est loin d'Europe que le livre va connaître une seconde vie. En Inde, on le trouve en hindi et en anglais dans la plupart des librairies. Dans de nombreux pays du monde arabe, où la conjonction entre le nationalisme et l'antisémitisme persiste, il est un best-seller. En Turquie, deux maisons ont réédité le livre en 2005. Bilan : 80 000 exemplaires se sont vendus en un mois. Au Japon, une version manga paraît en 2009 et remporte un petit succès d'édition. Plus de soixante ans après, la bête n'est pas morte. ■

### L'éditeur français

## "La Fnac m'en commande"

Les Nouvelles Éditions latines sont le seul éditeur de *Mein Kampf* en France. À leur tête, François Sorlot, fils de Fernand, qui le publia en 1934.

### VSD. Faut-il, selon vous, encadrer « *Mein Kampf* » par une édition critique ?

**François Sorlot.** L'édition française est déjà précédée d'un avertissement qui rappelle les crimes nazis, comme le veut le jugement de la cour d'appel de Paris de 1979. Faire une édition critique ne me paraît pas indispensable, car les faits historiques sont connus. Et puis, surtout, se pose la question : comment le critiquer ? L'édition critique peut vite devenir une critique d'opinion.

### VSD. Qui sont les acheteurs ?

**F. S.** Des étudiants, des universitaires, des curieux, beaucoup de personnes âgées. En général, il y a des pics au moment des documentaires télévisés. On en vend environ 600 par an.

### VSD. Le livre garde-t-il son aura sulfureuse ?

**F. S.** Bien sûr. Beaucoup sont persuadés qu'il est illégal de l'acheter, alors qu'il est juste interdit à l'affichage. Certains clients paient en espèces pour que je n'aie pas leur nom, des libraires m'appellent pour savoir si on peut le vendre sans risques. Alors que j'ai tous les jours des commandes de la Fnac, de Virgin, de Leclerc ! ■ Propos recueillis par M. P.

**« Mein Kampf » fait encore fureur**

**En 2015, le livre écrit par Hitler tombera dans le domaine public. De quoi aiguïser l'appétit des éditeurs. Car l'ouvrage continue de se vendre, et même de bien se vendre, partout dans le monde**

C'est pour ne plus avoir à subir les tirades enragées d'Hitler, incarcéré pour son putsch manqué contre la social-démocratie allemande, que ses codétenus de la prison de Landsberg l'encouragèrent à écrire un livre, en 1924. La suite est hélas connue : *Mein Kampf* (Mon combat) deviendra l'un des livres politiques les plus vendus de tous les temps. Aujourd'hui - encore, selon le magazine américain *Cabinet*, il s'en écoulait environ 20 000 exemplaires par an dans le monde. Des chiffres qui inquiètent, alors que le livre tombera dans le domaine public en 2015. Mais, pour l'heure, c'est l'État de Bavière qui détient à la fois le copyright du livre et la mission d'en interdire la diffusion. Une mission quasi impossible à mener. « Il y a un statut différent pour chaque pays, sans aucune cohésion », explique Philippe Coen, juriste et fondateur de l'initiative de prévention de la haine, qui milite pour une édition critique du texte.

Le 31 décembre 2015, tout éditeur pourra donc faire ce que bon lui semblera. Philippe Coen insiste : « Interdire le livre me paraît anachronique, car c'est justement l'interdiction qui attise la curiosité. Il faut au contraire regarder son histoire en face. En revanche, il est essentiel d'imposer une édition critique et commentée afin qu'on ne voie pas fleurir, par exemple, des best of à 3 euros. » Mais la polémique n'est pas près de s'éteindre. Sur son contenu bien sûr, mais aussi sur la façon dont il a été accueilli. « Dans son livre, Hitler avait annoncé la plupart de ses crimes à venir, explique Antoine Vitkine, journaliste et auteur de *Mein Kampf, histoire d'un livre* (Flammarion). La question qui dérange est donc celle de la complicité des démocraties : comment *Mein Kampf* a-t-il pu être largement diffusé dès 1924 et comment a-t-on pu en arriver là ? » Lire l'article intégral dans VSD n° 1789 (du 8 au 14 décembre 2011)

par Marjorie Philibert  
08/12/2011 08:55



## Mein Kampf: Comment anticiper sa prochaine entrée dans le domaine public

« Nous ne pouvons pas aujourd'hui cacher les horreurs de l'histoire car les peuples oublient très souvent les tragédies qu'ils ont vécues »

Jean-Yves Le Borgne, Vice-Bâtonnier de Paris

**Philippe Coen**  
Vice-président de l'AFJE  
**Eric Lauvaux**  
Avocat  
au Barreau de Paris  
**Charles-Edouard Renault**  
Avocat  
au Barreau de Paris

Une première étape a été franchie le 11 octobre dernier lorsque l'Initiative pour la prévention de la haine a pu tenir son premier forum à Paris, à la Maison du Barreau, sur le thème « Mein Kampf, le domaine public et la diffusion globale de la haine : quelle prévention pour demain ? » (1). Demain, en effet, puisque dès 1<sup>er</sup> janvier 2016, des versions de l'ouvrage d'Adolf Hitler seront disponibles et diffusables par chacun et au travers de nouveaux vecteurs, du fait de son entrée dans le domaine public. Certes, le livre est déjà accessible – publié en France et dans de nombreux autres pays et mis en ligne sur internet – mais il ne dispose quasiment pas du moindre avertissement ni d'outils de compréhension permettant un maniement utile et citoyen (2). L'histoire est en perpétuel mouvement et il faut pouvoir accompagner cette évolution sans oublier dans quoi s'inscrit notre présent.

Aujourd'hui, il est nécessaire de mener une réflexion à l'échelle européenne afin de permettre le choix d'une diffusion encadrée et dûment signalée d'un tel ouvrage. Bien entendu, il n'est pas question ici d'appeler à une quelconque censure qui serait contre-productive et porterait atteinte au principe universel de la liberté d'expression. Comme l'a rappelé le Bâtonnier Jean Castelain : « Il ne s'agit pas de le mettre en place publique et de le brûler. » Mais, incontestablement, ce n'est pas un texte comme un autre. Il est à la fois exemplaire et unique.

C'est pourquoi, il convient de pouvoir l'expliquer afin de permettre aux lecteurs – dont certains n'ont plus aucun lien avec la période de la seconde guerre mondiale et la regardent de façon distancée – de mesurer la portée des écrits de celui qui allait devenir chancelier du III<sup>e</sup> Reich sur le monde présent.

La première diffusion encadrée et expliquée a été celle mise en place en France dès 1979 par la cour d'appel de Paris, notamment sous l'impulsion de Robert Badinter. La version papier éditée en France comporte aujourd'hui un « Avertissement aux lecteurs », distinctif, fourni et très précis, détaillant les conditions de rédaction de l'ouvrage, celles de sa diffusion avant 1933 puis à compter de l'élection de Hitler jusqu'à sa chute, le 20 avril 1945

(3), et les conséquences de sa publication pendant le conflit, entre 1939 et 1945. Un travail d'exégèse et d'introduction historique doit pouvoir contribuer à éclairer les générations de lecteurs sur la portée de *Mein Kampf* et son message.

Les historiens contemporains, sur ce point, sont désireux d'apporter leur contribution (4). Jean-Marc Dreyfus, professeur à l'Université de Manchester indique ainsi qu'il « faut pouvoir disposer d'un matériau répondant aux questions posées par la société ».

En outre, les possibilités d'une diffusion d'une version numérique du livre et son accessibilité sur internet rendent nécessaire une mise à jour des mesures d'avertissement. Il convient aujourd'hui de mobiliser les éditeurs, d'inciter les opérateurs du Net à élaborer une signalétique des sites Web

donnant accès au livre ou à des extraits et de militer pour une signalisation de celui-ci.

En effet, encourager les éditeurs à offrir une édition pédagogique de *Mein Kampf* privilégiant la critique et l'avertissement historique et les opérateurs télécoms à promouvoir une signalétique validant la démarche de prévention et orientant les lecteurs, est essentiel. Ils pourront ainsi informer activement les lecteurs et les internautes et les inciter à mieux comprendre l'histoire et à mieux appréhender les méfaits de la diffusion de théories racistes, xénophobes ou discriminatoires, contraires aux valeurs fondamentales des droits de l'homme.

L'objectif poursuivi par l'Initiative pour la prévention de la haine est bien de préserver l'équilibre entre le respect de l'histoire, du droit et la protection de la société. Il ne peut y avoir de prohibition qui exciterait une curiosité malsaine. Mais il y a incontestablement urgence à mener un travail d'éducation auprès des jeunes générations. Ce travail pourrait être supervisé par un *Observatoire de prévention de la haine* qu'il conviendrait d'instituer afin de réfléchir en temps réel et en toute indépendance aux questions relatives à la définition de la haine, à la compréhension de sa diffusion et à la pédagogie de son identification, par l'analyse des textes de Hitler mais aussi d'autres contenus d'une nocivité manifeste (5).

Le temps presse, d'où l'importance que des juristes et des historiens alertent aujourd'hui les responsables de la politique, de l'édition et de l'internet afin de les inviter à s'impliquer dans ce débat qui interpelle la conscience de tous.

« L'objectif poursuivi est de préserver l'équilibre entre le respect de l'histoire, du droit et la protection de la société. »

1. Site de l'initiative de prévention de la haine : [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)

2. « Le droit d'auteur face à la mémoire, *Mein Kampf* dans le domaine public dès 2016 », Philippe Coen, *Gazette du Palais*, vendredi / samedi 11/12 décembre 2009 p. 3.

3. Plus de 10 millions d'exemplaires furent diffusés pendant cette période de

douze ans.

4. *Le Monde des Livres* : « Pour une édition critique de *Mein Kampf* » du 6 octobre 2011.

5. Les textes de la Radio des milles collines diffusés en 1993 au Rwanda en sont un exemple.



Art, culture, société, poil à gratter

• [Musique](#) • [Cinéma](#) • [Livres](#) • [Jeux vidéo](#) • [Télé](#) • **[Société](#)** • [Arts](#) • [Scènes](#) • [Sortir](#)

> [newsletter](#) | [blog société](#) | [blog aeio](#) | [forum societe](#) | [Twitter les Bains](#) | [concours](#)

dernière mise à jour le 10.11.11 à 12:07

---

**Articles**

 Mein Kampf, le retour

La marche des zombies

Enfant transgenre : le grand tabou

Andy, enfant transgenre

Avoir 30 ans à Tripoli

Vive le printemps arabe

Les plantages de com' des politiques

L'équipe de com de DSK

La révolution Toyota en Libye

Où vont nos déchets high-tech ?

Comment résister à la surveillance générale

People sans avenir

**Articles Societe**

---

**Entretiens**

 Entretien avec Alain Soral

Entretien avec Albert Drandov

Entretien avec Kamel Toe

Entretien avec Luc Bronner

Entretien avec Zoé Shepard

Entretien avec Jörg Zipprick

Entretien avec Jean-Luc Romero

Entretien avec Siné

Entretien avec Frédéric Bolotny

Entretien avec Patrick Lozès

**Interviews Societe**

---

**Dossiers**

**ELECTIONS REGIONALES**

 Elections regionales 2010

L'ère du Taser

Tourisme de crise

Le procès Pirate Bay



**Bientôt libre de droit**

**Mein Kampf, le retour**

**Avec son passage dans le domaine public prévu fin 2015, Mein Kampf se paie un retour sous les spotlights. De quoi embarrasser spécialistes et chercheurs qui planchent sur un possible encadrement historique et pédagogique de cet ouvrage sulfureux.**

Mein Kampf, le best-seller d'Adolf Hitler tombera le 31 décembre 2015 dans le domaine public et sera librement publiable. L'annonce tient plus de l'étape symbolique puisque qu'il est aussi facile de trouver l'ouvrage en trois clics sur internet qu'en version audio mp3 ou encore en tête des gondoles des librairies en Turquie ou dans certains pays du Maghreb... un joyeux bordel qui fait écho à une situation légale un peu compliquée.

**Cachez cet ouvrage que je ne saurais voir**

En effet, le Land de Bavière régule et contrôle les droits d'auteurs. Enfin, il essaye... "Ce qui est troublant c'est qu'il y a des disparités de traitements entre les pays. Il y a un statut par pays ou par nation. Il n'y a aucune cohésion", explique Philippe Coen, juriste et fondateur de l'initiative de la prévention de la haine. Pour exemple, en France, la vente de ce livre a été autorisée par la Cour d'appel de Paris en 1979, compte-tenu de son intérêt historique et documentaire, et assortie d'une introduction historique de huit pages au début de l'ouvrage. En Allemagne, le livre est interdit car il tombe sous le coup de la loi contre la propagande nazie. A cela s'ajoute, beaucoup de versions illicites, tronquées, modifiées, édulcorées... Pour Pierre André Taguieff, sociologue et historien auteur de "La question Mein Kampf", la situation des droits n'est pas prête d'être éclaircie : "On ne sait rien de précis. Le land de Bavière est gêné, les Nouvelles Editions Latines qui éditent la version française sont gênées. Cela représente en effet des sommes et un héritage embarrassant."

Il est vrai que Mein Kampf crée un certain malaise. Pour certains, "il brûle même les doigts". D'après Antoine Vitkine, journaliste et auteur de Mein Kampf, histoire d'un livre, "en Allemagne, les chercheurs ont du mal avec ce livre, c'est comme si l'auteur, Hitler, survivait à travers les mots". Si l'ouvrage fait peur, c'est parce que ce texte pourrait exercer une fascination et de nouveau mobiliser les masses, en clair ressusciter la pensée nazie. Dans un contexte de tabou aussi fort, difficile de regarder l'ouvrage en face. "On fait comme si ce texte n'avait pas d'importance. Cette mauvaise politique de l'indifférence ou du silence a été ridiculisée par la façon dont internet s'est emparé du texte", observe Pierre André Taguieff. Autre excuse souvent évoquée pour détourner les yeux: le profil psychologique de son auteur. "Ce livre est tellement violent qu'on a cru qu'Hitler était fou et qu'on ne l'a pas pris au sérieux. Après, il y a aussi une dimension psychologique, comment peut-on croire à quelque chose d'aussi effrayant ?", souligne Antoine Vitkine. Le passage dans le domaine public en 2016 aura au moins une vertu : celle de forcer intellectuels et grand public à appréhender le texte comme un véritable document historique et non pas de le réduire aux élucubrations d'un illuminé ou au symbole de la propagande nazie.

**Mein Kampf pour les nuls**

En prévision de cette situation exceptionnelle, Philippe Coen a décidé de mettre en place des outils de prévention : un avertissement historique optionnel mis à la disposition des éditeurs papier et internet et une signalétique avec des logos positifs et négatifs. "En gros,



**Les news du blog Société**

 Un champignon hallucinogène bon pour l'ouverture d'esprit  
Interdit à la consommation en Europe, le psilocybe semianceata,...

 Prostituées, écrans plasma et marijuana dans une prison...  
Une inspection surprise réalisée dans la prison d'Acapulco, au...

 Mein Kampf, un retour qui dérange  
Avec son passage dans le domaine public prévu fin 2015, Mein...

 En images : les 10 pires tsunamis de l'ère moderne  
Frappant les zones côtières après un...

 Un scientifique reconnait avoir publié des dizaines...  
L'Université de Tilburg vient de licencier un de ses...

---

**Diaporamas societe**

 Un catalogue de cadeaux Apple de 1983

---

**Sur le forum Societe**

- Le Tord Boyaux !
- Le bar 2012
- Stage humanitaire/ camp chantier ETE 2012 ...
- Convert MTS Video to WMV Format?
- regarder Dragonball Evolution 2 très fanta...

---

**Deal du jour, avec Groupon** > tous les deals

 Des pieds tout doux grâce à 1 session de fish pedicure pour 1 ou 2 personnes

- Le créationnisme en France
- Pirates, le dossier
- Trolls, le dossier
- Que reste-t-il de la culture française?
- Tous les dossiers Societe

Année 1996

prendre pour exemple le -12 ans pour les films destinés au contrôle parental. Ou encore un logo pouvant comporter les messages suivants : 'contient de la haine', 'toxique'... On pourrait l'appliquer à Mein Kampf mais aussi aux autres contenus "haineux". Des outils qui, s'ils ont le mérite d'être pensés, soulèvent tout de même quelques interrogations, notamment chez Sophie Jehel, experte des questions relatives aux jeunes et aux médias et chercheuse en sciences de l'information et de la communication. "Je redouterai une signalétique positive, disant entre guillemets qu'une version est une 'bonne version' parce qu'elle est assortie de commentaires historiques. Cela risquerait de banaliser l'ouvrage. Je pense d'autre part qu'il est très important de respecter les âges. L'effet de certains propos peuvent participer d'une certaine désensibilisation. Pour une approche pédagogique, il est nécessaire de trouver des méthodes".



Des méthodes, c'est ce que tentent de définir des spécialistes comme Pierre André Taguieff qui prône l'idée de deux éditions différentes: l'une érudite, l'autre pédagogique. "Je serai personnellement pour une édition critique savante. Le problème c'est que réaliser l'édition critique d'un ouvrage de 700 pages c'est vite arriver à un volume de 1500 pages. Ce serait donc une édition qui s'adresserait à un public assez savant. En parallèle pour le grand public, il faut faire un véritable travail pédagogique sur lequel s'interroger. On pourrait penser à republier le texte, un petit livre de 150-200 pages est mieux qu'un avertissement moralisateur". Un panel de solutions très variées prouvant que les spécialistes marchent sur des oeufs car Mein Kampf reste un ouvrage à manier avec précaution. "Il faut prévoir des effets pervers à force de vouloir prévenir on risque de nourrir la curiosité, et de faire en réalité de la propagande. Tout ce qui est interdit est séduisant. il s'agit d'un véritable casse-tête", avertit Pierre André Taguieff.

**Onde de choc mondiale**

Un imbroglio qui se perçoit en Europe comme au delà de ses frontières. Car l'ouvrage, n'a pas eu à attendre de passer dans le domaine public pour faire son grand retour. Ainsi en Turquie, en Malaisie, en Inde, Mein Kampf est devenu un ouvrage-référence pour certaines sensibilités. "En Turquie, Mein Kampf incarne l'hostilité des Turcs envers l'Europe. Le but inconscient étant d'acheter un livre que personne en Europe ne lit. Pour des États jeunes comme la Turquie et l'Inde où la question nationaliste est forte, Mein Kampf propose une réponse extrême. Il sert également aux anti-Israéliens. il apporte une théorie qui consolide leur haine", observe Antoine Vitkine qui ajoute que ces récupérations ne sont pas forcément intellectualisées. Un livre symbolique, qui, comme le fait remarquer Pierre André Taguieff "fonctionne de façon magique dans tous les pays. C'est un peu comme si ses mots pouvaient être vidés et remplis de tout un imaginaire". Même si le livre ne sera libre de droit que fin 2015, il est depuis longtemps libre d'interprétation.

19.00 € au lieu de 38.00 € **J'EN PROFITE !**

• Restez connectés avec Fluctuat

Newsletter :

Fluctuat.net sur Facebook

12,013 personnes aiment Fluctuat.net.

Alessandro Benoit Ahouk Richard Nayrouz

Module social Facebook

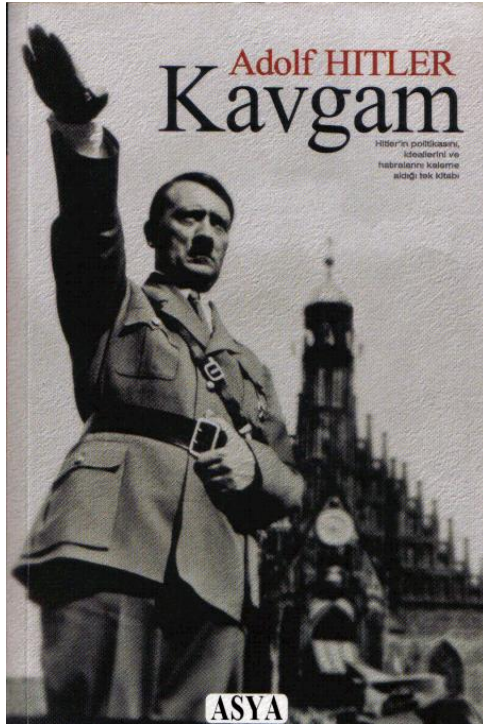
Un champignon hallucinogène bon pour l'ouverture d'esprit  
130 personnes recommandent ça.

Un scientifique reconnait avoir publié des dizaines d'études bidons  
157 personnes recommandent ça.

Prostituées, écrans plasma et marijuana dans une prison mexicaine  
27 personnes recommandent ça.

Un bébé chinois écrasé deux fois et ignoré par 18 passants (mis à jour)  
2 071 personnes recommandent ça.

Module social Facebook



Kavgam, la traduction turque de Mein Kampf

Sur Flu :

- 10 livres qui ont foutu le monde en l'air
- L'original de la première lettre anti-sémite d'Hitler acquis pour 150 000 dollars

Recommander 138 Envoyez sur Twitter 24 Suivez sur fluctuat

Stéphanie Plasse et Laura Guien - 10 novembre 2011

Annonces Google

Musique Libre de Droit

[www.beMYSound.fr](http://www.beMYSound.fr) Large catalogue musical de qualité. Aucune redevance SACEM.

Musique

[www.thomann.de/fr](http://www.thomann.de/fr) Thomann: La grand offre des bassons toutes marques, online!

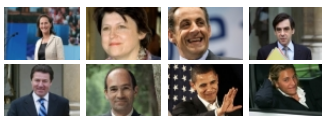
Musique du Monde

[Canalsat.fr/Divertissement](http://Canalsat.fr/Divertissement) Découvrez avec CanalSat la plus large sélection de chaînes.

A voir également

societe.fluctuat.net

Zoom sur



Les personnalités Societe

A B C D E F G H I J K L M N O P  
Q R S T U V W X Y Z 0-9

Futuro



ACTUALITÉ

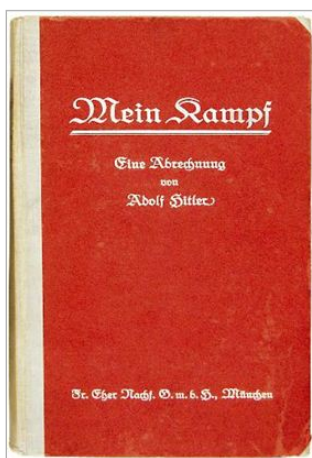
Par ROJ, www.belga.be, Mise à jour: 6/10/2011

## "Mein Kampf" dans le domaine public en 2016: besoin d'une signalétique ?

Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler qui tombera dans le domaine public en 2016.

5 | Partagé 4 fois

Tweeter 0 | J'aime 2



Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre. "Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture", dit Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, essentiellement des historiens, juristes ou anciens diplomates européens, comme l'ex-ministre espagnole des Affaires étrangères Ana Palacio. Cet "outil", M. Coen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979) mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat". M. Coen a consacré un site au sujet ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)) où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes.

Tweeter 0 | J'aime 2

POUR UNE MODÉRATION PLUS EFFICACE, VEUILLEZ SIGNALER LES MESSAGES INAPPROPRIÉS. MERCI !

Windows Internet Explorer Plus rapide. Plus facile. Plus sécurisé. Téléchargez gratuitement la dernière version d'Internet Explorer.

Recommander 0% 0%

Partager Partagé 4 fois

Ajouter un commentaire Vous devez être connecté pour pouvoir faire un commentaire [CONNEXION](#)

5 Commentaires

PLUS RÉCENT PLUS ANCIEN J'AIME J'AIME PAS MITIGÉ

-nemo- 10/09/2011 1:52  
Kom le dit Rokat belZoreill, Imprimer  
la signalitique, (notament sur les paquets de cigarettes) n'empêchera jamais le " toxico" à assouvnrir son vice.  
☹️

## Une signalétique pour Mein Kampf, dans le domaine public en 2016

### Petite séance de réflexions...

Par [Clément S.](#), le jeudi 06 octobre 2011 à 18:24:23 - 0 commentaire

**Le sujet va être délicat : l'ouvrage d'Adolf Hitler, *Mein Kampf*, relèvera du domaine public d'ici cinq ans et d'ores et déjà, plusieurs intellectuels se posent la question d'une nécessaire signalisation sur le livre.**

Selon Philippe Cohen, le juriste qui est à l'origine de la réflexion, accompagnée par des historiens, mais également des éditeurs et des philosophes qui se sont regroupés derrière le nom L'initiative pour la prévention de la haine, il faut prendre de multiples précautions.

En effet, l'ouvrage est interdit de séjour que ce soit en Allemagne ou en Autriche. Par ailleurs, le land de Bavière en détient seul les droits ; il s'agit de la dernière résidence historique de Hitler. Mais à compter du 1er janvier 2016, le livre appartiendra au domaine public, et risque de voir sa diffusion largement accrue.

Ainsi, « *il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture* », estime Philippe Cohen. Universel, dans le sens où il ne s'agit pas de mettre en place une censure contre le livre, mais plutôt un marqueur, ou une signalétique, comme c'est déjà le cas en France depuis 1979. Finalement, à l'image de ce que l'on trouve sur les paquets de cigarette ou bouteilles d'alcool, on parlerait plus d'un avertissement à destination du lecteur.

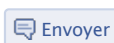
L'ouvrage n'est plus autorisé en Russie depuis mars 2010, et en février de la même année, plusieurs historiens allemands, ayant formulé le souhait de rééditer le livre, à titre scientifique, autant qu'historique, s'étaient heurtés à un refus du land bavarois.


Pour Richard Prasquier, président du CRIF, « *la publication de Mein Kampf, c'est une histoire horriblement compliquée. La décision à prendre, les choix sont très douloureux* », expliquait-il en 2009.

Le hic est qu'une version manga était sortie en 2009, et avait connu un vif succès dans le pays. Et Philippe Cohen d'ajouter : « *Il s'est répandu dans le monde arabe, en Iran, en Inde ou au Liban et on estime qu'il s'est vendu à 100.000 exemplaires en France depuis 1945.* » En Allemagne, 12 millions d'exemplaires avaient été vendus entre 1923 et 1945.

La question du domaine public pourrait toujours être réglée par une révision du statut de l'oeuvre, qui permettrait de prolonger le nombre d'années avant que le livre ne tombe dans le domaine public. Mais cette solution ne ferait que faire reculer le problème.

**Sources :**

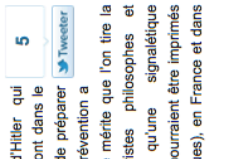


 Soyez le premier de vos amis à indiquer que vous aimez ça.

# Mein Kampf dans le domaine public en 2016 – Prévention

5

Les droits d'auteur de Mein Kampf d'Hitler qui appartiennent au Land de Bavière tomberont dans le domaine public le 1er janvier 2016. Afin de préparer l'arrivée de ce livre, l'association Haine Prévention a publié une déclaration commune. L'affaire mérite que l'on tire la sonnette d'alarme. Des éditeurs, juristes philosophes et personnages publics demandent à ce qu'une signalétique spécifique soit apposée sur les livres qui pourraient être imprimés ainsi que sur les ebooks (livres électroniques), en France et dans toute l'Europe.



Philippe Coen, à l'initiative de Prévention de la Haine a accordé une interview au site **Décideur** et s'explique. Voici quelques extraits de l'interview : « Matériellement, il s'agit d'instaurer une réglementation à des fins pédagogiques encadrant toute diffusion de l'œuvre, des éditions papier à l'accès intégral ou par extrait sur internet. Pour les éditions papier, nous demandons l'ajout de l'avertissement dans la langue de l'édition. L'Europe obligerait à respecter l'intégrité du texte pour éviter de l'édulcorer. Concernant la diffusion sur internet, un onglet sur chaque page permettrait le renvoi à l'avertissement, traduit dans toutes les langues disponibles sur le site. Géographiquement ensuite, le règlement s'appliquerait à l'ensemble des pays membres. Mais il serait souhaitable que son application s'étende à d'autres pays, notamment ceux où le livre continue de fasciner, comme la Turquie, l'Inde, le Japon ou les pays du Moyen-Orient. »

« Les décideurs sont appelés à prêter leur nom en soutien à l'initiative. Pour cela, nous organisons un forum le 11 octobre 2011 à la Maison du Barreau située dans le 1er arrondissement de Paris). Nous invitons les personnes qui se sentent concernées par l'initiative à participer à ce forum au cours duquel nous présenterons le texte définitif de notre projet de règlement européen. Les participants seront invités à signer un soutien à cet appel de Paris »

Ce livre incitant à la haine raciale et « bible » des nazis s'est vendu à 12 millions d'exemplaires entre 1923 et 1945. En Allemagne la vente de cette publication est interdite. En Hollande imprimer et diffuser ce livre relève du pénal mais dans d'autres pays comme la Grande Bretagne, Les Etats-Unis, l'Iran, la Russie, la vente est libre.

**En France, elle est autorisée mais avec un avertissement.**

**Consultez et adhérez à la déclaration**

## LIVRES DU MOIS



## SONDAGE

Pour vous, quel est le bon prix pour une tablette ?

- Moins de 100 euros
- Entre 100 et 200 euros
- Entre 200 et 300 euros
- Entre 300 et 400 euros
- Entre 400 et 500 euros
- Le prix n'a pas d'importance

Voter

Voir les résultats

## LES NEWS LES PLUS LUES

- Amazon prête des livres numériques. Quid des éditeurs ?
- Une tablette type iPad pour enfants
- Canada: une plateforme de prêt de livres numériques en bibliothèque
- Ebook à lire : Fiché coupable ou présumé innocent ?
- Plan massif de traduction des revues

**My BOOK** vous allez voir ce que vous allez lire

0 article

Adresse email \*\*\*\*\* OK

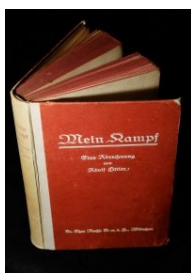
Mot de passe oublié ? | Créer un compte

Tous les livres **BOOK Club** Je recherche un livre, un auteur, un thème ... OK

Articles Vidéos

Accueil / Les articles / "Mein Kampf" dans le domaine public en 2016 : comment prévenir la haine ?

Tous Conseils de lecture **Actualités** Numérique Dossiers MyBOOK



### "Mein Kampf" dans le domaine public en 2016 : comment prévenir la haine ?

15/10/2011



(AFP) - Des juristes, historiens ou éditeurs, réunis mardi à Paris, militent pour une "signalétique" pédagogique accompagnant la diffusion de **Mein Kampf**, qui **tombera dans le domaine public en 2016**, et réfréichissent à un label pour les sites internet dépourvus de contenu haineux.

Le livre d'**Adolf Hitler**, qui véhicule haine raciale et idées nazies, circule déjà dans de nombreuses parties du monde, mais il reste interdit en Allemagne et en Autriche. Seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) est propriétaire des droits. Il en existe 734 versions papier en toutes langues, et plus ou moins édulcorées. Sans compter une profusion sur internet.

Un forum sur le sujet était organisé mardi à Paris par Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres spécialistes réunis au sein de "L'Initiative pour la prévention de la haine". L'arrivée de *Mein Kampf* dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, "risque d'accroître sa diffusion et il serait temps de mettre en place un outil universel de lecture, grâce à une signalétique à valeur d'éclairage historique", affirme à l'AFP M. Coen. Il reste un peu de temps avant 2016, mais c'est un rendez-vous avec l'Histoire à ne pas manquer. Nous sommes ouverts à tous les hommes et femmes politiques qui s'y intéresseront pendant la campagne présidentielle", relève-t-il.

En 1979, la Cour d'Appel de Paris avait autorisé la vente de *Mein Kampf*, en l'assortissant d'un avertissement aux lecteurs expliquant ce qu'a engendré ce texte, mais pour une seule version papier diffusée en France. "A l'heure d'internet, cette solution apparaît très insuffisante", souligne le juriste.

#### "Haine zéro"

La signalétique préconisée serait apposée pour chaque édition papier, les livres électroniques et les sites publiant le texte d'Hitler ou des extraits, comme il en existe pour les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, mais sur la base du volontariat et non de la réglementation. "Il ne s'agit pas d'entrave à la liberté d'expression, mais d'éducation. Notre approche est de dire que face à la haine, il ne faut pas faire l'autruche, poursuit Philippe Coen. Tous les acteurs de l'internet ont des responsabilités sociales et on ne peut pas s'abstraire de cette réflexion", affirme Marc Mossé, directeur des Affaires publiques et juridiques de Microsoft France. Il est important que le maximum d'acteurs de l'internet s'impliquent. Nous allons voir, au sein de Microsoft France, comment faire pour être le plus utile possible", poursuit Marc Mossé. "Et plus le temps va s'écouler, plus cette démarche sera nécessaire".

"Nous lançons aussi un appel pour la création d'un label +édition responsable+ ou +contenu responsable+ ou +Haine zéro+", certifiant l'absence de propos haineux sur les sites, explique M. Coen. Un concours pourrait être organisé afin de trouver un logo. Si les chiffres précis manquent, le livre d'Hitler est "devenu un manga best-seller en 2009 au Japon; il s'est répandu dans le monde arabe, en Iran, en Inde ou au Liban et on estime qu'il s'est vendu à 100.000 exemplaires en France depuis 1945", explique-t-il.

Vendu à 12 millions d'exemplaires en Allemagne entre 1923 et 1945, *Mein Kampf* est autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression et ferait partie des lectures qui ont inspiré Anders Behring Breivik, l'auteur des attaques meurtrières du 22 juillet en Norvège. M. Coen a consacré un site au sujet ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)), où figure la liste des soutiens à sa proposition.

#### A lire aussi

##### L'actualité

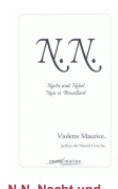
##### Mein Kampf en vente sous contrôle en 2016 ?

Alors que *Mein Kampf* d'Adolf Hitler, dont les droits appartiennent à ce jour au Land de Bavière, s'apprête à ...

Envoyer S'abonner Imprimer

Partager: [Facebook] [Twitter] [LinkedIn] [Google+] [Dribbble] [StumbleUpon] [Delicious] [Diigo] [Reddit] [VK] [Odnoklassniki] [LiveJournal] [MySpace] [FriendFeed] [Delicious] [Diigo] [Reddit] [VK] [Odnoklassniki] [LiveJournal] [MySpace] [FriendFeed]

#### LIVRES ASSOCIÉS



#### Actualités

**10-11-2011** - Régine Detambel, lauréate du Grand Prix de la Société des gens de lettres

**10-11-2011** - Jean-Paul Dubois : une vie en l'air

**10-11-2011** - Dors et fais pas chier : chef d'oeuvre ou coup marketing ?

**10-11-2011** - Jean-Paul Goude, héros de BD

#### Vidéos



Marc Grossman : les super-aliments



Stéphane Rusinek : les différents types de mémoire



Patrick Besson : le génocide Rwandais

#### BOOK Club

#### Ils vous recommandent



(M.) Dominique, Officiel, 233 livres



##### Terre de vignes

Les grands vins puisent leurs arômes dans le sol des vignobles. Le chablis sent l'ode de ses ...



virginie, Officiel, 701 livres



##### Au-dessous du volcan

Traduit de l'anglais par Stephen Spriel Avec la collaboration de Clarisse Francillon et de l'auteur ...

#### Critique du BOOK Club



##### Crimes sans importance

Par David Zeltserman, Dave Zeltserman



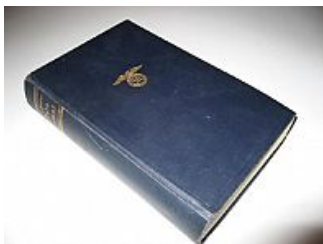
Nous suivons le héros, ancien flic, à sa sortie de prison. Et, mauvaise habitude de lecteur, je me ...

voir toutes les critiques



## 📖 Vers une inévitable publication de Mein Kampf ?

[jeudi 13 octobre 2011 - 16:00]



Le Monde des Livres a publié le 6 octobre une tribune intitulée "[Pour une édition critique de Mein Kampf](#)". Le collectif qui signe cet article s'efforce de ne jamais tomber dans la polémique et d'éviter l'éternel débat relatif aux limites de la liberté d'expression. Partant d'un simple constat, il privilégie au contraire le déploiement d'arguments rationnels en faveur de la publication : *Mein Kampf* relèvera dès 2015 du domaine public et sa libre publication sera autorisée. Une seule solution s'offre donc, rendre obligatoire la mention d'un avertissement en introduction de ces éditions, papier ou numérique.

En appelant à la création d'un Observatoire européen à la prévention de la haine, les auteurs de cet article ont l'intelligence de faire de *Mein Kampf* une question européenne, mais également de désacraliser l'ouvrage en le rattachant à une catégorie plus large : les *hate-speech*.

Ainsi, le principal mérite de cet article réside paradoxalement dans sa banalisation de l'ouvrage hitlérien. Parce que ce dernier est ici avant tout considéré comme un objet d'histoire, le registre des passions qui ne manque jamais d'entourer l'évocation publique de *Mein Kampf* est rapidement évacué. Pourquoi, alors, refuser encore une publication scientifique à visée pédagogique du livre fondateur du nazisme ?

rédacteur : Ainhoa JEAN, Secrétaire de rédaction

Illustration : CC Flickr / Nieuws uit Amsterdam

## Perspectives

### Les adolescents face à l'horreur et à l'espoir

**E**n janvier 2001, je rencontraï le grand écrivain et Prix Nobel de la Paix Elie Wiesel, témoin et combattant passionné du devoir de mémoire, pour lui faire part de mes craintes. En changeant de siècle, l'événement le plus tragique de l'histoire juive, la Shoah, cessait d'être un fait immédiat de notre siècle pour devenir un fait du passé, du siècle dernier avec toute la charge symbolique de cette chute dans un temps plus lointain. Comment la jeunesse juive européenne, née sur le sol où la Nuit et le Broillard avaient accompli leur ténébreuse besogne, allait-elle réagir, à l'avenir, en entendant les récits de la persécution et de la résistance ? Constance du souvenir ou tentation de l'oubli ? Wiesel m'a fait part, de son côté, d'une crainte similaire en ce qui concerne la jeunesse juive américaine. L'exigence éthique urgente, impérative d'une prise de conscience, par les nouvelles générations, de ce chapitre dramatique de l'ère de la modernité était incontournable.



PAR **FRANKLIN RAUSKY**  
UNIVERSITAIRE

**Myriam Maman : résister à la tentation du repli sur soi et du silence**

FRANKLIN RAUSKY   JACQUES GOLDBERG   RICHARD PRASQUIER   SHMUEL TRIGANO   COLETTE BAER

feuilles, sans fruits, sans couleurs, un tronc avec des branches nues, tournées vers les hauteurs, « métaphore de la transmission, de la vie qui continue et des prières qui s'élèvent vers le ciel... ». Une lycéenne raconte, dans la langue de Shakespeare, la visite au camp d'extermination de Sobibor : « Pour moi, ce fut le moment le plus émouvant de ma vie. Ce fut comme si j'avais, soudain, appris la mort d'un membre de ma famille, puis d'un autre, et encore d'un autre, et après de six millions... » (Sarah Bodokh).

Les jeunes élèves n'ignorent pas les ignobles campagnes négationnistes qui prétendent que les chambres à gaz et les projets de solution finale n'ont pas existé. Face aux « assassins de la mémoire », un devoir moral : « se sentir responsable du combat contre les négateurs de l'Holocauste » (Nathaniel Cohn). L'incroyable survie des rescapés de la Shoah interpelle les adolescents : « Si par miracle, ils ont survécu physiquement, fut-il possible de se reconstruire mentalement et psychologiquement ? » (Eve Halimi). L'éternelle question philosophique et théologique de la présence-absence des hommes et de la Providence dans ces heures sombres, est présente : « Certains s'interrogent : où était D.ieu ? Je me demande simplement : où était l'humanité ? » (Avital Souffir).

Et Myriam Maman d'expliquer ainsi sa démarche originale et créative : « Ces écrits d'adolescents sont précieux. Je ne pouvais pas les garder pour moi. Ils portent en eux la fraîcheur, l'innocence, le regard neuf et implacable de leurs jeunes années. Ils donnent une voix à notre douleur, nous, adultes qui ne savons plus parler ».

Donner la parole à la nouvelle génération : une belle et salutaire expérience éducative. ●



**Un regard certain** FONDATEUR DE L'INITIATIVE DE PRÉVENTION DE LA HAINE

PAR **PHILIPPE COEN**

### L'Aryan-Espace

Adolf Hitler ne cessera-t-il jamais de renaître ? Aussi, la bible nazie, best et long seller de la haine : « Mein Kampf » commencera à tomber dans le domaine public du droit d'auteur en 2016 (70 ans après la mort du dictateur-auteur). A cette échéance, le petit Adolf Hitler Campbell, frère d'Aryan Nation aura 8 ans en 2016. En effet, le couple américain Campbell de Holland Township, New Jersey (USA), cultive la provocation et les sophismes dans la nomination de leur progéniture. La garde de ces enfants a été retirée aux parents dont le père arbore une moustache rectangulaire et porte pour éviter toute méprise sur ses convictions croix gammées en tatouages sur son cou et à l'intérieur de son avant-bras...

Appeler ses enfants du nom des emblèmes nazis ne relève pas que du fait-divers sordide. Cette volonté de stigmatiser

à vie leurs enfants de la barbarie nazie marque la fin du tabou. En 2011, les survivants du nazisme échappent progressivement à notre présent, les simplismes et les sophismes déferlent. Ainsi, à l'approche de 2015, il est encore temps de se prémunir de la nouvelle vague d'hittérification des esprits (comme le montre les chiffres des ventes de « Mein Kampf » et « des Protocoles des Sages de Sion » et leur profusion en ligne dans nombre de pays). Il nous faut croire qu'il est encore temps - même si la crise qui frappe à la porte attise les braises - de satelliser le vaisseau arien de la haine en prônant pédagogie, labellisation des contenus de haine et des sites Internet qui font le choix du courage du refus de la haine. Et ce, avant que le prochain enfant Campbell ne se voit infliger le prénom de « Mein Kampf ». ●



### Leur Actualité

PAR **JOEL MERGUI**

PRÉSIDENT DU CONSISTOIRE DE PARIS ET DU CONSISTOIRE CENTRAL

### Relevons le défi de notre jeunesse

**C'**est une nation jeune qui a accepté de remettre en question ses habitudes, ses certitudes, voire sa sécurité pour la vie d'un seul, au motif que « qui sauve une vie sauve l'humanité tout entière. »

Israël promet sa jeunesse, l'écoute, l'encourage, mais surtout lui permet d'exprimer ses talents, ses ambitions et d'expérimenter ses solutions car c'est elle qui construira l'avenir. C'est parce qu'Israël a foi en sa jeunesse et lui fait confiance, que celle-ci est forte et inventive et plus que tout responsable.

Nous aussi en France, nous devons prendre la mesure de notre jeunesse. Nous devons décoder les messages de nos jeunes qui ne demandent qu'à agir, à prendre part à la vie communautaire, à endosser un rôle actif pour assurer la relève du judaïsme français.

Notre jeunesse nous lance un véritable défi que nous ne pouvons relever sans elle. Nos jeunes sont de mieux en mieux diplômés, et ses réseaux, de plus en plus concernés par les problèmes du monde. Paradoxalement, ils sont après leurs études, de moins en moins présents dans nos communautés qui, lorsqu'elles ne les intègrent pas dans le quotidien de la vie communautaire, vieillissent et se meurent sans leur dynamisme.

Il y a urgence aujourd'hui - et j'en fais la priorité de mes priorités -, à reconsidérer

la place des jeunes au sein de nos familles, de nos communautés et de nos institutions. Tant qu'ils sont dans le giron familial ou scolaire, nos jeunes restent dans la mouvance du judaïsme, dans la lignée de leur héritage familial. Or, sitôt qu'ils sortent des études, ils sont exposés aux aléas du monde du travail et au foisonnement des rencontres et des opportunités, ceux dont l'identité n'a pas été suffisamment consolidée, se détachent progressivement des liens qui nous unissent à eux et se perdent en prenant le chemin de l'assimilation.

Non seulement leur perte est immense pour le judaïsme - qui considère que chaque vie possède un coût si élevé qu'elle se mesure à l'aune de l'humanité -, mais c'est aussi un manque terrible pour notre communauté qui se prive d'une partie de ses forces vives et restreint ses promesses de lendemains.

Voilà pourquoi il est primordial que chaque communauté digne de ce nom, se montre responsable de ses jeunes, les sorte de leur isolement et accepte de leur passer le relais en leur permettant d'agir en personnes responsables partout où ils pourront étancher leur soif de savoir, leur envie d'agir, et leur volonté de bâtir un avenir où le judaïsme et ses valeurs resteront toujours présents. Notre éternité dépendra de la place que nous saurons accorder à notre jeunesse. ●

DAVID MESSAS   JACQUES BENICHOU   JOEL MERGUI   HAIM MUSICANT

Dans le cadre du 10<sup>e</sup> festival **Jazz'n Klezmer**  
Le KKL et le Centre d'Art et de Culture  
présentent  
**TAL BEN ARI**  
& **ASTIKIDES**

Renseignements et réservations aux points de vente habituels,  
au KKL : 01 42 86 88 88 et au Centre d'Art et de Culture : 01 43 31 93 60

**Samedi 19 novembre 2011**  
**à 20h00**

**New Morning :**  
7, rue des petites écuries  
75010 Paris

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Albanie*

[Gazeta shqiptare](#)

[Privacy policy](#)

[TV Shqip LIVE](#)

Kerko lajme

Go

## Gazeta Shqiptare online

Lajmet e fundit shqiptare dhe te huaja!



[Aktualitet](#)

[English](#)

[Italiano](#)

[Kulture](#)

[Lajme nga jashte](#)

[Lajme te fundit](#)

[Rajoni](#)

[Shendeti](#)

[Sport](#)

[Teknologji](#)

Thursday, November 10, 2011 16:36

[News Feed](#)

[Comments Feed](#)

# Mein Kampf, paralajmërimet për biblën e racizmit

Njoftime  
Biseda  
Video



Më 2015, Mein Kampf bëhet pronë publike. Shtatëdhjetë vjet pas vdekjes së Hitlerit, ky libër mund të botohet lirisht, pa detyrime ndaj të drejtës së autorit. Hyn kështu në një fazë të re jeta publike e njërit prej librave më të shitur të shekullit të njëzetë, “bibla” e regjimit nazist. Mund të duket simbolike kjo fazë – në të vërtetë gjen sot ekzemplarë të Mein Kampf në gjuhë të ndryshme, dhe variante elektronike falas në internet – por parashikohen botime të ndryshme politike e komerciale.

Atëherë?

Libri i cili prej vitit 1945 është shitur në Francë 100 000 kopje (të deklaruara) është ende një objekt në lëvizje që magjeps, tmerron dhe shpesh nxit projekte absurde. Pa e çuar ndër mend censurimin apo ndalimin e tij, çka do të ishte gabim i madh, ekspertët evropianë të Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes që ka nisur të organizojë në Francë takime e sondazhe mbi rastin e Mein Kampf, mendojnë që vepra duhet marrë në duar, duhet lexuar, e sugjeruar studentëve, shpjeguar e njohur historia e ndërlikuar e botimit të tij. Është një pikë kthesë që kërkon përgatitje para kohe, disa vjet përpara për vetë rëndësinë që ka kjo çështje. Është e nevojshme që tekstit t'i bëhen botime shkencore dhe duhet ndjekur një strategji për përdorimin e tij në internet.

Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes deklaroi se është koha që Evropa e bashkuar të vendosë për statusin e këtij teksti që ka përcaktuar historinë e Evropës, status që sot është kompleks dhe i paqartë, duke menduar vështirësitë që ekzistojnë në kuptimin e kësaj vepre të Hitlerit. Grupi i avokatëve, historianëve, gazetarëve, artistëve të angazhuar në Nismën për Parandalimin e Urrejtjes, vëren kontrastin që ekziston midis rëndësisë së këtij libri dhe kërtimeve të pakta që i janë kushtuar atij, sikur Evropa dëshiron t'i rrijë larg. E pikërisht me këtë shmangie, shpjegohet karakteri i paqartë i asaj vepre ku Adolf Hitleri farkëtoi si për një bombë me sahat, tërësinë e ideve mbi nacionalizmin, pangjermanizmin, eugenizmin dhe racizmin.

Deri në vitin 1945 libri kishte qarkulluar në 12 milion kopje (anëtarët e organizatave naziste dhe të sapomartuarit e merrnin si dhuratë). Pas lufte gjermanët thoshin që nuk e kishin lexuar, kur Mein Kampf ishte studiuar në shkolla nga të rinjtë hitlerianë dhe citohej ngado.

E ndërlikuar është historia e botimit të këtij libri. Botimet gjermanisht në vazhdim janë ndryshuar në përputhje me momentin e politikës së jashtme të Rajhut. Sa për historinë e përkthimeve, edhe ajo mbetet për t'u shkruar.

Prej vitit 1946, të drejtat e autorit të librit janë – si e gjithë pasuria e Hitlerit – pronë e Shtetit të Bavarisë i cili përgjatë dekadave është përpjekur të ndalojë ribotimin duke ndjekur herë pas here procese gjyqësore jashtë vendit, si ai i vitit 1992 në Suedi. Të zënë ngushtë, funksionarët e Ministrisë së Financave të Shtetit Bavarez hezitojnë të shprehen për çështjen. Megjithatë duket se Bavaria e ka parashikuar fundin e këtyre të drejtave e prandaj i ka pakësuar ndërhyrjet në këto vitet e fundit. Në Francë, botimi i plotë i veprës është bërë në vitin 1934, nga Fernand Sorlot në Nouvelles Editions latines. Sorlot ishte njeri kurioz që kishte dorë të lirë me të drejtat e autorit: ky militant komunist e botoi Mein Kampf me qëllimin për ta denoncuar rrezikun nazist, para se të bashkëpunonte me pushtuesin. Pas Çlirimit u dënua me dhjetë vjet burg për fyerje të dinjitetit kombëtar. Botimet Eher ngritën padi kundër tij më 1934, me mbështetjen e vet Hitlerit, për shkeljen e të drejtës së autorit. Jo pse Hitleri kishte dashur përhapje të kufizuar të pensum-it të tij prej më se 700 faqesh, por ai donte ta shmangte leximin e plotë në Francë, vend që ai e sulmoi duke paralajmëruar ekspansionin gjerman. Sorlot u dënua por Nouvelles Editions latines vazhduan ta botojnë librin sot e kësaj dite. Ironia e kësaj historie është që Mein Kampf, u ndalua në Francë vetëm gjatë pushtimit. Krahas variantit të plotë, me një përkthim të diskutueshëm, qarkulluan para Luftës së Dytë Botërore dhjetëra variante të cinguara. Simpatizuesit e nazizmit dhe përkrahësit e një politike të pajtimit i fshinë pjesët më të dhunshme kundër hebrenjve apo Francës, ndërkohë që kundërshtarët e tij kishin dashur të shpërndahej në shenjë apeli.

Botimet e veprës sot, ndryshojnë sipas vendeve. Ka një botim të fundit jo i plotë në Itali, një botim pjesësh të komentuar në Izrael. Libri qarkullon në Amerikën e Jugut, në Evropën Lindore, në botën arabe dhe në Iran. Në Indi e gjen kudo, nga stacionet hekurudhore në aeroporte. Në Japoni ekziston prej vitit 2009 një version manga i veprës që u bë hit për rininë vendase. Nuk ka të dhëna të sakta për shpërndarjen por e sigurt është që ritmi i shitjeve nuk ka ndryshuar. Secili prej këtyre vendeve gjen aty projektionin e politikave të veta ekstremiste: miti arian në Iran, antisemitizmi katolik në jug të Amerikës, joshja estetike e Raihut III për një pjesë lexuesish japonezë. Dhe suksesi në Turqi – 100 000 kopje u shitë

Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes e konsideron shumë kompleks raportin për të drejtat e Mein Kampf . Disa vende e ndalojnë (Gjermania e Austria), disa kultivojnë pasivitetin, disa aplikojnë për të drejtën e autorit, disa madje injorojnë dhe botimin me të drejta. Franca ka përdorur një zgjidhje e post: Gjykata e Apelit të Parisit, në një vendim të datës 11 korrik 1979 (Licra/Nouvelles Editions latines), imponoi futjen e një apeli, çka funksionoi deri në momentin që interneti e vuri në pikëpyetje.

Evropa e ka dënuar barbarinë naziste, e megjithatë a nuk është e çuditshme që nuk ekziston asnjë politikë e përbashkët për shpërndarjen e një teksti si Mein Kampf?

Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes mendon që është e nevojshme që viti 2015 të jetë viti kur Parlamenti dhe strukturat evropiane të botojnë një rekomandim sipas të cilit çdo botim i ri i veprës të shoqërohet me një paralajmërim i bazuar në atë që u kërkua në Francë prej vitit 1979. Iniciativa propozon gjithashtu që ky paralajmërim të zbatohet edhe në Internet nga administruesit e faqeve dhe motorët e kërkimit.

Dhe së fundi, janë të nevojshme botimet shkencore të Mein Kampf në gjuhë të ndryshme (një projekt pak i avancuar ekziston në Gjermani, nga Instituti i historisë bashkëkohore të Mynihut). Përdorimi për qëllime shkencore e pedagogjike do të bënte që Mein Kampf të shihej si objekt historik dhe për të luftuar një lloj fetishi që e rrethon tekstin. Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes kërkon krijimin e një Vëzhguesi për parandalimin e urrejtjes që të studiojë e propozojë zgjidhje për shpërndarjen e Mein Kampf në veçanti dhe të teksteve që nxisin dhunën (atë që anglo-saksonët e quajnë “hate speech”). Mein Kampf duhet të bëhet objekt qartësimi e historik. Është e vetmja mënyrë për parandalimin e karakterit tërheqës dhe shkatërrimtar që e mbrun ende.

### Lajmi

Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes themeluar nga juristi francez Philippe Coen organizon forumin me temë “Mein Kampf në pronën publike dhe përhapja ndërkombëtare e urrejtjes: çfarë paralajmërimi për të nesërmen?” Takimi mbahet nesër, në Shtëpinë e Avokatëve në Paris. Coen prej dy vjetësh ka hedhur idenë për një debat publik mbi të ardhmen e botimit të “Lufta ime” të Hitlerit. Shtypi francez prej disa ditësh i ka bërë jehonë deklaratës dhe çështjeve që shtron për diskutim Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes, ku bëjnë pjesë personalitete të fushave të ndryshme, Jean-Marc Dreyfus (historian, Universiteti i Mançesterit), Marie-Anne Frison-Roche (profesoreshë e së drejtës, Paris), Dominique de la Garanderie (avokat), Olivier Orban (botues), Ana Palacio (avokate, ish ministre e punëve të jashtme spanjolle).

### Të dhëna

“Mein Kampf” (Lufta ime) e Adolf Hitlerit është një traktat politik ku ndërthuren elemente autobiografike. Hitleri e shkroi pasi u burgos për grushtin e shtetit më 1923. Vëllimi I u botua më 1925, i dyti, një vit më vonë. Por libri gëzoi famë me ardhjen në pushtet të nazistëve më 1930. Ministria e Financave të Bavarisë që gëzon të drejtat e autorit, ka ngritur padi për botimet pirate të veprës. Raste të veçanta konsiderohen SHBA dhe Britania ku copyright-i është dhënë në kohën e Hitlerit.

“Mein Kampf” përmendet si bestseller edhe në vendin fqinj në Maqedoni, vend me një komunitet të konsiderueshëm hebrejsh. Kjo vepër që megjithatë, është e domosdoshme për të kuptuar Holokaustin dhe totalitarizmin e çdo ngjyre, nuk ekziston në shqipe.

Burimi: Shekulli.com.al



- [Kultura](#)
- [Ekonomia](#)
- [Sociale](#)
- [Ndërkombëtare](#)
- [Aktualitet](#)
- [Informacione Zyrtare](#)
- [Kosova](#)
- [Teknologji e Informacionit](#)
- [Video Lajme](#)

[Faqja kryesore](#) » [Shekulli](#) » *Mein Kampf, paralajmërimet për biblën e racizmit*



## Mein Kampf, paralajmërimet për biblën e racizmit

Publikuar më 2011-10-10 05:18:10



Më 2015, *Mein Kampf* bëhet pronë publike. Shtatëdhjetë vjet pas vdekjes së Hitlerit, ky libër mund të botohet lirisht, pa detyrime ndaj të drejtës së autorit. Hyn kështu në një fazë të re jeta publike e njërit prej librave më të shitur të shekullit të njëzetë, bibla e regjimit nazist. Mund të duket simbolike kjo fazë – në të vërtetë gjen sot ekzemplarë të *Mein Kampf* në gjuhë të ndryshme, dhe variante elektronike falas në internet por parashikohen botime të reja për qëllime të ndryshme politike e komerciale.

Libri i cili prej vitit 1945 është shitur në Francë 100 000 kopje (të deklaruara) është ende një objekt në lëvizje që magjeps, tmerron dhe shpesh nxit projekte absurde. Pa e çuar ndër mend censurimin apo ndalimin e tij, çka do të ishte gabim i madh, ekspertët evropianë të Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes që ka nisur të organizojë në Francë takime e sondazhe mbi rastin e *Mein Kampf*, mendojnë që vepra duhet marrë në duar, duhet lexuar, e sugjeruar studentëve, shpjeguar e njohur historia e ndërlikuar e botimit të tij. Është një pikë kthesë që kërkon përgatitje para kohe, disa vjet përpara për vetë rëndësinë që ka kjo çështje. Është e nevojshme që tekstit ti bëhen botime shkencore dhe duhet ndjekur një strategji për përdorimin e tij në internet.

Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes deklaroi se është koha që Evropa e bashkuar të vendosë për statusin e këtij teksti që ka përcaktuar historinë e Evropës, status që sot është kompleks dhe i paqartë, duke menduar vështirësitë që ekzistojnë në kuptimin e kësaj vepre të Hitlerit. Grupi i avokatëve, historianëve, gazetarëve, artistëve të angazhuar në Nismën për Parandalimin e Urrejtjes, vëren kontrastin që ekziston midis rëndësisë së këtij libri dhe kërkimeve të pakta që i janë kushtuar atij, *sikur Evropa dëshiron ti rrijë larg*. E pikërisht me këtë shmangie, shpjegohet karakteri i paqartë i asaj vepre ku Adolf Hitleri farkëtoi si për një bombë me sahat, tërësinë e ideve mbi nacionalizmin, pangjermanizmin, eugjenizmin dhe racizmin.

Deri në vitin 1945 libri kishte qarkulluar në 12 milion kopje (anëtarët e organizatave naziste dhe të sapomartuarit e merrnin si dhuratë). Pas lufte gjermanët thoshin që nuk e kishin lexuar, kur *Mein Kampf* ishte studiuar në shkolla nga të rinjtë hitlerianë dhe citohej ngado.

E ndërlikuar është historia e botimit të këtij libri. Botimet gjermanisht në vazhdim janë ndryshuar në përputhje me momentin e politikës së jashtme të Rajhut. Sa për historinë e përkthimeve, edhe ajo mbetet për tu shkruar.

Prej vitit 1946, të drejtat e autorit të librit janë si e gjithë pasuria e Hitlerit pronë e Shtetit të Bavarisë i cili përgjatë dekadave është përpjekur të ndalojë ribotimin duke ndjekur herë pas here procese gjyqësore jashtë vendit, si ai i vitit 1992 në Suedi. Të zënë ngushtë, funksionarët e Ministrisë së Financave të Shtetit Bavarez hezitojnë të shprehen për çështjen. Megjithatë duket se Bavaria e ka parashikuar fundin e këtyre të drejtave e prandaj i ka pakësuar ndërhyrjet në këto vitet e fundit.

Në Francë, botimi i plotë i veprës është bërë në vitin 1934, nga Fernand Sorlot në *Nouvelles Editions latines*. Sorlot ishte njeri kurioz që kishte dorë të lirë me të drejtat e autorit: ky militant komunist e botoi *Mein Kampf* me qëllimin për ta denoncuar rrezikun nazist, para se të bashkëpunonte me pushtuesin. Pas Çlirimit u dënua me dhjetë vjet burg për fyerje të dinjitetit kombëtar. *Botimet Eher* ngritën padi kundër tij më 1934, me mbështetjen e vet Hitlerit, për shkeljen e të drejtës së autorit. Jo pse Hitleri kishte dashur përhapje të kufizuar të *pensum*-it të tij prej më se 700 faqesh, por ai donte ta shmangte leximin e plotë në Francë, vend që ai e sulmoi duke paralajmëruar ekspansionin gjerman. Sorlot u dënua por Nouvelles Editions latines vazhduan ta botojnë librin sot e kësaj dite. Ironia e kësaj historie është që *Mein Kampf*, u ndalua në Francë vetëm gjatë pushtimit. Krahas variantit të plotë, me një përkthim të diskutueshëm, qarkulluan para Luftës së Dytë Botërore dhjetëra variante të cunguara. Simpatizuesit e nazizmit dhe përkrahësit e një politike të pajtimit i fshinë pjesët më të dhunshme kundër hebrenjve apo Francës, ndërkohë që kundërshtarët e tij kishin dashur të shpërndahej në shenjë apeli.

Botimet e veprës sot, ndryshojnë sipas vendeve. Ka një botim të fundit jo i plotë në Itali, një botim



ekziston prej vitit 2009 një version *manga* i veprës që u bë hit për rininë vendase. Nuk ka të dhëna të sakta për shpërndarjen por e sigurt është që ritmi i shitjeve nuk ka ndryshuar. Secili prej këtyre vendeve gjen aty projektionin e politikave të veta ekstremiste: miti arian në Iran, antisemitizmi katolik në jug të Amerikës, joshja estetike e Rajhut III për një pjesë lexuesish japonezë. Dhe suksesi në Turqi – 100 000 kopje u shitën në tre muaj më 2005 çka mund të lidhet me nacionalizmin në rritje.

Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes e konsideron shumë kompleks raportin për të drejtat e *Mein Kampf*. Disa vende e ndalojnë (Gjermania e Austria), disa kultivojnë pasivitetin, disa aplikojnë për të drejtën e autorit, disa madje injorojnë dhe botimin me të drejta. Franca ka përdorur një zgjidhje *ex post*: Gjykata e Apelit të Parisit, në një vendim të datës 11 korrik 1979 (*Licra/Nouvelles Editions latines*), imponoi futjen e një apeli, çka funksionoi deri në momentin që interneti e vuri në pikëpyetje.

Evropa e ka dënuar barbarinë naziste, e megjithatë a nuk është e çuditshme që nuk ekziston asnjë politikë e përbashkët për shpërndarjen e një teksti si Mein Kampf?

Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes mendon që është e nevojshme që viti 2015 të jetë viti kur Parlamenti dhe strukturat evropiane të botojnë një rekomandim sipas të cilit çdo botim i ri i veprës të shoqërohet me një paralajmërim i bazuar në atë që u kërkua në Francë prej vitit 1979. Iniciativa propozon gjithashtu që ky paralajmërim të zbatohet edhe në Internet nga administruesit e faqeve dhe motorët e kërkimit.

Dhe së fundi, janë të nevojshme botimet shkencore të Mein Kampf në gjuhë të ndryshme (një projekt pak i avancuar ekziston në Gjermani, nga Instituti i historisë bashkëkohore të Mynihut). Përdorimi për qëllime shkencore e pedagogjike do të bënte që Mein Kampf të shihej si objekt historik dhe për të luftuar një lloj fetishi që e rrethon tekstin. Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes kërkon krijimin e një Vëzhguesi për parandalimin e urrejtjes që të studiojë e propozojë zgjidhje për shpërndarjen e *Mein Kampf* në veçanti dhe të teksteve që nxisin dhunën (atë që anglosaksonët e quajnë hate speech). *Mein Kampf* duhet të bëhet objekt qartësimi e historik. Është e vetmja mënyrë për parandalimin e karakterit tërheqës dhe shkatërrimtar që e mbrun ende.

## Lajmi

Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes themeluar nga juristi francez Philippe Coen organizon forumin me temë *Mein Kampf* në pronën publike dhe përhapja ndërkombëtare e urrejtjes: çfarë paralajmërimi për të nesërmen? Takimi mbahet nesër, në Shtëpinë e Avokatëve në Paris. Coen prej dy vjetësh ka hedhur idenë për një debat publik mbi të ardhmen e botimit të Lufta ime të Hitlerit. Shtypi francez prej disa ditësh i ka bërë jehonë deklaratës dhe çështjeve që shtron për diskutim Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes, ku bëjnë pjesë personalitete të fushave të ndryshme, Jean-Marc Dreyfus (historian, Universi

## Publikoje në:

[Delicio.us](http://Delicio.us)

[Digg](http://Digg)

[Miva](http://Miva)

**peshku pa ujë**

**Histori**

**Mein Kampf, paralajmërimet për biblën e racizmit**

Më 2015, Mein Kampf bëhet pronë publike. Shtatëdhjetë vjet pas vdekjes së Hitlerit, ky libër mund të botohet lirisht, pa detyrime ndaj të drejtës së autorit.

Hyn kështu në një fazë të re jeta publike e njërit prej librave më të shitur të shekullit të njëzetë, "bibla" e regjimit nazist. Mund të duket simbolike kjo fazë – në të vërtetë gjen sot ekzemplarë të *Mein Kampf* në gjuhë të ndryshme, dhe variante elektronike falas në internet – por parashikohen botime të reja për qëllime të ndryshme politike e komerciale.

Atëherë?

Libri i cili prej vitit 1945 është shitur në Francë 100 000 kopje (të deklaruara) është ende një objekt në lëvizje që magjeps, tmeron dhe shpesh nxit projektme absurde. Pa e çuar ndër mend censurimin apo ndalimin e tij, çka do të ishte gabim i madh, ekspertët evropianë të Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes që ka nisur të organizojë në Francë takime e sondazhe mbi rastin e *Mein Kampf*, mendojnë që vepra duhet marrë në duar, duhet lexuar, e sugjeruar studentëve, shpjeguar e njohur historia e ndërlikuar e botimit të tij. Është një pikë kthesë që kërkon përgatitje para kohe, disa vjet përpara për vetë rëndësinë që ka kjo çështje. Është e nevojshme që teksti t'i bëhen botime shkencore dhe duhet ndjekur një strategji për përdorimin e tij në internet.



Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes deklaron se është koha që Evropa e bashkuar të vendosë për statusin e këtij teksti që ka përcaktuar historinë e Evropës, status që sot është kompleks dhe i paqartë, duke menduar vështirësitë që ekzistojnë në kuptimin e kësaj vepre të Hitlerit. Grupi i avokatëve, historianëve, gazetarëve, artistëve të angazhuar në Nismën për Parandalimin e Urrejtjes, vëren kontrastin që ekziston midis rëndësisë së këtij libri dhe kërkrimeve të pakta që i janë kushtuar atij, sikur *Evropa dëshiron t'i rrijë larg*. E pikërisht me këtë shmangie, shpjegohet karakteri i paqartë i asaj vepre ku Adolf Hitleri farkëtoi si për një bombë me sahat, tërësinë e ideve mbi nacionalizmin, pangjermanizmin, eugjenizmin dhe racizmin.

Deri në vitin 1945 libri kishte qarkulluar në 12 milion kopje (anëtarët e organizatave naziste dhe të sapomartuarit e merrnin si dhuratë). Pas lufte gjermanët thoshin që nuk e kishin lexuar, kur *Mein Kampf* ishte studiuar në shkolla nga të rinjtë hitlerianë dhe citohej ngado.

E ndërlikuar është historia e botimit të këtij libri. Botimet gjermanisht në vazhdim janë ndryshuar në përputhje me momentin e politikës së jashtme të Rajhut. Sa për historinë e përkthimeve, edhe ajo mbetet për t'u shkruar.

Prej vitit 1946, të drejtat e autorit të librit janë – si e gjithë pasuria e Hitlerit – pronë e Shtetit të Bavarisë i cili përgjatë dekadave është përpjekur të ndalojë ribotimin duke ndjekur herë pas here procese gjyqësore jashtë vendit, si ai i vitit 1992 në Suedi. Të zënë ngushtë, funksionarët e Ministrisë së Financave të Shtetit Bavarez hezitojnë të shprehen për çështjen. Megjithatë duket se Bavaria e ka parashikuar fundin e këtyre të drejtave e prandaj i ka pakësuar ndërhyrjet në këto vitet e fundit.

Në Francë, botimi i plotë i veprës është bërë në vitin 1934, nga Fernand Sorlot në *Nouvelles Editions latines*. Sorlot ishte njeri kurioz që kishte dorë të lirë me të drejtat e autorit: ky militant komunist e botoi *Mein Kampf* me qëllimin për ta denoncuar rrezikun nazist, para se të bashkëpunonte me pushtuesin. Pas Çlirimit u dënua me dhjetë vjet burg për fyerje të dinjitetit kombëtar. *Botimet Eher* ngritën padi kundër tij më 1934, me mbështetjen e vet Hitlerit, për shkeljen e të drejtës së autorit. Jo pse Hitleri kishte dashur përhapje të kufizuar të *pensum*-it të tij prej më se 700 faqesh, por ai donte ta shmangte leximin e plotë në Francë, vend që ai e sulmoi duke paralajmëruar ekspansionin gjerman. Sorlot u dënua por *Nouvelles Editions latines* vazhduan ta botojnë librin sot e kësaj dite. Ironia e kësaj historie është që *Mein Kampf*, u ndalua në Francë vetëm gjatë pushtimit. Krahas variantit të plotë, me një përkthim të diskutueshëm, qarkulluan para Luftës së Dytë Botërore dhjetëra variante të cinguara. Simpatizuesit e nazizmit dhe përkrahësit e një politike të pajtimit i fshinë pjesët më të dhunshme kundër hebrenjve apo Francës, ndërkohë që kundërshtarët e tij kishin dashur të shpërndahej në shenjë apeli.

Botimet e veprës sot, ndryshojnë sipas vendeve. Ka një botim të fundit jo i plotë në Itali, një botim pjesësh të komentuara në Izrael. Libri qarkullon në Amerikën e Jugut, në Evropën Lindore, në botën arabe dhe në Iran. Në Indi e gjen kudo, nga stacionet hekurudhore në aeroporte. Në Japoni ekziston prej vitit 2009 një version *manga* i veprës që u bë hit për rininë vendase. Nuk ka të dhëna të sakta për shpërndarjen por e sigurt është që ritmi i shitjeve nuk ka ndryshuar. Secili prej këtyre vendeve gjen aty projeksinonin e politikave të veta ekstremiste: miti arian në Iran, antisemitizmi katolik në jug të Amerikës, joshja estetike e Rajhut III për një pjesë lexuesish japonezë. Dhe suksesi në Turqi – 100 000 kopje u shitën në tre muaj më 2005 – çka mund të lidhet me nacionalizmin në rritje.

**Mbi këtë artikull**

Burimi: **Gazeta Shekulli**

Postuar më: **11 Tetor 2011**

Shpërndaje: 0

**Komentet e fundit**

**Gjon** thotë: Cfare kombesie ka ky Puto? Mos eshte gje valle vllah apo grek apo malazez?... **Fjalët shokuese të Fishtës për...**

**Koth** thotë: Ai paraqitet përfundimisht i lidhur me regjimin e ri, pranon "bashkimin... **Fjalët shokuese të Fishtës për...**

**'Bama** thotë: Skenari 1: Fitojne republikanet, pusit si gjenet funi. Skenari 2: Fitojne... **Luftë e re në Lindjen e Mesme? Pas...**

**Stavri1** thotë: Edhe Hitleri,Musolini apo Stalini bene shtete serioze. Mos duhet ti... **Shakaxhiu i përparimit**

**erma** thotë: Per standart po flisni?? <http://www.youtube.com/watch?v=aANW7hGJD...> **Fjalët shokuese të Fishtës për...**

**emigrant** thotë: E ckom I menie tkeqe. Puna osht qe kto I majn zyrat neper ca zona rurale qe... **Luftë e re në Lindjen e Mesme? Pas...**

**Debate të zjarrta**

**Luftë e re në Lindjen e Mesme? Pas publikimit të raportit të IAEA-s (56)**  
komenti i fundit nga 'Bama

**Kriza, si grekët marrin shembull Shqipërinë (28)**  
komenti i fundit nga alidemsi

**tra la la-ja që po dëgjon? - 5 (39)**  
komenti i fundit nga mirazh

**Paske hedhur parfum! (73)**  
komenti i fundit nga lost\_text

**Mein Kampf - Disa vende e ndalojme (Gjermania e Austria), disa kaltojme pasivitetin, disa aplikojme për të drejtën e autorit, disa madje injorojnë dhe botimin me të drejta. Franca ka përdorur një zgjidhje ex post: Gjykata e Apelit të Parisit, në një vendim të datës 11 korrik 1979 (Licra/Nouvelles Editions latines), imponoi futjen e një apeli, çka funksionoi deri në momentin që interneti e vuri në pikëpyetje.**

Evropa e ka dënuar barbarinë naziste, e megjithatë a nuk është e çuditshme që nuk ekziston asnjë politikë e përbashkët për shpërndarjen e një teksti si Mein Kampf?

Iniciativës për Parandalimin e Urrejtjes mendon që është e nevojshme që viti 2015 të jetë viti kur Parlamenti dhe strukturat evropiane të botojnë një rekomandim sipas të cilit çdo botim i ri i veprës të shoqërohet me një paralajmërim i bazuar në atë që u kërkua në Francë prej vitit 1979. Iniciativa propozon gjithashtu që ky paralajmërim të zbatohet edhe në Internet nga administruesit e faqeve dhe motorët e kërkimit.

Dhe së fundi, janë të nevojshme botimet shkencore të Mein Campf në gjuhë të ndryshme (një projekt pak i avancuar ekziston në Gjermani, nga Instituti i historisë bashkëkohore të Mynihut). Përdorimi për qëllime shkencore e pedagogjike do të bënte që Mein Kampf të shihej si objekt historik dhe për të luftuar një lloj fetishi që e rrethon tekstin. Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes kërkon krijimin e një Vëzhguesi për parandalimin e urrejtjes që të studiojë e propozojë zgjidhje për shpërndarjen e *Mein Kampf* në veçanti dhe të teksteve që nxisin dhunën (atë që anglo-saksonët e quajnë "hate speech"). *Mein Kampf* duhet të bëhet objekt qartësimi e historik. Është e vetmja mënyrë për parandalimin e karakterit tërheqës dhe shkatërrimtar që e mbrun ende.

**Lajmi**

Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes themeluar nga juristi francez Philippe Coen organizon forumin me temë "*Mein Kampf* në pronën publike dhe përhapja ndërkombëtare e urrejtjes: çfarë paralajmërimi për të nesërmen?" Takimi mbahet nesër, në Shtëpinë e Avokatëve në Paris. Coen prej dy vjetësh ka hedhur idenë për një debat publik mbi të ardhmen e botimit të "Lufta ime" të Hitlerit. Shtypi francez prej disa ditësh i ka bërë jehonë deklaratës dhe çështjeve që shtron për diskutim Iniciativa për Parandalimin e Urrejtjes, ku bëjnë pjesë personalitete të fushave të ndryshme, Jean-Marc Dreyfus (historian, Universiteti i Mançesterit), Marie-Anne Frison-Roche (profesoreshë e së drejtës, Paris), Dominique de la Garanderie (avokat), Olivier Orban (botues), Ana Palacio (avokate, ish ministre e punëve të jashtme spanjolle).

**Të dhëna**


"Mein Kampf" (Lufta ime) e Adolf Hitlerit është një traktat politik ku ndërthuren elemente autobiografike. Hitleri e shkroi pasi u burgos për grushtin e shtetit më 1923. Vëllimi I u botua më 1925, i dyti, një vit më vonë. Por libri gëzoi famë me ardhjen në pushtet të nazistëve më 1930.

Ministria e Financave të Bavarisë që gëzon të drejtat e autorit, ka ngritur padi për botimet pirate të veprës. Raste të veçanta konsiderohen SHBA dhe Britania ku copyright-i është dhënë në kohën e Hitlerit.

"Mein Kampf" përmendet si bestseller edhe në vendin fqinj në Maqedoni, vend me një komunitet të konsiderueshëm hebrejsh. Kjo vepër që megjithatë, është e domosdoshme për të kuptuar Holokaustin dhe totalitarizmin e çdo ngjyre, nuk ekziston në shqipë.

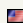
postoi: **Monda**

**41 Komente**


 **shqiptari i vjeter** - 11 Tetor 2011 - 08:38

le te botohet.mosbotimi e ben me terheqes.sido qe te jete nuk eshte ndonje "ngjarje" e madhe per shqiptot.per mua shqiptaret te lexojne njehere s.frasherin te "shqiperia c'ka qene, c'eshte , e c'do te behet" , se botimi apo jo i librit te hitos eshte me shume ne sferen e propagandes cifute.po po ta kesh oxhakun plot me dru dhe bucjelen me raki afer pse te mos i fusesh nje diskutim mbi "luften e tij"


**1 PËRGJIGJE**

 **I Pakapshem** - 11 Tetor 2011 - 17:16

Kjo dhe gjithashtu ben te lexojne Ismet Toton e Nebil Ciken.

 **PF** - 11 Tetor 2011 - 11:31

Interesant. Nuk e dija qe Mein Kampf ishte kaq i kerkuar. Lloj-lloj psikosh me sa duket!

 **Ajku** - 11 Tetor 2011 - 11:37

Mire eshte te perkthehet edhe ne shqip.

**4 PËRGJIGJE**

 **PF** - 11 Tetor 2011 - 11:53

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Allemagne*

## **dradio.de**

<http://www.dradio.de/dlf/sendungen/europaheute/1582878/>

EUROPA HEUTE

19.10.2011



Adolf Hitler bei einem Truppenaufmarsch 1937 in Berlin (Bild: AP)

## **Debatte um "Mein Kampf" in Frankreich**

### **Juristen und Historiker wollen den bevorstehenden Wegfalls des Urheberrechts vorbereiten**

**Von Bettina Kaps**

**Das Urheberrecht für "Mein Kampf" liegt seit 1945 beim bayerischen Finanzministerium. Und das hat den Nachdruck im In- und Ausland verboten. Nun fragen sich viele, was geschehen wird, wenn 2015 das Urheberrecht ausläuft, 70 Jahre nach dem Tod des Autors. Darüber debattieren in Paris nun Juristen, Historiker und Verleger.**

Kein Verbot und keine Zensur. Mit diesem Leitmotiv hat die "Initiative zur Vorbeugung gegen Hass" in Paris die Arbeit aufgenommen. Potentielle Leser von Hitlers "Mein Kampf" sollen vielmehr aufgeklärt und gewarnt werden, sagt der Gründer der Organisation, Philippe Coen. Der Jurist will verhindern, dass sich in Europa wiederholt, was mit der Propagandaschrift in Japan geschehen ist. Ein Artikel in der Tageszeitung "Libération" hat Philippe Coen alarmiert.

*"In dem Artikel hieß es, dass "Mein Kampf" in Japan als Manga veröffentlicht wird und dass es ein Bestseller sei. Ich erfuhr auch, dass dabei die Urheberrechte verletzt wurden. Das versetzte mir einen dreifachen Schock: Zu wissen, dass sich Kinder für diesen Text begeistern können, dass es ein Urheberrecht gibt, welches in Bayern liegt, und dass dieses bald auslaufen wird."*

Coen wurde aktiv. Inzwischen ist es ihm gelungen, namhafte Juristen, Historiker und Verleger für sein Projekt zu gewinnen. Ihr Ziel: "Mein Kampf" soll in einer wissenschaftlich und pädagogisch kommentierten Ausgabe mit historischer Einführung in mehreren Sprachen neu aufgelegt werden. Dadurch würde das Buch endlich wie ein normales historisches Dokument behandelt werden, sagt Coen.

*"Wir wollen alle Herausgeber und insbesondere die Internetbetreiber sensibilisieren. Wir wünschen uns, dass es zu einer Markierung kommt: Die kommentierten Ausgaben von Mein Kampf sollen positiv gekennzeichnet werden. Außerdem wollen wir eine Art Gütezeichen für hassfreie Internet-Websites schaffen, in der Hoffnung, dass möglichst viele Betreiber sich ein solches Label holen werden. Das wäre dann eine Option für sie, ohne dass Zensur ausgeübt würde."*

Philippe Coen will zudem eine Beobachtungsstelle "zur Vorbeugung gegen Hass" schaffen. Diese neue Institution soll Wege aufzeigen, wie man in Zukunft mit Texten umgeht, die zu Hass und Gewalt aufrufen. Der Jurist wünscht sich, dass seine Initiative in Europa und darüber hinaus weltweit Unterstützung findet. Erste Kontakte hat er schon geknüpft: So hat die ehemalige spanische Außenministerin Ana Palacio seinen Aufruf unterzeichnet. Mit der deutschen Edith Raim konnte er für die Konferenz auch eine Historikerin des namhaften Münchner Instituts für Zeitgeschichte gewinnen.

*"Es ist niemandem geholfen, wenn man dieses Buch unter den Teppich kehrt. Weil: Je mehr man da herum geheimnist, und es mit einer Aura des Bösen umgibt, umso interessanter wird es dann auch. Wenn man dagegen eine wissenschaftliche Edition hat, wo man Hitler in seiner völkisches Umfeld einbettet, kann man viel von dieser Aura auflösen."*

Raim arbeitet seit einem Jahr an einer solchen wissenschaftlichen Edition von "Mein Kampf". Bislang ist aber nicht sicher, ob das Institut für Zeitgeschichte das Werk überhaupt veröffentlichen darf, weil es als Hassschrift in Deutschland auch nach 2015 noch verboten werden kann.

In Frankreich wurde "Mein Kampf" schon 1934 übersetzt und publiziert - allerdings ohne eine Genehmigung. Der Verleger Fernand Sorlot wollte die Franzosen vor Hitlers Kriegsabsichten warnen, denn in "Mein Kampf" wird Frankreich besonders scharf attackiert. Hitler klagte wegen Verletzung des Urheberrechts - und gewann den Prozess: Die Übersetzung wurde verboten.

Seit Kriegsende ist die Übersetzung erneut im Handel. 1979 reichte die französische Liga für Menschenrechte Klage ein. Die Richter urteilten, das Werk könne aufgrund seines historischen und dokumentarischen Interesses nicht verboten werden. Sie verpflichteten den Verlag jedoch, eine acht Seiten lange Warnung voranzustellen, in der die Verbrechen des Dritten Reichs zusammengefasst werden. Heute werden in Frankreich etwa 1.500 Exemplare pro Jahr verkauft, zum Preis von 36 Euro. Das ist viel, schließlich kann man das Buch im Internet kostenlos lesen, und ohne Warnung.

Marc Mossé ist Justiziar von Microsoft Frankreich. Er fühlt sich in die Verantwortung genommen und will sich daher in der neuen "Beobachtungsstelle zur Vorbeugung gegen Hass" engagieren.

*"Die Fragen, die wir hier aufwerfen, sind überaus wichtig. Es wird sehr kompliziert sein, Lösungen zu finden, aber ich finde es absolut notwendig, dass Internetprovider und Seitenanbieter sich an diesen Überlegungen beteiligen, damit wir eine brauchbare Antwort finden."*

© 2011 Deutschlandradio

**Juristen und Historiker wollen den bevorstehenden Wegfalls des Urheberrechts vorbereiten**

Von Bettina Kaps

**Das Urheberrecht für "Mein Kampf" liegt seit 1945 beim bayerischen Finanzministerium. Und das hat den Nachdruck im In- und Ausland verboten. Nun fragen sich viele, was geschehen wird, wenn 2015 das Urheberrecht ausläuft, 70 Jahre nach dem Tod des Autors. Darüber debattieren in Paris nun Juristen, Historiker und Verleger.**

Kein Verbot und keine Zensur. Mit diesem Leitmotiv hat die "Initiative zur Vorbeugung gegen Hass" in Paris die Arbeit aufgenommen. Potentielle Leser von Hitlers "Mein Kampf" sollen vielmehr aufgeklärt und gewarnt werden, sagt der Gründer der Organisation, Philippe Coen.



Der Jurist will verhindern, dass sich in Europa wiederholt, was mit der Propagandaschrift in Japan geschehen ist. Ein Artikel in der Tageszeitung "Libération" hat Philippe Coen alarmiert.

"In dem Artikel hieß es, dass "Mein Kampf" in Japan als Manga veröffentlicht wird und dass es ein Bestseller sei. Ich erfuhr auch, dass dabei die Urheberrechte verletzt wurden. Das versetzte mir einen dreifachen Schock: Zu wissen, dass sich Kinder für diesen Text begeistern können, dass es ein Urheberrecht gibt, welches in Bayern liegt, und dass dieses bald auslaufen wird."

Coen wurde aktiv. Inzwischen ist es ihm gelungen, namhafte Juristen, Historiker und Verleger für sein Projekt zu gewinnen. Ihr Ziel: "Mein Kampf" soll in einer wissenschaftlich und pädagogisch kommentierten Ausgabe mit historischer Einführung in mehreren Sprachen neu aufgelegt werden. Dadurch würde das Buch endlich wie ein normales historisches Dokument behandelt werden, sagt Coen.

"Wir wollen alle Herausgeber und insbesondere die Internetbetreiber sensibilisieren. Wir wünschen uns, dass es zu einer Markierung kommt: Die kommentierten Ausgaben von Mein Kampf sollen positiv gekennzeichnet werden. Außerdem wollen wir eine Art Gütezeichen für hassfreie Internet-Websites schaffen, in der Hoffnung, dass möglichst viele Betreiber sich ein solches Label holen werden. Das wäre dann eine Option für sie, ohne dass Zensur ausgeübt würde."

Philippe Coen will zudem eine Beobachtungsstelle "zur Vorbeugung gegen Hass" schaffen. Diese neue Institution soll Wege aufzeigen, wie man in Zukunft mit Texten umgeht, die zu Hass und Gewalt aufrufen. Der Jurist wünscht sich, dass seine Initiative in Europa und darüber hinaus weltweit Unterstützung findet. Erste Kontakte hat er schon geknüpft: So hat die ehemalige spanische Außenministerin Ana Palacio seinen Aufruf unterzeichnet. Mit der deutschen Edith Raim konnte er für die Konferenz auch eine Historikerin des namhaften Münchner Instituts für Zeitgeschichte gewinnen.

"Es ist niemandem geholfen, wenn man dieses Buch unter den Teppich kehrt. Weil: Je mehr man da herum geheimnist, und es mit einer Aura des Bösen umgibt, umso interessanter wird es dann auch. Wenn man dagegen eine wissenschaftliche Edition hat, wo man Hitler in seiner völkisches Umfeld einbettet, kann man viel von dieser Aura auflösen."

Raim arbeitet seit einem Jahr an einer solchen wissenschaftlichen Edition von "Mein Kampf". Bislang ist aber nicht sicher, ob das Institut für Zeitgeschichte das Werk überhaupt veröffentlichen darf, weil es als Hassschrift in Deutschland auch nach 2015 noch verboten werden kann.

In Frankreich wurde "Mein Kampf" schon 1934 übersetzt und publiziert – allerdings ohne eine Genehmigung. Der Verleger Fernand Sorlot wollte die Franzosen vor Hitlers Kriegsabsichten warnen, denn in "Mein Kampf" wird Frankreich besonders scharf attackiert. Hitler klagte wegen Verletzung des Urheberrechts – und gewann den Prozess: Die Übersetzung wurde verboten.

Seit Kriegsende ist die Übersetzung erneut im Handel. 1979 reichte die französische Liga für Menschenrechte Klage ein. Die Richter urteilten, das Werk könne aufgrund seines historischen und dokumentarischen Interesses nicht verboten werden. Sie verpflichteten den Verlag jedoch, eine acht Seiten lange Warnung voranzustellen, in der die Verbrechen des Dritten Reichs zusammengefasst werden. Heute werden in Frankreich etwa 1.500 Exemplare pro Jahr verkauft, zum Preis von 36 Euro. Das ist viel, schließlich kann man das Buch im Internet kostenlos lesen, und ohne Warnung.

Marc Mossé ist Justiziar von Microsoft Frankreich. Er fühlt sich in die Verantwortung genommen und will sich daher in der neuen "Beobachtungsstelle zur Vorbeugung gegen Hass" engagieren.

"Die Fragen, die wir hier aufwerfen, sind überaus wichtig. Es wird sehr kompliziert sein, Lösungen zu finden, aber ich

finde es absolut notwendig, dass Internetprovider und Seitenanbieter sich an diesen Überlegungen beteiligen, damit wir eine brauchbare Antwort finden."

via [Debatte um "Mein Kampf" in Frankreich – Juristen und Historiker wollen den I Europa heute I Deutschlandfunk](#).

Veröffentlicht in [Allgemein](#), [Geheimdienste](#), [Illuminati](#), [Militaria](#), [Mysteriös](#) | Schlagworte: [Illuminati](#), [Militaria](#), [Mysteriös](#)

### 1 Kommentar to "Debatte um "Mein Kampf" in Frankreich"

-  *Dirk Laubach:*  
[26. Oktober 2011 um 21:03](#)

Was haltet ihr davon?

<http://nachrichten.amplify.com/2011/06/23/mein-kampf-und-koran-ein-werk-der-jesuiten-bzw-des-vatikans/>

[Antworten](#)

### Kommentieren

Name (benötigt)

E-Mail (wird nicht veröffentlicht) (benötigt)

Website

Letzte Artikel

- [JOBS](#)
- [Russland: Grabschänder machte aus Mädchenleichen Puppen](#)
- [RFID Zapper 1/4](#)
- [Deutsche Deppen: Unsere Soldaten im Auslandseinsatz](#)
- [Konrad Krebs: Der Schatzsucher, der die verschollene Monstranz aufspürte](#)
- [Neues aus der Anstalt vom 08.11.2011 ZDFmediathek](#)

Über den Autor

#### Axel York Thiel

Axel York Thiel (\* 24. März 1968 in Frankfurt am Main)  
Webdesign; Internet, Esoterik, Alchemie, Schatzsuche, Bio-Informatik, Archäologie



- [Webseite besuchen](#)
- [E-Mail schreiben](#)
- [Alle Artikel von Axel York Thiel](#)



*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

***Belgique***

[fermer la fenêtre](#)



**Pensez à l'environnement. Réfléchissez avant d'imprimer!**

## Une signalétique pour "Mein Kampf"?



**Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler qui tombera dans le domaine public en 2016.**

Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre.

"Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture", dit Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, essentiellement des historiens, juristes ou anciens diplomates européens, comme l'ex-ministre espagnole des Affaires étrangères Ana Palacio.

Cet "outil", M. Coen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979) mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat".

M. Coen a consacré un site au sujet ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)) où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes. (belga)

06/10/11 18h59

De Persgroep Publishing. Tous les droits réservés.

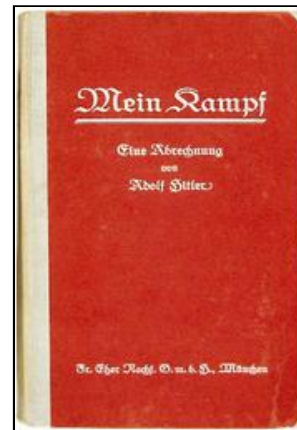
---

## "Mein Kampf" dans le domaine public en 2016: besoin d'une signalétique ? - 06/10/2011 18:53:21

**PARIS** - (Belga) Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler qui tombera dans le domaine public en 2016.

Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre. "Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture", dit Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, essentiellement des historiens, juristes ou anciens diplomates européens, comme l'ex-ministre espagnole des Affaires étrangères Ana Palacio. Cet "outil", M. Coen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979) mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat". M. Coen a consacré un site au sujet ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)) où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes. (ROJ)

BELGA (BELGA)





[MEDIAS](#) | Mis à jour le jeudi 6 octobre 2011 à 20h29

## Un encadrement pour "Mein Kampf" qui tombera dans le domaine public en 2016?

Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler qui tombera dans le domaine public en 2016.

Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre.

*"Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture",* dit Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, essentiellement des historiens, juristes ou anciens diplomates européens, comme l'ex-ministre espagnole des Affaires étrangères Ana Palacio.

Cet "outil", Philippe Coen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979) mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat". Philippe Coen a consacré [un site](#) au sujet où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes.

**Belga**

RTL.be
INFO
SPORT
PEOPLE
LOISIRS
SERVICES
TV & RADIO
S'identifier | Créer un compte

ACTU
SPORT
MAGAZINE
VOUS
BLOGS
VIDEOS
Alertez-nous

Bruxelles
14°C

Effectuer une recherche

## "Mein Kampf" dans le domaine public en 2016: besoin d'une signalétique ?

Belga | 06 Octobre 2011 18h53  
Imprimer Réagir (1)

Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler qui tombera dans le domaine public en 2016.

Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre. "Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture", dit Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, essentiellement des historiens, juristes ou anciens diplomates européens, comme l'ex-ministre espagnole des Affaires étrangères Ana Palacio. Cet "outil", M. Coen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979) mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat". M. Coen a consacré un site au sujet ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)) où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes. (ROJ)

### Europe

- > Grèce: Papademos demande "l'unité et la coopération"
- > Macédoine: manifestation contre la réouverture d'une fonderie très polluante
- > Grèce: Papademos nommé Premier ministre
- > Baisse de la pollution due aux transports dans l'Union Européenne
- > A Besançon, une conservatrice allemande veille au souvenir des déportés français

Voter 0
J'aime
Envoyer
Soyez le premier de vos amis à indiquer que vous aimez ça.
Tweet 0

**Grandes Marques à -70%**  
Retrouvez en vente privée les Grandes Marques sur Showroomprive. 10€ de bienvenue OFFERTS!

**Devis Panneaux Solaires**  
Facture d'énergie élevée ? Economisez avec les Panneaux Solaires! Comparez des Devis Gratuits!

**Téléphonez moins cher**  
Economisez jusqu'à 50% chez Carrefour Mobile. Promotion exclusive sur l'achat en ligne!

**Loterie de Visa USA**  
La loterie officielle de visas! Service d'inscription en ligne.

Publicité

1 réactions

Posté par **vox007** 06/10/11 à 19h18

Et à coté de ça on veut faire interdire tinton au congo... Comprenons nous bien, je fait partie de ces personnes qui refuse la censure, même mein kampf ne doit pas tomber dans l'oubli, c'est quand on oublie que le passé refait surface!

[Signaler un abus](#)

Annonces Google

**Les Mutuelles pour Sénior**  
Pas de limite d'âge, Aucun QS.  
16 Mutuelles, 300 contrats comparés  
[www.santiane.fr/Mutuelle-Senior](http://www.santiane.fr/Mutuelle-Senior)

**Le Forex facilement**  
Découvrez son potentiel illimité  
Votre formation gratuite maintenant  
[www.iforex.fr](http://www.iforex.fr)

**Soirées et Concerts**  
Découvrez toute l'actualité musicale avec Green Room Session  
[www.greenroomsession.fr/concert](http://www.greenroomsession.fr/concert)

6° | 15°

Ven. 11/11



5° | 14°

 Recommander

monde jeudi 6 oct. 2011 jeudi 6 octobre 2011 672 vues powered by BELGA

## "Mein Kampf" dans le domaine public en 2016: besoin d'une signalétique ?



- [Le journal France Soir pourrait supprimer son édition papier, rester sur le web](#)
- [Anniversaire de la Nuit de Cristal: une synagogue inaugurée en Allemagne](#)
- [Des milliers de pièces romaines découvertes en France](#)

(Belga) Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler qui tombera dans le domaine public en 2016.

Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre. "Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture", dit Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, essentiellement des historiens, juristes ou anciens diplomates européens, comme l'ex-ministre espagnole des Affaires étrangères Ana Palacio. Cet "outil", M. Coen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979) mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat". M. Coen a consacré un site au sujet ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)) où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes. (ROJ)

- Tweet
-  Partager

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

***Hongrie***



## Káros az egészségre címkét kaphat a Mein Kampf

**Hamarosan lejár Adolf Hitler Mein Kampf-jának szerzői jogi védettsége. A könyv ezután bárhol elérhetővé válhat, ezért most kezdeményezhetik egy figyelmeztető címke megjelenítését minden példányon. Japánban már manga-változatban is kapható.**

Ahogy a cigaretta vagy az alkohol esetében szokás, egyetemes jelzésrendszert kellene kidolgozni Adolf Hitler náci vezér Mein Kampf (Harcom) című művének történelmi megvilágítására - javasolják jogászok, történészek, filozófusok és kiadók, tekintettel arra, hogy 70 évvel a Führer halála után lejár a könyv szerzői jogi védettsége és így 2016. január 1-től ebben a vonatkozásban mindenki számára elérhetővé válik.

Hitler náci eszméket és a fajgyűlöletet hirdető könyvét Németországban és Ausztriában betiltották, a szerzői jogokkal pedig kizárólag Bajorország - ahol Hitler utolsó rezidenciája volt - rendelkezik. A mű azonban a világ számos pontján forgalomban van és az interneten is széles körben terjesztik. Kiadási helyzete országról országra eltérő.

A témával kapcsolatos, a gyűlölet megelőzésére szolgáló kezdeményezéshez csatlakozott személyiségek arra a veszélyre figyelmeztetnek, hogy a szerzői jogi védelem megszűntével könnyebbé válhat a Mein Kampf terjesztése. Ezért, mint Philippe Coen jogász kifejtette, meg kellene fontolni egy olyan eszköz kidolgozását, amely világszerte eligazítást nyújt a rontó eszméket hirdető könyv értékeléséhez.

Elképzelése szerint nem valamiféle cenzúrára van szükség, hanem olyan egyetemes jelzésre, amely minden papíralapú kiadáson szerepelne - Franciaországban már 1979 óta ez a kötelező gyakorlat -, és amelyet emellett az elektronikus könyveken és mindazokon a portálokon is használnának, amelyek a szöveget vagy annak részleteit közlik. Ez a filmek, a televízió, a videojátékok, a zene, az alkohol vagy a cigaretta forgalmazásához hasonló jelzésekhez hasonlítana, de önkéntességen alapulna.

Philippe Coen elmondta, hogy nincsenek pontos adatok Hitler könyvének különböző kiadásairól és azok példányszámáról, de például Japánban manga képregényként bestsellerré vált, és nagy az elterjedtsége az arab világban, Iránban, Indiában vagy például Libanonban. Franciaországban 1945 óta becslések szerint százezer példányt adtak el belőle.

A Mein Kampf első kiadása 1923-ban jelent meg. Németországban 1945-ig - főleg a nácik 12 évig tartó uralma idején - összesen 12 millió példányban adták ki, majd a hitlerista III. Birodalom bukása után betiltották. Az Egyesült Államokban és Nagy-Britanniában, továbbá más országokban viszont a szólásszabadságra hivatkozva nincs ilyen tilalom. Hitler műve egyike volt azoknak a könyveknek, amelyek a szélsőjobboldali norvég Anders Behring Breivik olvasmányai közé tartoztak az általa július 22-én végrehajtott, Oslóban és Utøya szigetén legalább 76 halálos áldozatot követelő terrortámadások előtt.

Philippe Coen külön portált hozott létre [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org) címen a kezdeményezés érdekében. Ezen olvasható a javaslatot támogató neves közéleti személyiségek, történészek, jogászok, diplomaták listája, továbbá a témában október 11-re Párizsba meghirdetett nyilvános tanácskozás programja, valamint számos olyan dokumentum, amely a náci diktátor könyvének hatásáról, szerepéről tanúskodik. Az egyikből kitűnik, hogy jelenleg Hitler művének világszerte legalább 734 kiadása kapható.

Forrás: [FN24](#)



## 2016-ban lejár a Mein Kampf szerzői joga. Mi legyen vele?

2011. október 09., vasárnap, 11:43 • **Utolsó frissítés:** 2011. október 09., vasárnap, 12:11  
**Szerző:** MTI

**Ahogy a cigaretta vagy az alkohol esetében szokás, egyetemes jelzésrendszert kellene kidolgozni Adolf Hitler náci vezér Mein Kampf (Harc) című művének történelmi megvilágítására - javasolják jogászok, történészek, filozófusok és kiadók, tekintettel arra, hogy 70 évvel a Führer halála után lejár a könyv szerzői jogi védeltsége és így 2016. január 1-től ebben a vonatkozásban mindenki számára elérhetővé válik.**

Hitler náci eszméket és a fajgyűlöletet hirdető könyvét Németországban és Ausztriában betiltották, a szerzői jogokkal pedig kizárólag Bajorország - ahol Hitler utolsó rezidenciája volt - rendelkezik. A mű azonban a világ számos pontján forgalomban van és az interneten is széles körben terjesztik. Kiadási helyzete országról országra eltérő.

A témával kapcsolatos, a gyűlölet megelőzésére szolgáló kezdeményezéshez csatlakozott személyiségek arra a veszélyre figyelmeztetnek, hogy a szerzői jogi védelem megszűntével könnyebbé válhat a Mein Kampf terjesztése. Ezért, mint Philippe Coen jogász kifejtette, meg kellene fontolni egy olyan eszköz kidolgozását, amely világszerte eligazítást nyújt a rontó eszméket hirdető könyv értékeléséhez.

Elképzelése szerint nem valamiféle cenzúrára van szükség, hanem olyan egyetemes jelzésre, amely minden papíralapú kiadáson szerepelne - Franciaországban már 1979 óta ez a kötelező gyakorlat -, és amelyet emellett az elektronikus könyveken és mindazokon a portálokon is használnának, amelyek a szöveget vagy annak részleteit közlik. Ez a filmek, a televízió, a videójátékok, a zene, az alkohol vagy a cigaretta forgalmazásához hasonló jelzésekhez hasonlítana, de önkéntességen alapulna.

Philippe Coen elmondta, hogy nincsenek pontos adatok Hitler könyvének különböző kiadásairól és azok példányszámáról, de például Japánban manga képregényként bestsellerré vált, és nagy az elterjedtsége az arab világban, Iránban, Indiában vagy például Libanonban. Franciaországban 1945 óta becslések szerint százezer példányt adtak el belőle.

A Mein Kampf első kiadása 1923-ban jelent meg. Németországban 1945-ig - főleg a náci 12 évig tartó uralma idején - összesen 12 millió példányban adták ki, majd a hitlerista III. Birodalom bukása után betiltották. Az Egyesült Államokban és Nagy-Britanniában, továbbá más országokban viszont a szólásszabadságra hivatkozva nincs ilyen tilalom. Hitler műve egyike volt azoknak a könyveknek, amelyek a szélsőjobboldali norvég Anders Behring Breivik olvasmányai közé tartoztak az általa július 22-én végrehajtott, Oslóban és Utøya szigetén legalább 76 halálos áldozatot követelő terrortámadások előtt.

Philippe Coen külön portált hozott létre [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org) címen a kezdeményezés érdekében. Ezen olvasható a javaslatot támogató neves közéleti személyiségek, történészek, jogászok, diplomaták listája, továbbá a témában október 11-re Párizsba meghirdetett nyilvános tanácskozás programja, valamint számos olyan dokumentum, amely a náci diktátor könyvének hatásáról, szerepéről tanúskodik. Az egyikből kiténik, hogy jelenleg Hitler művének világszerte legalább 734 kiadása kapható.



35 people recommend this. Be the first of your friends.



© HVG Kiadó Zrt. Minden jog fenntartva.

## Néhány év és futótűzként terjedhet a Mein Kampf

Forrás: MTI | 2011. október 09. vasárnap 12:39 |

**A Führer halála után 70 évvel lejár a könyv szerzői jogi védeltsége, és sokan attól tartanak, hogy így könnyebben lehet majd terjeszteni.**

Ahogy a cigaretta vagy az alkohol esetében szokás, egyetemes jelzésrendszert kellene kidolgozni Adolf Hitler náci vezér Mein Kampf című művének történelmi megvilágítására - javasolják jogászok, történészek, filozófusok és kiadók, mert 2016-tól mindenki számára elérhetővé válik. Hitler náci eszméket és a fajgyűlöletet hirdető könyvét Németországban és Ausztriában betiltották, a szerzői jogokkal pedig kizárólag Bajorország rendelkezik. A mű azonban a világ számos pontján forgalomban van és az interneten is széles körben terjesztik. Kiadási helyzete országról országra eltérő.

Többen arra a veszélyre figyelmeztetnek, hogy a szerzői jogi védelem megszűntével könnyebbé válhat a Mein Kampf terjesztése. Ezért, mint Philippe Coen jogász kifejtette, meg kellene fontolni egy olyan eszköz kidolgozását, amely világszerte eligazítást nyújt a rontó eszméket hirdető könyv értékeléséhez.

Elképzelése szerint nem cenzúrára van szükség, hanem olyan egyetemes jelzésre, amely minden papíralapú kiadáson szerepelne - Franciaországban már 1979 óta ez a kötelező gyakorlat -, és amelyet az elektronikus könyveken és minden olyan portálon is használnának, amelyek a szöveget vagy annak részleteit közlik. Ez a filmek, a televízió, a videojátékok, a zene, az alkohol vagy a cigaretta forgalmazásához hasonló jelzésekhez hasonlítana, de önkéntességen alapulna.

Philippe Coen elmondta, hogy nincsenek pontos adatok Hitler könyvének különböző kiadásairól és azok példányszámáról, de Japánban például manga képregényként bestsellerré vált, és nagy az elterjedtsége az arab világban, Iránban, Indiában vagy például Libanonban. Franciaországban 1945 óta becslések szerint százezer példányt adtak el belőle.

Philippe Coen külön portált hozott létre [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org) címen a kezdeményezés érdekében. Ezen olvasható a javaslatot támogató neves közéleti személyiségek, történészek, jogászok, diplomaták listája, továbbá a témában október 11-re Párizsba meghirdetett nyilvános tanácskozás programja, valamint számos olyan dokumentum, amely a náci diktátor könyvének hatásáról, szerepéről tanúskodik. Az egyikből kiténik, hogy jelenleg Hitler művének világszerte legalább 734 kiadása kapható.

A Mein Kampf első kiadása 1923-ban jelent meg. Németországban 1945-ig - főleg a náci 12 évig tartó uralma idején - összesen 12 millió példányban adták ki, majd a hitlerista III. Birodalom bukása után betiltották. Az Egyesült Államokban és Nagy-Britanniában, továbbá más országokban viszont a szólásszabadságra hivatkozva nincs ilyen tilalom.

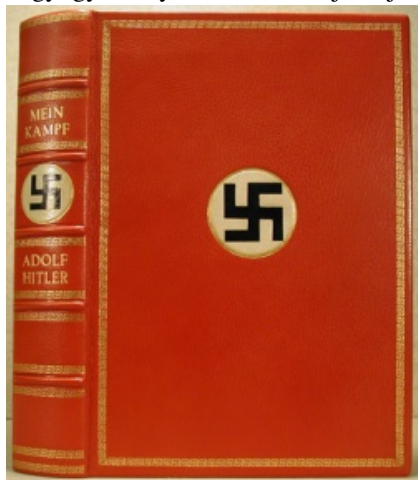
## Néhány év és futótűzként terjedhet a Mein Kampf

2011. október 9. 13:45

Kultúrpart

**Címkék:** Adolf Hitler, II. Világháború, Történelem

A Führer halála után 70 évvel lejár a könyv szerzői jogi védeltsége, és sokan attól tartanak, hogy így könnyebben lehet majd terjeszteni.



Ahogy a cigaretta vagy az alkohol esetében szokás, egyetemes jelzésrendszert kellene kidolgozni Adolf Hitler náci vezér Mein Kampf című művének történelmi megvilágítására - javasolják jogászok, történészek, filozófusok és kiadók, mert 2016-tól mindenki számára elérhetővé válik.

Hitler náci eszméket és a fajgyűlöletet hirdető könyvét Németországban és Ausztriában betiltották, a szerzői jogokkal pedig kizárólag Bajorország rendelkezik. A mű azonban a világ számos pontján forgalomban van és az interneten is széles körben terjesztik. Kiadási helyzete országról országra eltérő.

Többen arra a veszélyre figyelmeztetnek, hogy a szerzői jogi védelem megszűntével könnyebbé válhat a Mein Kampf terjesztése. Ezért, mint Philippe Coen jogász kifejtette, meg kellene fontolni egy olyan eszköz kidolgozását, amely világszerte eligazítást nyújt a rontó eszméket hirdető könyv értékeléséhez.

Elképzelése szerint nem cenzúrára van szükség, hanem olyan egyetemes jelzésre, amely minden papíralapú kiadáson szerepelne - Franciaországban már 1979 óta ez a kötelező gyakorlat -, és amelyet az elektronikus könyveken és minden olyan portálon is használnának, amelyek a szöveget vagy annak részleteit közlik. Ez a filmek, a televízió, a videojátékok, a zene, az alkohol vagy a cigaretta forgalmazásához hasonló jelzésekhez hasonlítana, de önkéntességen alapulna.

Philippe Coen elmondta, hogy nincsenek pontos adatok Hitler könyvének különböző kiadásairól és azok példányszámáról, de Japánban például manga képregényként bestsellerré vált, és nagy az elterjedtsége az arab világban, Iránban, Indiában vagy például

Libanonban. Franciaországban 1945 óta becslések szerint százezer példányt adtak el belőle.

Philippe Coen külön portált hozott létre [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org) címen a kezdeményezés érdekében. Ezen olvasható a javaslatot támogató neves közéleti személyiségek, történészek, jogászok, diplomaták listája, továbbá a témában október 11-re Párizsba meghirdetett nyilvános tanácskozás programja, valamint számos olyan dokumentum, amely a náci diktátor könyvének hatásáról, szerepéről tanúskodik. Az egyikből kitűnik, hogy jelenleg Hitler művének világszerte legalább 734 kiadása kapható.

A Mein Kampf első kiadása 1923-ban jelent meg. Németországban 1945-ig - főleg a nácik 12 évig tartó uralma idején - összesen 12 millió példányban adták ki, majd a hitlerista III. Birodalom bukása után betiltották. Az Egyesült Államokban és Nagy-Britanniában, továbbá más országokban viszont a szólásszabadságra hivatkozva nincs ilyen tilalom.  
Forrás: MTI

 Recommend  2 people recommend this. Be the first of your friends.

 +1  0

### Kapcsolódó cikkek

- Vendégül látjuk Amerikát
- Fenevadra szavaztak a fenevadak
- A Mein Kampf című könyv vezeti az eladási listákat
- Hitler-festményben gyönyörködtek a pszichopáták?



[ e107 website system ]

### Hír: "A Mein Kampf agyembóliát okozhat" avagy 2016-tól jöhet a legmocskabb bestseller

(Kategória: Gondolatok, meglátások)

Küldte: fulldragon

hétfő 10 október 2011 - 02:14:14

Ahogy a cigaretta vagy az alkohol esetében szokás, egyetemes jelzésrendszert kellene kidolgozni Adolf Hitler náci vezér Mein Kampf (Harcom) című művének történelmi megvilágítására - javasolják jogászok, történészek, filozófusok és kiadók, tekintettel arra, hogy 70 évvel a Führer halála után lejár a könyv szerzői jogi védettsége és így 1916. január 1-től ebben a vonatkozásban mindenki számára elérhetővé válik.



Hitler náci eszméket és a fajgyűlöletet hirdető könyvét Németországban és Ausztriában betiltották, a szerzői jogokkal pedig kizárólag Bajorország - ahol Hitler utolsó rezidenciája volt - rendelkezik.

A mű azonban a világ számos pontján forgalomban van és az interneten is széles körben terjesztik. Kiadási helyzete országról országra eltérő.

A témával kapcsolatos, a gyűlölet megelőzésére szolgáló kezdeményezéshez csatlakozott személyiségek arra a veszélyre figyelmeztetnek, hogy a szerzői jogi védelem megszűntével könnyebbé válhat a Mein Kampf terjesztése.

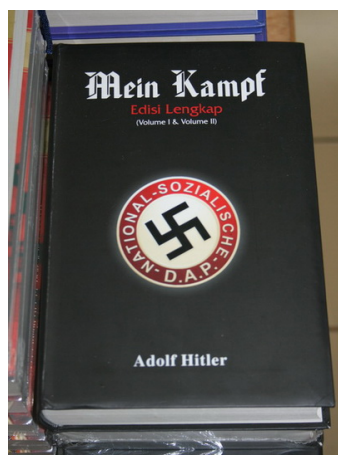
Ezért, mint Philippe Coen jogász kifejtette, meg kellene fontolni egy olyan eszköz kidolgozását, amely világszerte eligazítást nyújt a rontó eszméket hirdető könyv értékeléséhez. Elképzelése szerint nem valamiféle cenzúrára van szükség, hanem olyan egyetemes jelzésre, amely minden papíralapú kiadáson szerepelne. Franciaországban már

1979 óta ez a kötelező gyakorlat -, és amelyet emellett az elektronikus könyveken és mindazokon a portálokon is használnának, amelyek a szöveget vagy annak részleteit közlik.

Ez a filmek, a televízió, a videojátékok, a zene, az alkohol vagy a cigaretta forgalmazásához hasonló jelzésekhez hasonlítana, de önkéntességen alapulna.

Philippe Coen elmondta, hogy nincsenek pontos adatok Hitler könyvének különböző kiadásairól és azok példányszámáról, de például

Japánban manga képregényként bestsellerré vált, és nagy az elterjedtsége az arab világban, Iránban, Indiában vagy például Libanonban. Franciaországban 1945 óta becslések szerint százezer példányt adtak el belőle.



A Mein Kampf első kiadása 1923-ban jelent meg. Németországban 1945-ig - főleg a náci 12 évig tartó uralma idején - összesen 12 millió példányban adták ki, majd a hitlerista III. Birodalom bukása után betiltották. Az Egyesült Államokban és Nagy-Britanniában, továbbá más országokban viszont a szólásszabadságra hivatkozva nincs ilyen tilalom.

Hitler műve egyike volt azoknak a könyveknek, amelyek a szélsőjobboldali norvég Anders Behring Breivik olvasmányai közé tartoztak az általa július 22-én végrehajtott, Oslóban és Utøya szigetén legalább 76 halálos áldozatot követelő terrortámadások előtt.

Philippe Coen külön portált hozott létre **Katt ide!** címen a kezdeményezés érdekében. Ezen olvasható a javaslatot támogató neves közéleti személyiségek, történészek, jogászok, diplomaták listája, továbbá a témában október 11-re Párizsba meghirdetett nyilvános tanácskozás programja, valamint számos olyan dokumentum, amely a náci diktátor könyvének hatásáról, szerepéről tanúskodik. Az egyikből kiténik, hogy jelenleg Hitler művének világszerte legalább 734 kiadása kapható.

forrás:/ma.hu/

---


Ezen hír származási helye:  
( <http://paramoral.eu/news.php?extend.959> )

Oldal nyomtatása

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Irlande*





[About drb](#) | [Advertise](#) | [Links](#) | [Contact](#)

## dublin review of books

Home
Response
Blog / Book News

### Blog Categories

- DRB Blog (50)
- general (173)
- news (201)

**Contents**

**Archive**

**Contributors**

**Review Copies**

All posts

## Republishing Mein Kampf

14 October 2011 Category: [general](#)

In 2015, seventy years after the death of its author, Hitler's *Mein Kampf* is to become freely publishable, having entered into the public domain.

An essay in *Le Monde des Livres* (October 2nd), signed by Philippe Coen of the Hate Prevention Initiative, historian Jean-Marc Dreyfus, law professor Marie-Anne Frison-Roche, barrister Dominique De La Garanderie, publisher Olivier Orban and former Spanish foreign minister Ana Palacio, calls for the planned republication of Hitler's work in a scholarly edition with an historical introduction through which the work, and its message of hatred and racism, can be studied in their proper context.





"Since 1946," the essay states, "the rights in the work are – like all of Hitler's goods – the property of the *Land* of Bavaria. The *Land* has tried for decades to outlaw new editions of the books, even becoming involved from time to time in law suits abroad, as in Sweden in 1992. Embarrassed, the officials of the Bavarian ministry of finance are reluctant to talk on the subject. It seems however that Bavaria has anticipated the expiry of its rights and has largely scaled down its interventions over recent years."

*Mein Kampf* was first published in France in 1934 by the nationalist Fernand Sorlot, who wished his fellow countrymen to be aware of what Hitler had in mind for them. (In spite of these warnings Sorlot was later himself to become a collaborator.) Hitler's Germany did not particularly want the French to read his work and initiated a court case against Sorlot's publishing house. But in fact *Mein Kampf* is still published in France today by the same imprint, Eher. The only period during which it was banned there was during the German occupation.

"Today," the authors tell us, "the editorial situation of the book varies widely according to country. There is a recent partial edition in Italy, a selection of extracts with commentary in Israel. The book is also widely available in the rest of the world, notably in South America, in eastern Europe, in the Arab world and in Iran. In India, you can find it everywhere, including in train stations and airports. In Japan a manga version appeals to children."

Since 1979, *Mein Kampf* has been published in France with a "health warning" (it is banned in Germany and Austria). And it is a version of this warning, with an appropriate equivalent for internet publication, that the signatories to the *Le Monde* essay now wish to see introduced across the European Union.

<http://hateprevention.org/?lang=en>

Post a comment!

Name:

Email (optional):

Your URL (optional):

Comment: 

**B**
*I*

pVX05

Type the code shown

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Italie*

# Franco Debenedetti



- [Home](#)
- [Giornali](#)
  - [Panorama](#)
  - [Corriere Della Sera](#)
  - [Il Foglio](#)
  - [Il Messaggero](#)
  - [Il Riformista](#)
  - [Il Sole 24 Ore](#)
  - [La Repubblica](#)
  - [La Stampa](#)
  - [Vanity Fair](#)
- [Libri](#)
- [Audio/Video](#)
- [Convegni](#)
- [Biografia](#)
- [Contatti](#)

## Copyright scaduto: che si fa con il Mein Kampf?

aprile 12, 2011

[0](#)

Pubblicato In: [Giornali](#), [Vanity Fair](#)

### VANITY FAIR

dalla rubrica *Peccati Capitali*

Nel 2015, trascorsi 70 anni dalla morte di Hitler, il Mein Kampf diventerà di dominio pubblico: chiunque potrà riprodurlo. Fa effetto parlare di “diritti d’autore” per uno che si chiama Adolf Hitler, di “opera d’ingegno” per un libro che istigò alla devastazione dell’Europa, di “creazione” per un’opera che seminò distruzioni, di “diritti” per un libro che incita a calpestarli. Ma non cambierebbe molto rinviare per legge il termine.

Il tempo assurdamente lungo, 70 anni, accordato ai diritti d’autore, qui è servito a mettere un po’ di distanza; dopo 90 anni – Hitler lo scrisse in prigione per il fallito putsch della birreria- il libro sarà diventato illeggibile. Per volontà degli Alleati, i diritti del partito nazista, erede testamentario di Hitler, passarono alla Baviera, che, vietata la pubblicazione in Germania, ha cercato di evitarne la diffusione negoziando accordi con singoli paesi. (Curiosità: Hitler aveva vietato la traduzione in francese, non voleva che circolasse in un Paese “negrizzato”). Ora la proposta ([www.meinkampfpvention.org](http://www.meinkampfpvention.org)) è di fare un’edizione critica, con note e contestualizzazione storica.

E’ inquietante pensare che in America, dove la pubblicazione è permessa in forza del Primo Emendamento, circolino 15.000 esaltati che ogni anno lo comperano, ma siamo nella percentuale statistica dei pazzi Non è che uno diventi nazista perché compera il Mein Kampf: chi lo fa, nazista lo è già di suo. Un altro campione dell’odio antisemita, il Protocollo dei Savi di Sion, è popolare nell’islam: in Arabia Saudita lo insegnano nelle scuole, Hamas lo ha nell’art.42 del suo statuto. Il male sarà sempre tra noi: la sola difesa è non dimenticare. Mai.

Invia questo articolo:



Stampa questo articolo:



Tags: [cultura](#), [Hitler](#), [Mein Kampf](#), [nazismo](#), [pubblicazione](#), [Vanity Fair](#)

### Lascia un Commento

Nome \*

e-mail \*

Sito

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

***Luxembourg***

[Enregistrer](#) | [Se connecter](#)

[Lire](#) | [RSS](#) | [Newsletter](#) | [iPhone](#) | [Mobile](#) | [E-Paper](#) | [LW Abo](#) | 

 **Ecoutez**

16.10.2011 19:39 Uhr



"Mein Kampf" dans le domaine public en 2016



## Comment prévenir la haine?



Des juristes, historiens ou éditeurs, réunis mardi à Paris, militent pour une "signalétique" pédagogique accompagnant la diffusion de "Mein Kampf", qui tombera dans le domaine public en 2016, et réfléchissent à un label pour les sites internet dépourvus de contenu haineux.

Le livre d'Adolf Hitler, qui véhicule haine raciale et idées nazies, circule déjà dans de nombreuses parties du monde, mais il reste interdit en Allemagne et en Autriche. Seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) est propriétaire des droits.

Il en existe 734 versions papier en toutes langues, et plus ou moins édulcorées. Sans compter une profusion sur internet.

Un forum sur le sujet était organisé mardi à Paris par Philippe Coen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres spécialistes réunis au sein de "L'Initiative pour la prévention de la haine".

L'arrivée de "Mein Kampf" dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, "risque d'accroître sa diffusion et il serait temps de mettre en place un outil universel de lecture, grâce à une signalétique à valeur d'éclairage historique", affirme à l'AFP M. Coen.

"Il reste un peu de temps avant 2016, mais c'est un rendez-vous avec l'Histoire à ne pas manquer. Nous sommes ouverts à tous les hommes et femmes politiques qui s'y intéresseront" pendant la campagne présidentielle, relève-t-il.

En 1979, la Cour d'Appel de Paris avait autorisé la vente de "Mein Kampf", en l'assortissant d'un avertissement aux lecteurs expliquant ce qu'a engendré ce texte, mais pour une seule version papier diffusée en France.

"A l'heure d'internet, cette solution apparaît très insuffisante", souligne le juriste.



### "Haine zéro"

La signalétique préconisée serait apposée pour chaque édition papier, les livres électroniques et les sites publiant le texte d'Hitler ou des extraits, comme il en existe pour les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, mais sur la base du volontariat et non de la réglementation.

"Il ne s'agit pas d'entrave à la liberté d'expression, mais d'éducation. Notre approche est de dire que face à la haine, il ne faut pas faire l'autruche", poursuit Philippe Coen.

"Tous les acteurs de l'internet ont des responsabilités sociales et on ne peut pas s'abstraire de cette réflexion", affirme Marc Mossé, directeur des Affaires publiques et juridiques de Microsoft France.

"Il est important que le maximum d'acteurs de l'internet s'impliquent. Nous allons voir, au sein de Microsoft France, comment faire pour être le plus utile possible", poursuit Marc Mossé. "Et plus le temps va s'écouler, plus cette démarche sera nécessaire".

"Nous lançons aussi un appel pour la création d'un label +édition responsable+ ou +contenu responsable+ ou +Haine zéro+", certifiant l'absence de propos haineux sur les sites, explique M. Coen. Un concours pourrait être organisé afin de trouver un logo.

Si les chiffres précis manquent, le livre d'Hitler est "devenu un manga best-seller en 2009 au Japon; il s'est répandu dans le monde arabe, en Iran, en Inde ou au Liban et on estime qu'il s'est vendu à 100.000 exemplaires en France depuis 1945", explique-t-il.

Vendu à 12 millions d'exemplaires en Allemagne entre 1923 et 1945, "Mein Kampf" est autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression et ferait partie des lectures qui ont inspiré Anders Behring Breivik, l'auteur des attaques meurtrières du 22 juillet en Norvège.

M. Coen a consacré un site au sujet ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)), où figure la liste des soutiens à sa proposition.



envoyer



partager



imprimer



partager cet article

---

© saint-paul luxembourg  
**Redaktion wort.lu**

2, rue Christophe Plantin L-2988 Luxembourg Gasperich

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

***Roumanie***

## "Mein Kampf" intră în domeniul public în 2016. Este nevoie de un marcaj special pentru acest volum?

Numeroși juriști, istorici, filosofi și editori solicită aplicarea unui "marcaj" cu caracter universal și lămuritor, la fel ca pentru țigarete și alcool, care să însoțească difuzarea volumului "Mein Kampf" de Adolf Hitler, ce va intra în domeniul public începând din 2016.



Deși această carte, care promovează ideologia nazistă și ura rasială, este interzisă în Germania și în Austria, și doar landul Bavaria (unde se afla ultima reședință cunoscută a lui Hitler) este proprietarul drepturilor, volumul circulă în numeroase regiuni ale lumii și este difuzat frecvent pe internet. Situația lui editorială diferă de la o țară la alta.

"Intrarea lui în domeniul public, începând din 1 ianuarie 2016, la 70 de ani de la moartea autorului, riscă să impulsioneze difuzarea lui și ar fi poate timpul să fie implementat un instrument universal de lectură", afirmă Philippe Coen, juristul aflat la originea acestei propuneri, alături de alți profesioniști - în principal istorici, juriști și foști diplomați europeni, precum fostul ministru de Externe spaniol Ana Palacio.

Acești experți au înființat asociația "Inițiativa pentru prevenirea urii".

Philippe Coen concepe acest "instrument" nu ca pe o cenzură, ci ca "un marcaj" universal, ce va fi aplicat pe fiecare ediție tipărită (cum se procedează deja în Franța, încă din anul 1979), dar și pe cărțile în format electronic și pe site-urile care postează texte sau extrase, la fel cum se procedează pentru "filme, programe TV, jocuri video, muzică, alcool și țigarete", dar pe baza "voluntariatului".

Deși cifrele care precizează gradul de difuzare a cărții lui Hitler lipsesc, în Japonia, afirmă Coen, acest volum a devenit un bestseller manga în 2009. "S-a răspândit în lumea arabă, în Iran, în India și în Liban și se estimează că volumul s-a vândut în 100.000 de exemplare în Franța, după anul 1945", a adăugat el.

"Mein Kampf", vândut în 12 milioane de copii în Germania între anii 1923 și 1945, unde este interzis în prezent, este în schimb autorizat în Statele Unite și în Marea Britanie, în numele libertății de exprimare și face parte din lecturile care l-au inspirat pe Anders Behring Breivik, autorul atentatelor ucigașe din 22 iulie din Norvegia.

Philippe Coen a lansat un site special creat pentru acest subiect ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)), ce conține lista persoanelor care sprijină propunerea sa, dar și



lista participanților la un forum public ce va fi organizat la Paris pe 11 octombrie, în prezența a numeroși specialiști.

 [tipărește articol](#)

---

Informația Zilei

[Abonează-te Online!](#) | [Contactează-ne](#) | [Arhiva veche](#)

JOI — 10 NOIEMBRIE 2011

SATU MARE

Informația de Duminică  
 Sănătate - Frumusețe  
 ShowBiz - TV

cautare avansată cu filtrare după dată

Caută

PRIMA PAGINĂ | EDITORIAL | EVENIMENT | ACTUALITATEA | LOCALE | POLITIC | SOCIAL | ECONOMIC | SPORT
SATU MARE
MARAMUREȘ

Scris de Vasile Andreica, 09 octombrie 2011
« Stirea precedentă | [Înapoi la index](#) | Stirea următoare »

### Marcaj special pentru "Mein Kampf"

**Numerosi juristi, istorici, filosofi si editori solicita aplicarea unui "marcaj" cu caracter universal si lamuritor, la fel ca pentru tigarete si alcool, care sa insoteasca difuzarea volumului "Mein Kampf" de Adolf Hitler, ce va intra in domeniul public incepand din 2016.**

Desi aceasta carte, care promoveaza ideologia nazista si ura rasiala, este interzisa in Germania si in Austria, si doar landul Bavaria (unde se afla ultima resedinta cunoscuta a lui Hitler) este proprietarul drepturilor, volumul circula in numeroase regiuni ale lumii si este difuzat frecvent pe internet. Situatia lui editoriaala difera de la o tara la alta.

"Intrarea lui in domeniul public, incepand din 1 ianuarie 2016, la 70 de ani de la moartea autorului, risca sa impulsioneze difuzarea lui si ar fi poate timpul sa fie implementat un instrument universal de lectura", afirma Philippe Coen, juristul aflat la originea acestei propuneri, alaturi de alti profesionisti - in principal istorici, juristi si fosti diplomati europeni, precum fostul ministru de Externe spaniol Ana Palacio.

Acesti experti au infiintat asociatia "Initiativa pentru prevenirea urii".

Philippe Coen concepe acest "instrument" nu ca pe o cenzura, ci ca "un marcaj" universal, ce va fi aplicat pe fiecare editie tiparita (cum se procedea deja in Franta, inca din anul 1979), dar si pe cartile in format electronic si pe site-urile care posteaza texte sau extrase, la fel cum se procedea pentru "filme, programe TV, jocuri video, muzica, alcool si tigarete", dar pe baza "voluntariatului".

Desi cifrele care precizeaza gradul de difuzare a cartii lui Hitler lipsesc, in Japonia, afirma Coen, acest volum a devenit un bestseller manga in 2009. "S-a raspandit in lumea araba, in Iran, in India si in Liban si se estimeaza ca volumul s-a vandut in 100.000 de exemplare in Franta, dupa anul 1945", a adaugat el.

"Mein Kampf", vandut in 12 milioane de copii in Germania intre anii 1923 si 1945, unde este interzis in prezent, este in schimb autorizat in Statele Unite si in Marea Britanie, in numele libertatii de exprimare si face parte din lecturile care l-au inspirat pe Anders Behring Breivik, autorul atentatelor ucigase din 22 iulie din Norvegia.

Îmi place
 Trimite
 Fii primul dintre prietenii tăi cărui să-i placă asta.

[comentează acum](#)

### Știri similare

30 octombrie 2011
[comentează acum](#)

**PSD acuza PDL de cenzura pentru scoaterea unui tablou dintr-o expozitie**

### Știri Video:

09 Noi Daraban Iuliu la o incercare esuata de sinucidere

08 Noi Audiente la Prefectura

07 Noi Sfintirea noului sediu al Protopopiatului Ortodox din Negresti Oas

07 Noi Aniversarea varstei de aur +65 la Odoreu

### Amplasare radare – 10.11 în Satu Mare

**Județul Satu Mare:**  
 DN 19: Ciupercei - Vama  
 DN 1C Draguseni - Halmeu  
 DN 19A: Beltiug - Supur  
 DJ 193: Paulești - Culciu  
 AN 19 Carei - Petrești  
 DN 1F Carei - Cauas - Tasnad  
 DN 19A Satu Mare - Dorolt

**Carei:**  
 Strada 1 Decembrie 1918  
 Strada 25 Octombrie  
 Strada Uzinei

**Municipiul Satu Mare:**  
 Strada Botizului  
 Strada Lucian Blaga  
 Strada Odoreului  
 Strada Careiului

### Informația Zilei pe Facebook

**Informația Zilei** on Facebook

Like

1,305 people like Informația Zilei.

Cosmin

Pop

Ana

Echipa

Septimiu

Cristy

Dobrican

Gheorghe

Anca

Gabriella

Facebook social plugin

## Informația Zilei

Satu Mare

1 sur 3

10/11/11 15:50

Login · Inregistrare      Acceseaza [wall-street.ro/sati](#) pentru a vedea [Topul Siteurilor din Romania](#).      CAUTA



Politica   Business   Social   Sport   **International**   LifeStar   Incredibil   Radio 9AM   Zefemeaua Saptamanii   AUTO   CorporateNews

Comunitate   Forum   Dosare   Discounts

9AM » International » "Mein Kampf" intra in domeniul public in 2016

## "Mein Kampf" intra in domeniul public in 2016

10 Octombrie 2011

Twitter   Yahoo   Tipareste   Salveaza   [Share](#) 15   [Like](#) 15   [+1](#) 0

10 comentarii pe articolul ""Mein Kampf" intra in domeniul public in 2016" »



**Kuponiada**  
Plătești 100 RON pentru o reducere de **1000 RON** din prețul total de 4248 RON pentru **Prelevare CELULE STEM**  
[Detalii »](#)

STEM LIFE S.A.   **euromedics**   CRYO/BANK

**P** Apartamente cu 4 camere si curti private in complex rezidential. Suprafata utila – 120 mp. Pret foarte atractiv

**Iti place acest articol?**  
Pentru a primi zilnic cele mai interesante articole introdu adresa de email:

**P** Casa ta ideala e intr-o zona linistita a Capitalei, intr-un bloc cu regim mic de inaltime?

- Carte ce promoveaza ideologia nazista si ura rasiala

Desi aceasta carte, care promoveaza ideologia nazista si ura rasiala, este interzisa in Germania si in Austria, si doar landul Bavaria (unde se afla ultima resedinta cunoscuta a lui Hitler) este proprietarul drepturilor, volumul circula in numeroase regiuni ale lumii si este difuzat frecvent pe internet. Situatia lui editoriala difera de la o tara la alta, relateaza AFP.

"Intrarea lui in domeniul public, incepand din 1 ianuarie 2016, la 70 de ani de la moartea autorului, risca sa impulsioneze difuzarea lui si ar fi poate timpul sa fie implementat un instrument universal de lectura", afirma Philippe Coen, juristul aflat la originea acestei propuneri, alaturi de alti profesionisti - in principal istorici, juristi si fosti diplomati europeni, precum fostul ministru de Externe spaniol Ana Palacio, potrivit **MEDIAFAX**.

Acesti experti au infiintat asociatia "Initiativa pentru prevenirea urii".

- Marcaj special pe fiecare editie

Philippe Coen concepe acest "instrument" nu ca pe o cenzura, ci ca "un marcaj" universal, ce va fi aplicat



**Horoscop zilnic oferit de Vladimir**  
[Click aici »](#)

**HUDIHA**

pe fiecare editie tiparita (cum se procedeaza deja in Franta, inca din [anul](#) 1979), dar si pe cartile in format electronic si pe site-urile care posteaza texte sau extrase, la fel cum se procedeaza pentru "filme, programe TV, jocuri video, muzica, alcool si tigarete", dar pe baza "voluntariatului".

▪ **Japonia: Bestseller manga in 2009**

Desi cifrele care precizeaza gradul de difuzare a cartii lui Hitler lipsesc, in Japonia, afirma Coen, **acest volum a devenit un bestseller manga in 2009**. "S-a raspandit in lumea araba, in Iran, in India si in Liban si se estimeaza ca volumul s-a vandut in 100.000 de exemplare in Franta, dupa [anul](#) 1945", a adaugat el.

"Mein Kampf", vandut in 12 milioane de copii in Germania intre anii 1923 si 1945, unde este interzis in prezent, este in schimb autorizat in Statele Unite si in Marea Britanie, in numele libertatii de exprimare si face parte din lecturile care l-au inspirat pe Anders Behring Breivik, autorul atentatelor ucigase din 22 iulie din Norvegia.

Philippe Coen a lansat un site special creat pentru acest subiect ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)), ce contine lista persoanelor care sprijina propunerea sa, dar si lista participantilor la un forum public ce va fi organizat la Paris pe 11 octombrie, in prezenta a numerosi specialisti.



**Echipa Carbon**  
Vrei fatade mai curate pe termen lung?  
Vrei vopseaua CarboSil!

[www.caparol.ro](http://www.caparol.ro)

Cuvinte cheie: [germania](#); [marcaj special](#); [carte](#); [Adolf Hitler](#); [Mein Kampf](#);

Discutii asupra articolului ""Mein Kampf" intra in domeniul public in 2016":

» [... asa ... si promovatile pe ale lui marx si engels ...](#) (4 comentarii, 174 vizualizari)

... narodul ala nu a reusit sa extermine decit citeva milioane de oameni pe cind specialistii astia doi au reusit sa convinga o lume de necesitate de a rade citeva sute de milioane de oameni in...

» [asaaaaa!!!! sa promovam socialismul de orice fel ar fi!!! ca nu ne-a ajuns!!!](#) (4 comentarii, 35 vizualizari)

» [" riscul de a impulsiona dihzarea"](#) (1 comentariu, 26 vizualizari)

» (1 comentariu, 0 vizualizari)

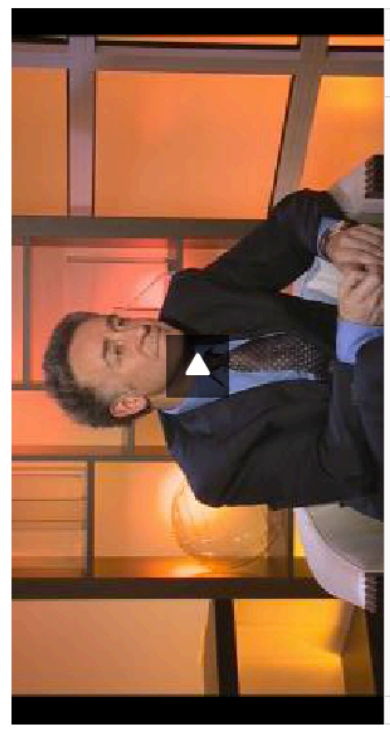
Pentru a putea adauga un comentariu la articolul ""Mein Kampf" intra in domeniul public in 2016", [intra in contul tau sau creeaza-ti un cont nou](#).

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Sénégal*

**DERNIÈRES INFOS :** Un officiel préconise la révision de la qualité du missionnaire -Envoyé spécial : El Hadji Assane D

# Philippe Coen, Lawyer, Hate Prevention Initiative



Source : **FRANCE24** | Article original »  
Laisser un commentaire ›

PARTAGER CET ARTICLE AVEC VOS AMIS

+7 0

Like Be the first of your friends to like this.

Tweet 0

Follow @dakarpress - 6 followers



ÉGALEMENT EN INTERNATIONAL

« Mettez fin à ce fiasco ! »  
**FRANCE24**  
Il y a environ une minute de cela



0 COMMENTAIRES | Afficher | Article original »

2011-11-10 07:10-WB FR  
**REVUE PRESSE FRAN**  
**FRANCE24**  
Il y a environ 2 heures de cela



0 COMMENTAIRES | Afficher | Article original »

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Suisse*

## «Mein Kampf» dans le domaine public: faut-il une introduction spéciale?

**HISTOIRE** | En 2016, le pamphlet raciste et antisémite de Hitler «Mein Kampf» tombera dans le domaine public. Des juristes, historiens et éditeurs proposent d'y ajouter un éclairage historique.



© KEYSTONE | 'Mein Kampf' est désormais interdit à la vente en Allemagne.

Recommander Tweeter 3 +7 0

AFP | 06.10.2011 | 17:12

### Liens en relation avec l'article :

- La diffusion de Mein Kampf suscite la polémique
- «On peut lire Mein Kampf en classe, tant que le prof est là pour expliquer»

Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler, qui tombera dans le domaine public en 2016.

Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre.

"Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture", estime Philippe Cohen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, historiens, éditeurs, philosophes, réunis au sein de "L'initiative pour la prévention de la haine".

### Une signalétique

Cet "outil", Philippe Cohen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979), mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat".

Si les chiffres précis de diffusion du livre d'Hitler manquent, au Japon, souligne Philippe Cohen, il est devenu un manga best-seller en 2009. "Il s'est répandu dans le monde arabe, en Iran, en Inde ou au Liban et on estime qu'il s'est vendu à 100'000 exemplaires en France depuis 1945", explique-t-il.

"Mein Kampf", vendu à 12 millions d'exemplaires en Allemagne entre 1923 et 1945 où il est désormais interdit, est en revanche autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression et ferait partie des lectures qui ont inspiré Anders Behring Breivik, l'auteur des attaques meurtrières du 22 juillet en Norvège.

Philippe Cohen a consacré un site au sujet, où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes.

### L'Exception

Prêt-à-porter et accessoires mode. Collection 2012, livraison gratuite [www.lexception.com/erotokritos](http://www.lexception.com/erotokritos)

Annonces Google



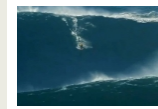
Où vous voulez, quand vous voulez

En se déclinant sur iPad, 24heures se place en pointe des nouvelles possibilités technologiques offertes pour s'informer. Car l'application «24heures-Journal», c'est tout le journal, sans contrainte de temps, ni de lieu.

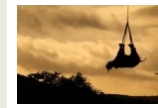
### Nos vidéos



**Clara Morgane défile en dessous «chocolat»**  
Ex-star du porno, Clara Morgane était la vedette du défilé de robes du Salon du chocolat 2011, qui se tient cette semaine à Paris. Elle était habillée...



**Un rider surfe une vague de 27 mètres**  
Lors du ZON North Canyon Show 2011, au large de Nazaré au Portugal, le rideur hawaïen Garrett Mc Namara a battu le record de la plus haute vague jamais...



**Des rhinocéros noirs jouent les filles de l'air**  
Relocalisation spectaculaire en Afrique du Sud pour 19 rhinocéros noirs. Les grosses bêtes ont été transportées par hélicoptère par le WWF dans...

Tous nos buzz

### Votre avis

### Grand concours

A gagner : 2x1 iPad2, 1 séjour pour deux à Verbier, 1 écran plat 46"!



### Programme TV

Le programme de toutes les télévisions romandes grâce à GuideTV.Loisirs.ch



### Publicité

iPhone 4S disponible



Commandez l'iPhone le plus séduisant

### Large Winch

Une collection inédite à commander dès aujourd'hui



### Concours

Venez découvrir les concours du moment et tentez votre chance!



### Les plus lues

**TÉMOIGNAGE**  
Faute d'argent, il est coupé du monde dans un EMS - 9201 lectures

**PROMOTION**  
Benoit Poelvoorde complètement libre sur Canal+ - 9183 lectures

**LAUSANNE**  
Braquage de la Loterie romande : le suspect a avoué - 6834 lectures

**SAUVETAGE**  
Mont-Blanc: les deux alpinistes sont morts - 6733 lectures

### Annonces Google

#### Partez en Mer

Vous recherchez Résidence : les Résidences Sables OT-LesSables

#### New \* Romariée 21

Découvrez gratuitement les nouvelles collections [www.i-mariage](http://www.i-mariage)

#### Livres rar

Tous vos livres anciens ou sur AbeBoo [www.AbeBook](http://www.AbeBook)

#### B&YOU

Le Nouveau de téléphonie en ligne & t engager [www.b-and-you](http://www.b-and-you)

#### Spécialist canapé.

Canapés lit dimension. convertible quotidien. [www.paris-can](http://www.paris-can)



TdGimmobilier | TdGemploi | Bonnes affaires | Tapez votre recherche ici
Nos abonnements
S'inscrire | Se connecter

Tribune  
de Genève

jeudi 10 novembre

Mon journal numérique

Actu
Genève
Blogs
Bourse
Météo
Horoscope
Annuaire
Annonces
Décès
GuideTVLoisirs
France voisine
Bonus

La Une
Suisse
Politblog
Monde
Economie
Sport
People
Hi-tech
Culture
Vidéos
Herrmann
Nos buzz
Photos
Les Quotidiennes

### «Mein Kampf» dans le domaine public: faut-il une introduction spéciale?

**HISTOIRE** | En 2016, le pamphlet raciste et antisémite de Hitler «Mein Kampf» tombera dans le domaine public. Des juristes, historiens et éditeurs proposent d'y ajouter un éclairage historique.



© KEYSTONE | 'Mein Kampf' est désormais interdit à la vente en Allemagne.

APF | 06.10.2011 | 17:12

Comme "pour les cigarettes ou l'alcool", des juristes, historiens, philosophes et éditeurs réclament une "signalétique" universelle à valeur d'éclairage historique pour accompagner la diffusion de "Mein Kampf" d'Adolf Hitler, qui tombera dans le domaine public en 2016.

Bien que ce livre, qui véhicule les idées nazies et la haine raciale, soit interdit en Allemagne et en Autriche, et que seul le Land de Bavière (dernière résidence d'Hitler en date) soit propriétaire des droits, il circule dans de nombreuses parties du monde et est largement diffusé sur internet. Sa situation éditoriale varie d'un pays à l'autre.

"Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, 70 ans après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil universel de lecture", estime Philippe Cohen, juriste à l'origine de cette proposition avec d'autres professionnels, historiens, éditeurs, philosophes, réunis au sein de "L'initiative pour la prévention de la haine".

**Une signalétique**

Cet "outil", Philippe Cohen le conçoit non comme "une censure" mais comme une "signalétique" universelle qui serait apposée sur chaque édition papier (c'est déjà le cas en France depuis 1979), mais aussi sur les livres électroniques et les sites publiant le texte ou des extraits, comme pour "les films, la télévision, les jeux vidéo, la musique, l'alcool ou les cigarettes" mais sur la base du "volontariat".

Si les chiffres précis de diffusion du livre d'Hitler manquent, au Japon, souligne Philippe Cohen, il est devenu un manga best-seller en 2009. "Il s'est répandu dans le monde arabe, en Iran, en Inde ou au Liban et on estime qu'il s'est vendu à 100'000 exemplaires en France depuis 1945", explique-t-il.

"Mein Kampf", vendu à 12 millions d'exemplaires en Allemagne entre 1923 et 1945 où il est désormais interdit, est en revanche autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression et ferait partie des lectures qui ont inspiré Anders Behring Breivik, l'auteur des attaques meurtrières du 22 juillet en Norvège.

Philippe Cohen a consacré un [site](#) au sujet, où figure la liste des soutiens à sa proposition et des intervenants d'un forum public organisé le 11 octobre à Paris sur le sujet en présence de nombreux spécialistes.

**Avocat Spécialiste**  
Spécialiste en Droit des Personnes, Succession. Appelez 01 47 55 74 821  
[AvocatCazals.com](http://AvocatCazals.com)

Annonces Google

Vos commentaires sont les bienvenus. Soyez concis, courtois et pertinents. Les commentaires injurieux et hors sujet seront effacés. Pour plus d'informations,

**Publicité**



**News les plus lues**

**GENÈVE**  
Les Cygnes: blessé par balle en plein centre commercial - 33060 lectures

**FAIT DIVERS**  
Fusillade des Cygnes: la victime est décédée - 14510 lectures

**PROMOTION**  
Benoît Poelvoorde complètement ivre sur Canal+ - 13912 lectures

**SAUVETAGE**  
Mont-Blanc: les deux alpinistes sont morts - 10956 lectures

**Grand concours**



A gagner : 2x1 iPad2, 1 séjour pour deux à Verbier, 1 écran plat 46"!

**Publicité**

**iPhone 4S disponible**



commander maintenant

Commandez l'iPhone le plus séduisant

**Publireportage vivacare**



Primes avantageuses pour Genève

**Petites Annonces**

Emploi, Immo, Auto:  
102'844 offres aujourd'hui!



**Programmes cinéma**

Sorties et bandes-annonces.

**L'actu en images**

Le sauvetage de Bernard Stamm dans les Açores



Toutes les galeries

**La question du jour**

Le logo de la métropole lémanique est

Lire et commenter notre article: [Vaud et Genève concluent des fiançailles de raison](#)



Réussi  
 Raté  
 C'est quoi la métropole lémanique?  
 Sans avis

Voter

Tous les sondages

**Dossiers thématiques**



**Londres : Le plus grand pont solaire au monde en construction.**

SOLAIRE | 26/10/2011




Politblog

Politik der Schweiz  
Politique suisse



**Deuxième conseiller fédéral UDC : à la recherche de l'homme providentiel**

Par Matthias Chapman



[Inscription](#) [Archives](#) [Envoyer cette nouvelle](#) [Imprimer cette page](#)

---

N°1507

Vendredi 14 octobre 2011

---

## **Mein Kampf dans le domaine public en 2016 : Comment contrôler sa diffusion sur le Web?**

Mein Kampf, le manifeste raciste d'Adolf Hitler rédigé entre 1923 et 1924, tombe dans le domaine public le 1er janvier 2016. La toute nouvelle Initiative pour la Prévention de la Haine qui s'est donné pour mission principale de "prévenir des conséquences de la dissémination de la haine, notamment sur Internet" plaide pour une option volontaire de signalétique internationale sur Internet. Sa fonction : différencier sur le Web les versions à valeur historique de celles publiées par les néo-nazis. Comme pour les films, la musique, l'alcool et les cigarettes, elle propose de faire précéder chaque reproduction sur Internet de Mein Kampf d'un logo à valeur informative. Le but de ce projet étant d'éviter la censure et de privilégier une liberté d'expression responsable.

Interdit en Allemagne et en Autriche, mais autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression, l'ouvrage dont les droits appartiennent exclusivement au Land de Bavière - dernière résidence en date d'Hitler - est déjà diffusé à grande échelle sur Internet. Aujourd'hui, il existe plus de 1000 versions diverses et variées. La plupart d'entre elles sont publiées sur des blogs néo-nazis et sont dépourvues d'annotations contextuelles.

En France, chaque édition papier de Mein Kampf est déjà accompagnée d'une préface contextuelle, suite à une décision de la Cour d'Appel de Paris datant de 1979. Philippe Coen, fondateur de l'Initiative pour la Prévention de la Haine, fait appel au Parlement et aux instances européennes pour soutenir un projet de résolution déjà rédigé par son organisation. Le juriste

souligne que les législateurs auraient un rôle incitatif car qu'il s'agit bien d'une résolution et non d'une loi.

La mesure adoptée en 1979 paraît néanmoins très insuffisante à l'échelle globale du numérique. Philippe Coen explique qu'il serait de toute façon impossible de "faire la police sur Internet". Il propose ainsi la création d'un Observatoire de Prévention de la Haine, qui serait à la tête d'un projet international, du moins européen en premier lieu. Car, à l'heure actuelle, chaque pays a adopté une position différente concernant la diffusion ou non de Mein Kampf, mais Internet étant un outil global, il serait temps de voir les choses d'une manière plus "internationale", selon Philippe Coen.

Le label préconisé, à la fois préventif et éducatif, serait un outil optionnel basé sur le volontariat. Rien n'obligerait les gestionnaires de sites Internet d'apposer ce logo au texte, mais son absence même constituerait une sorte d'avertissement pour l'internaute qui pourrait ainsi différencier les versions pro-nazies de celles à but pédagogique.

Les moteurs de recherche tels que Google pourraient détecter automatiquement ce label unique et universel. A chaque nouvelle recherche, les sites en faisant usage apparaîtraient en début de liste. Les plus "vertueux" se distingueraient donc de ceux qui appellent à la haine. Et cela ne concernerait pas seulement Mein Kampf, mais aussi des romans tels que Les Carnets de Turner (The Turner Diaries) de l'Américain William Luther Pierce ou de façon plus générale, tout site contenant des propos incitant à la haine.

- [Source : L'express.fr.Chisato Goya,-jeudi 13 octobre 2011](#)

[retour](#)

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

**Le cas *Mein Kampf* en question**

**I – Articles de fond**

*b – Séquences audiovisuelles  
(télévision, radio)*

# Vous souhaitez implanter votre entreprise dans les Hauts-de-Seine ?



**URGENT** **GRÈCE : Lucas Papademos nommé Premier ministre par Intérim**

Lucas Papademos, l'ancien vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), est officiellement nommé Premier ministre par intérim, annonce la présidence grecque. Il remplacera Georges Papandréou à la tête du prochain gouvernement.

Recommander | Envoyer | Tweeter | +1

DERNIÈRE MODIFICATION : 17/10/2011 - ADOLF HITLER - ANTISÉMITISME - RACISME

## Philippe Coen, juriste à l'origine de l'Initiative de prévention de la Haine

Mein Kampf tombera dans le domaine public en 2016. Philippe Coen a rassemblé un collectif d'intellectuels pour discuter des possibilités d'encadrer la publication de cet ouvrage. Il explique à Virginie Herz les raisons de sa vigilance et les propositions de son collectif, l'initiative pour la prévention de la Haine.

ENGLISH FRANÇAIS عربي  
Regarder FRANCE 24 | Écouter RFI  
DIRECT | DERNIER JT | JT ÉCO | MÉTÉO  
En ce moment : LE JOURNAL  
À venir : MÉTÉO

Vivre la répression au quotidien : trois Observateurs syriens témoignent

PARTENAIRES FRANCE 24

Inscrivez-vous GRATUITEMENT aux Newsletters FRANCE 24

# THE F24 INTERVIEW

An interview with a French or international personality from the world of economics, politics, culture or diplomacy. From Monday to Friday at 09.45 PM.

## BREAKING NEWS

**Lucas Papademos named new Interim Greek PM (Greek presidency)**  
 Lucas Papademos, former European Central Bank vice-president, has been officially named Greece's new interim prime minister, according to the Greek presidency.



ENGLISH FRANÇAIS عربي

Watch France 24

LIVE NEWS BUSINESS WEATHER

Watch : FRANCE 24 live : THE NEWS

Next : WEATHER



Browse all editions [+ view archives](#)

October 2011

Mo	Tu	We	Th	Fr	Sa	Su
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

LATEST UPDATE: 24/10/2011 - ADOLF HITLER - ANTI-SEMITISM - HOLOCAUST - INTERNET

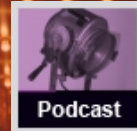
## Philippe Coen, Lawyer, Hate Prevention Initiative

Adolf Hitler's "Mein Kampf" is still a bestseller in countries such as Turkey, Japan and Indonesia. Here in France, the rights to the book will fall into the public domain (become copyright free) in 2016. Philippe Coen explains to Annette Young why he is launching a campaign to regulate the publication of "Mein Kampf", particularly on the internet.





## La Grande Table



par **Caroline Broué** **Le site de l'émission**

du lundi au vendredi de 12h à 12h30 et de 12h50 à 13h30

# Faut-il éditer "Mein Kampf"? / Arménie, Arménies avec Antoine Agoudjian et Denis Donikian

19.10.2011 - 12:02 Entretien

## 1ère partie : La Conversation : Faut-il éditer *Mein Kampf* ?

Dans le *Monde des livres* daté du 7 octobre, on pouvait lire une tribune intitulée "Pour une édition critique de *Mein Kampf*". Les signataires de cette tribune, juristes, historiens et avocats européens, plus un éditeur, le français Olivier Orban, alertaient les lecteurs sur le fait qu'en 2015, le livre de Hitler allait tomber dans le domaine public et être donc librement publiable. Plutôt que de l'interdire ou de le censurer, ils engageaient à briser le fétichisme qui entoure ce texte. Ils plaidaient donc pour une édition européenne et critique de *Mein Kampf*, contrôlée par le Parlement européen, avec un avertissement apposé sur chaque volume dans toutes les langues de l'Europe et la création d'un observatoire de la prévention de la haine qui s'appliquerait à tout texte incitant à la violence.

Editer ce texte, c'est se poser la question de son statut: est-ce un document historique? Comment un travail scientifique et historique permet de désacraliser ce texte et de révéler d'une part, le rôle mineur qu'il a joué dans la prise de pouvoir d'Hitler, et d'autre part, de mettre en évidence les nombreux plagiats qu'Hitler a effectués?

Comment expliquer l'engouement de certains pays pour *Mein Kampf* (l'Inde par exemple)? Et, de façon plus générale, est-ce que les livres peuvent-être dangereux, alors même que circulent des images et des informations de façon libre sur internet ? Est-ce le livre qui tue ? Quel est son rôle dans l'organisation et l'exécution du génocide ?

### Avec:

**Catherine CLEMENT**, philosophe.

**Christophe PROCHASSO**, historien, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, spécialiste de l'histoire culturelle de la politique de la France contemporaine, et codirecteur en 2002 avec Vincent Duclert d'un *Dictionnaire critique de la République*, qui fait référence.

**Michael FOESSEL**, philosophe.

**Archives diffusées:**

1. Extrait du documentaire, *C'était écrit* d'Antoine Vitkine, diffusé sur Arte le 6 mai 2008.
2. Intervention de l'artiste Linda Ellia, à propos de son exposition construite autour du livre *Mein Kampf* d'Adolf Hitler au Mémorial de Caen. Sur Normandie-TV, le 30 juin 2011.



Denis Donikian et Antoine Agoudjian Marion Siéfert ©Radio France

**2ème partie : Arménie, Arménies avec Antoine Agoudjian et Denis Donikian.**

*A partir de la manifestation du CNL « Arménie-Arménies », du 17 au 21 octobre (de Marseille à Paris), et sur la mémoire des Arméniens.*

Cet automne, la République d'Arménie fêtera le 20e anniversaire de son indépendance retrouvée. Pour accompagner cette célébration, le Centre national du livre a organisé la manifestation "Arménie, Arménies" dans plusieurs villes de France, à Marseille, Lyon, Avignon, Valence et Paris depuis dimanche et jusqu'à dimanche prochain.

20 auteurs arméniens ou d'origine arménienne sont invités à rencontrer le public français lors de lectures, de débats, ou de conférences. Mais la manifestation comprend aussi des expositions, des concerts et des projections.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'Arménie et des Arméniens?

Nous avons invité deux représentants de la diaspora arménienne en France, deux héritiers d'une histoire douloureuse, qui tentent chacun à sa façon de faire la lumière sur les ombres du passé.



**Denis DONIKIAN**, traducteur, plasticien et écrivain, préside l'association "Arménie plurielle" qui publie la revue *Arménie(s)* et rédige un blog sur Le Monde.fr depuis février 2005, intitulé "Petite encyclopédie du génocide arménien". Il publie dans quelques semaines son premier roman, *Vidures* (éd. Actes-Sud)

**Antoine AGOUDJIAN**, photographe, pour son exposition *Les yeux brûlants - mémoire des Arméniens* (sept-oct., galerie Matignon, Paris 8e). (éd. livre : Photo Poche Actes-Sud)

**Morceaux diffusés:**







1. Les Ogres de barback, "L'arménienne".
2. "Ispahan", du groupe Deleyaman.
3. "Havoun, havoun", d'Araik Bartikian, invité par l'ensemble Musicatzeizeconcert à la maison de




Cherchez sur France Culture :  
 Recevez la lettre d'information  

**france culture**
Que lisent-ils ?
Votre agenda Culture
Plateformes
Connexion
pas encore membre ?


Information
Littérature
Idées
Arts et spectacles
Histoire
Sciences
Podcasts
Emissions
Programmes

imprimer 
 envoyer par courriel 
 facebook 
 twitter 
 netvibes 
 delicious 

**La Contre-pointe d'Alain-Gérard Slama**  
 par Alain Gérard Slama  
 Le site de l'émission




 Podcast

Du lundi au jeudi, de 17h55 à 17h58




 **En direct**  
 Sur France Culture

écoutez le direct




Dernières diffusions

**La contre-pointe d'Alain-Gérard Slama**  
    
 09.11.2011 3 min.

---

**La contre-pointe d'Alain-Gérard Slama**  
    
 08.11.2011 3 min.

---

**La contre-pointe d'Alain-Gérard Slama**  
    
 07.11.2011 3 min.

Prochaines diffusions

**La contre-pointe d'Alain-Gérard Slama**  
 A écouter le 10.11.2011

publicité

Sur le même thème

**FRANCE CULTURE en direct et en public du Forum de La République des idées à Grenoble/ Vendredi 11 novembre 2011**  
 Au fil des ondes...  
 09.11.2011

---

**La journée du Guinness World Records**  
 Frontières  
 5 min.

---

**Le Monde selon Susan George**  
 Le Monde selon Susan George  
 6 min.

Thème(s) : **Information** | **Idées**

Créer / Accéder à votre compte

ANNUAIRE du barreau de Paris ANNUAIRE international

Rechercher dans le site OK

ESPACE AVOCAT RPVA Tout savoir sur e|barreau e|services

Accueil | Contact | Liens utiles

Actualité | Barreau de Paris | International | Communication | Devenir avocat | Vos droits en questions | Particuliers | Entreprises | Jeunes

# Communication

Vous êtes ici : Accueil > Le Barreau en action(s) > novembre 2011

## Le Barreau en action(s) novembre 2011



Les événements

Presse

Le bulletin

L'avocat et la presse

**Le Barreau en action(s)**

Accueil

novembre 2011

Télécharger le dernier numéro

Archives

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

**Le cas *Mein Kampf* en question**

**I – Articles de fond**

*c – Blogs*

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*France*



« Lu pour vous - Gilbert Keith Chesterton : "Le poète et les fous" »

### Une signalétique pour Mein Kampf, dans le domaine public en 2016

Posté par Serge Bénaud le 7 octobre 2011

Petite séance de réflexions...

Rédigé par Clément S., le jeudi 06 octobre 2011 à 18h24

Le sujet va être délicat : l'ouvrage d'Adolf Hitler, Mein Kampf, relèvera du domaine public d'ici cinq ans et d'ores et déjà, plusieurs intellectuels se posent la question d'une nécessaire signalisation sur le livre.

Selon Philippe Cohen, le juriste qui est à l'origine de la réflexion, accompagnée par des historiens, mais également des éditeurs et des philosophes qui se sont regroupés derrière le nom L'initiative pour la prévention de la haine, il faut prendre de multiples précautions.

Lire la suite : <http://www.actualitte.com/actualite/28864-hitler-domaine-public-mein-kampf.htm>

Cet article a été publié le Vendredi 7 octobre 2011 à 11:07 et est catégorisé sous Liberté d'expression, Droit, législation, contentieux, conflits, procès, Droit d'auteur, propriété intellectuelle, plagiat, piratage, Auteurs, écrivains, polygraphes, nègres, etc... Vous pouvez suivre les réponses à cet article par le fil RSS 2.0. Vous pouvez laisser un commentaire, ou faire un trackback depuis votre site.

Partager:  

39e Festival d'Angoulême À paraître Achats, cessions, finitions...notices...limitatious

Meta S'identifier Syndication RSS RSS commentaires

Visiteurs Il y a 10 visiteurs en ligne

Calendrier

octobre 2011						
L	Ma	Me	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
« sept nov »						

Articles Récents On nous a menti sur Pinocchio "La Soeur", de Sandor Marai : la douleur, rédemprce Livres à paraître Keith Richards, prix Mailer ; tout, tout, vous saurez tout sur le voyou "Frapper le livre, pour renflouer les finances, en dit long sur l'attitude des dirigeants" Découvrir la littérature de science-fiction à la BnF Livre numérique : la TVA réduite ne passera pas le filtre européen La journée du CNL autour de Pierre Nora et de son oeuvre

Altiérie - Un hymne à



FRANC-PARLER

ACTUALITES



[Dossiers](#) [Actualités](#) [Entretiens](#) [Annuaire de liens](#) [Parcours](#) [Fiches pratiques](#) [Petites annonces](#) [Forum](#) [Lettre d'information](#) [Contacts](#)



« [La Clemenza di Tito - Un scrutin imprévisible](#) »

[Revue de presse](#)

## Une édition critique de "Mein Kampf"

Par BM le 8 octobre 2011, 12:48 - [Lien permanent](#)

- [Histoire](#)
- [Lecture](#)
- [Édition](#)
- [Éducation](#)



*Mein Kampf* tombera en 2015 dans le domaine public. Que faire ? Les auteurs de cette [tribune](#) ([http://www.lemonde.fr/livres/article/2011/10/06/pour-une-edition-critique-de-mein-kampf\\_1582887\\_3260.html](http://www.lemonde.fr/livres/article/2011/10/06/pour-une-edition-critique-de-mein-kampf_1582887_3260.html)) demandent à ce que soit établie une édition critique de l'ouvrage.

"Nous pensons qu'il est impératif que 2015 soit l'année où Parlement et instances européennes publient une recommandation demandant qu'un avertissement soit inclus dans chaque nouveau volume. Cet avertissement serait inspiré de celui exigé en France depuis 1979. Nous proposons également que cette signalétique s'applique à Internet par une démarche volontaire des gestionnaires

de sites et des moteurs de recherche.

Enfin, il est nécessaire que des éditions scientifiques soient publiées en différentes langues et donc en français [...]. L'usage en serait scientifique, pédagogique ; cela permettrait d'envisager enfin *Mein Kampf* comme un objet d'histoire et de battre en brèche un certain fétichisme qui entoure le texte. C'est un devoir d'histoire et de prévention pour l'avenir, d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui les cieux européens s'assombrissent sur les plans économique et politique."

Mais le plus important n'est-il pas de mettre l'accent sur l'apprentissage de la lecture ? Le bon lecteur étant celui qui peut aborder tout type de texte, y compris celui dont il est ici question, sans se laisser démonter.

 ([http://www.lemonde.fr/livres/article/2011/10/06/pour-une-edition-critique-de-mein-kampf\\_1582887\\_3260.html](http://www.lemonde.fr/livres/article/2011/10/06/pour-une-edition-critique-de-mein-kampf_1582887_3260.html))

[Lire l'article](#) ([http://www.lemonde.fr/livres/article/2011/10/06/pour-une-edition-critique-de-mein-kampf\\_1582887\\_3260.html](http://www.lemonde.fr/livres/article/2011/10/06/pour-une-edition-critique-de-mein-kampf_1582887_3260.html))

Source : [Le Monde](#), 06/10/11

[Envoyer à un ami](#)

[Fil des commentaires de ce billet](#)

Google™ Recherche personnalisée

Rechercher

## Partager

Créer un blog Connexion
Partager Signaler un abus Blog suivant»

# A toi l'honneur !

Cœur de sève, œil satisfait, gay life...

TWOSE\*

Accueil A bon entendre ! Le Dico Photos

TOTAL DE PAGES VUES  
DEPUIS LE 12/04/2011

1
1
1
5
8
3

MERCREDI 12 OCTOBRE 2011

## Mein Kampf en liberté...

Suivre @corto74





LES BILLETS D'AVANT

- ▼ 2011 (314)
  - ▶ novembre (16)
  - ▼ octobre (53)
    - PS: Le projet qui ne dérange plus personne...
    - Joey Starr est un putain de réac !
    - Philippe Poutou ou le degré zéro de la politique
    - La Chine au secours de l'euro, pourquoi pas ?
    - " Sur le visage de Mahomet ", Chiche M. Girard ?
    - Sarkozy convaincant pour 58% des Français
    - Laurent Fabius s'est vendu chez Sotheby's
    - Ce soir, il y a Sarkozy à la télévision
    - L'Euro, c'est la



Je viens d'apprendre que le célèbre **Mein Kampf** du non moins célèbre Adolf allait tomber dans le domaine public dès le 1er janvier 2016. Si j'ai bien compris, c'est actuellement le land de Bavière qui en détient les droits de reproduction. La nouvelle pourrait apparaître comme anecdotique si ce n'étaient l'auteur et le contenu du bouquin: Primauté de la race aryenne, racisme, ébauche de la solution finale... Bref, c'est un livre qui pue, encore interdit de parution et de diffusion dans certains pays.

En tombant dans le domaine public, d'aucuns craignent l'utilisation qui pourrait en être faite. En effet, de facto, n'importe qui pourra l'utiliser comme bon lui semble, en faire sa propre interprétation et pourquoi pas en faire le livre de chevet de la famille, la référence, le manuel rassembleur de certaines écoles ou "associations"... Bref, diffusion maximale autorisée, légalisée: bibliothèques municipales, cinéma, écoles, cartables des lycéens, publicités pour une édition reliée plein cuir, La Pléiade, qui sait... De facto aussi sa lecture ne pourra plus être interdite ou taboue...

Danger ?

Un juriste, [Philippe Coen](#) a organisé semaine dernière un

RECHERCHER DANS CE BLOG

Rechercher  
fourni par Google™

DERNIÈRES IMPRESSIONS

Didier wrote...  
Bah tout dépend s&#39;il était déjà à la moitié du prix du...  
[Continue >>](#)

marianne ARNAUD wrote...  
S&#39;en prendre à un homme politique qui n&#39;a même pas...  
[Continue >>](#)

corto74 wrote...  
@estelle92: non, la mairie ne se reveille pas tard, cela...  
[Continue >>](#)

estelle92 wrote...  
Si on en avait déjà parlé, en 2002 si ma mémoire est...  
[Continue >>](#)

corto74 wrote...  
@didier: certes, un peu qu'il écrit bien le Camus et en...  
[Continue >>](#)



MES RÉGULIERS...

guerre !

Hollande, pas encore élu et déjà menteur !

Bernard-Henry Lévy ou l'indignation sélective

Jean Paul Huchon est un âne

Pour la Charia, hip, hip, hip, Hourra !

Ré-enchanter de vieilles lunes socialistes...

Quand le surendettement s'invite au mariage

Kadhafi is dead, c'est chouette, non ?

Les médiateurs culturels: quand Modernoeud innove

Un rêve inachevé

C'est gratuit, c'est petit, c'est Twitter !

Interview de Xavier Lemoine: L'islam à Montfermeil...

Gauche molle et caramels mous

L'UMP n'a pas de projet ? Rien d'anormal...

La guerre d'Algérie... vue du pont Saint Michel

On a parlé de victoire démocratique...

Le Luchini du dimanche: "Et puis voilà, et puis t..."

Primaires PS et abus de langage

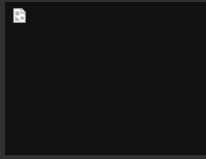
Il s'est passé quelque chose aujourd'hui

Catéchisme et

colloque pour débattre du sujet et proposer, tout en constatant que cela ne suffirait pas à limiter la "diffusion de la Haine", que soit imposée pour toutes parutions à venir l'insertion d'*un avertissement au lecteur*. Cette imposition devrait être généralisée à tous supports utilisant et diffusant "l'oeuvre": sites internet, génériques de films, livres électroniques... Là, nous ne sommes pas comme avec *Tintin au Congo* et les préconisations de Coen me semblent tout à fait justifiées; un minimum . Prévenir plutôt qu'interdire. Une oeuvre, qui plus est de valeur historique incontestable, quel qu'elle soit, n'a pas à être interdite.

Reste tout de même une question à laquelle personne n'a voulu répondre pour l'instant ou prendre position: Puisque tombant dans le domaine public, n'importe qui, disais-je, pourra user du bouquin à sa guise; peut-on moralement et impunément, et compte tenu des "risques", faire du pognon avec ce type d'ouvrage ?

Folie passagère 868.



D'accord, pas d'accord: [atoilhonneur@voila.fr](mailto:atoilhonneur@voila.fr)

15

Publié par corto74 à l'adresse 6:45 PM

Recommander ce contenu sur Google

Libellés : [Mein Kampf](#)

Réactions :  chant (0)  bien (0)  exceptionnel (0)

**20 commentaires:**

**marianne ARNAUD a dit...**

En 1925 il y avait certainement un intérêt pour les Allemands à lire Mein Kampf, mon cher Corto, ne serait-ce que pour apprendre à quelle sauce ils seraient mangés. Ils l'ont lu, et n'ont rien vu venir. Aujourd'hui Mein Kampf représente un intérêt pour les historiens et les malades mentaux. Vous dites qu'il va tomber dans le domaine public : si "d'aucuns craignent patati...patata..." qu'ils fassent comme Hitler et organisent le 1er janvier 2016, un grand autodafé où on brûlerait tous les volumes qui traînent encore dans les bibliothèques et les armoires. Mais peut-être penseront-ils comme Heinrich Heine : "Là où on brûle des livres, on finit par brûler des hommes." Alors qu'ils laissent celui-ci tranquille, sans en parler, jusqu'à ce qu'il disparaisse dans le cimetière des livres morts que plus personne ne lit.

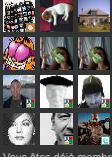
12 octobre 2011 20:03

**FalconHill a dit...**


Toi, tu aimes les sujets et les titres qui font bien bien bien polémiques...

**S'inscrire à ce site**  
avec Google Friend Connect

**Membres (32)** [Plus »](#)



Vous êtes déjà membre ? [Connexion](#)



**LES INFRÉQUENTABLES**

**Slate**  
Carlos, le Chacal bavard comme une pie

**Luc Ferry est ici**  
"Chroniques du temps présent"

**La Maison du Faucon**  
Iphone : photo en HDR, ou pas ?

**Partageons mon avis**  
Le choix stratégique me rend vert

**Atlantico**  
Sarko pense au mariage homo

**Du petit monde de Gildan**  
Le Grand saut de Matt Schultz [Cage The Elephant]

**Je n'ai rien à dire ! Et alors ??**  
Budget : taux de croissance de 1% ? Vraiment ?

**Une vie de Tto**  
A être à deux sur le même morceau de gruycère, il va finir par manquer des trous ...

**ChrisLife&Co**  
Sucrer c'est pas bien...

**Chez francis, faut sourire**  
C'était le Parc de...?



## « Mein Kampf » tombera dans le domaine public en 2016 : risques et mesures préventives



Par [Amandinesaf](#) - Publié le 13 octobre 2011

1 0

### [Ecrire un article](#)

Le livre d'Adolf Hitler, "Mein Kampf", tombe dans le domaine public en 2016. Les esprits s'agitent pour trouver une mesure de "prévention" contre la dissémination de la haine via internet que véhiculera l'ouvrage.



Rédigé entre 1923 et 1924, le manifeste **fasciste** rédigé par **Adolf Hitler**, qui constitue un appel à la haine raciale et à l'[antisémitisme](#), tombera dans le domaine public aux 70 ans de la mort de son auteur, soit dès le 1er janvier **2016**.

L'ouvrage existe déjà dans certains pays, on en trouve **734 versions** papier dans toutes les langues à travers le monde. Pour le moment interdit en [Allemagne](#) et en Autriche, seul le **Land de Bavière** (dernière résidence d'Hitler) est propriétaire des droits.

Il est cependant autorisé aux **Etats-Unis** et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression. En France, il est possible de le trouver en tant que chercheur, et avec des précautions particulières.

Mais une fois le livre en libre accès, les **citations** risquent de fuser sur le net, et pas seulement sur les

blogs **néo-nazis**.

**Philippe Coen**, juriste et fondateur de l'**Initiative pour la prévention de la haine**, s'engage dans l'affaire et demande au Parlement qu'une résolution soit prise pour prévenir les dérives internet, il explique dans une **interview** : « Son arrivée dans le domaine public à partir du 1er janvier 2016, **70 ans** après la mort de l'auteur, risque d'accroître sa diffusion et il serait peut-être temps de mettre en place un outil **universel** de lecture » Il ajoute : « Il reste un peu de temps avant 2016, mais c'est un rendez-vous avec l'**Histoire** à ne pas manquer. Nous sommes ouverts à tous les hommes et femmes politiques qui s'y intéresseront ».

La solution serait donc d'apposer une signalétique avant chaque mention de l'œuvre « Concernant la diffusion sur **Internet**, un onglet sur chaque page permettrait le renvoi à l'**avertissement**, traduit dans toutes les langues disponibles sur le site. ».

Il fait appel aux institutions pour créer, en plus, un **label** « **édition responsable** » ou « haine zéro » que **Google** mettrait en tête de liste, avant toute citation à caractère « nazi ».

Contre les accusations d'entrave à la liberté d'expression, il répond qu'il s'agit plutôt mais d'éducation. Notre approche est de dire que face à la haine, il ne faut pas faire l'**autruche**", son entreprise tend davantage à faire de l'internaute un « responsable devant l'histoire ».

On sait en effet que **Mein Kampf** aurait inspiré Anders Behring Breivik, l'auteur des attaques meurtrières du 22 juillet en Norvège, et qu'il continue de fasciner dans certains pays comme la Turquie, l'Inde, le Japon ou certains pays du Moyen Orient, où sa diffusion est assez large. Entre 1923 et 1945, le livre avait été vendu en **12 millions d'exemplaires**.

Le règlement s'appliquerait à l'ensemble de la communauté européenne. Mais la liberté de l'expression est-elle soluble dans la **pédagogie** ? Le **débat** est ouvert.

#### **A VOIR AUSSI**

[John Galliano soupçonné d'antisémitisme, Dior le suspend](#)

[Médias online : la censure pour limiter les commentaires racistes ?](#)

[« Juif ou pas juif » : Apple fait marche arrière](#)

Cet article a été publié par un membre de la communauté, et non par la rédaction de Terrafemina. L'opinion qui peut y être exprimée n'engage que son auteur. Quant au contenu, il peut comporter des erreurs. N'hésitez pas à [nous en faire part](#) via le formulaire de contact

[Tous les articles Labo d'idées](#)

Voir aussi : [livres](#)

#### **Radiomee - Radio en ligne**

Écoutez toutes les radios de la FM et du monde. Inscription gratuite  
[www.radiomee.com/radios-en-ligne](http://www.radiomee.com/radios-en-ligne)

#### **Jeu Trésor de Kellogg's**

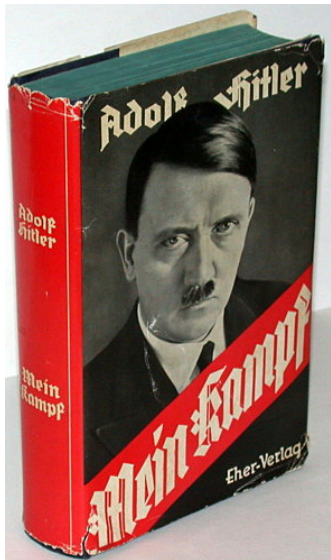
2 équipes rivales : qui goûtera à la victoire ? A vous de décider !

[facebook.com/Tresor-de-K](https://facebook.com/Tresor-de-K)

Annonces Google

[INICIO - HOME](#)

Lundi 17 octobre 2011

**MEIN KAMPF ENTRERA DANS LE DOMAINE PUBLIC EN 2015**

En 2015, Mein Kampf tombera dans le domaine public. Soixante-dix ans après la mort d'Adolf Hitler, ce livre sera librement publiable, en application du droit d'auteur. Ce pavé dont la lecture est pour le moins indigeste, l'un des best-sellers du XXe siècle, la "bible" du régime nazi, franchira donc bientôt une nouvelle étape dans son existence publique. Cette étape peut paraître symbolique – en effet, on trouve déjà aujourd'hui des exemplaires de Mein Kampf dans diverses langues, et en version électronique gratuite sur Internet –, mais de nombreuses nouvelles éditions sont à prévoir, dans des buts variés, politiques ou commerciaux.

Alors que faire ? Espérer que le livre, qui s'est probablement vendu à 100 000 exemplaires officiels en France depuis 1945, meure de sa belle – ou moins belle – mort est une idée bien naïve. L'objet bouge encore, fascine, terrifie et suscite des projections souvent irrationnelles. Loin de vouloir le censurer ou l'interdire, ce qui serait une erreur majeure, nous pensons qu'il faut le prendre en main, le lire, le faire lire aux étudiants, l'expliquer et étudier son histoire éditoriale compliquée.

Bref, il faut prendre date. Et préparer ce tournant, et s'y préparer plusieurs années à l'avance, à cause de l'importance de l'enjeu. Pour cela, il faut aller dans trois directions : obtenir qu'un avertissement soit apposé sur le texte, que des éditions scientifiques soient publiées et que les acteurs d'Internet se mobilisent pour placer, là aussi, des signalétiques adaptées à la communication en ligne. Nous défendons l'idée que cela soit décidé en premier lieu au sein de l'Union européenne, là où s'est déployée la destruction nazie. Il est temps que l'Europe unifiée décide du statut de ce texte qui a déterminé son histoire, statut qui est aujourd'hui complexe et flou, reflétant les difficultés que l'on a encore à appréhender l'ouvrage.

Certes, les Protocoles des Sages de Sion (un faux antisémite sans revendication possible de droits d'auteur aujourd'hui) ont été, et sont encore probablement plus diffusés aujourd'hui que Mein Kampf, mais le livre d'Hitler a eu une importance bien plus grande dans l'histoire. Cette importance contraste d'ailleurs avec le faible nombre de recherches qui lui sont consacrées. Si l'objet est bien central, tout se passe comme si l'Europe voulait le mettre à distance. Et l'un des arguments de cette mise à distance, souvent répété, est son caractère illisible. Fatras d'idées souvent datées du siècle précédent, de nationalisme, de pangermanisme, d'eugénisme et de racisme, le livre prétendait toutefois à une certaine cohérence et constitua une bombe à retardement. En Allemagne, il fut diffusé à près de 12 millions d'exemplaires jusqu'en 1945 (les membres des organisations nazies et les jeunes mariés le recevaient en cadeau). Les Allemands ont eu beau jeu de dire après la guerre qu'ils ne l'avaient pas lu : Mein Kampf a été étudié dans les écoles, aux jeunesses hitlériennes, il a été cité à tout-va.

Par ailleurs, son histoire éditoriale est particulièrement compliquée. Les éditions successives en allemand ont été amendées en fonction des visées du moment de la politique extérieure du Reich. Quant à l'histoire de ses traductions, elle reste à écrire.

Depuis 1946, les droits d'auteur du livre sont – comme l'ensemble des biens d'Hitler – la propriété du Land de Bavière. Le Land a tenté pendant des décennies de faire interdire la réédition du livre, intentant même de temps en temps des procès à l'étranger, comme en 1992 en Suède. Embarrassés, les fonctionnaires du ministère des finances du Land sont réticents à s'exprimer sur le sujet. Il semble cependant que la Bavière ait déjà anticipé la fin de ses droits et ait largement diminué ses interventions ces dernières années.

En France, la seule édition complète date de 1934. Elle a été publiée par Fernand Sorlot dans ses Nouvelles Editions Latines. Sorlot est un personnage, qui prenait beaucoup de liberté avec le droit d'auteur : ce militant nationaliste a publié Mein Kampf afin d'en faire le support de sa collaboration avec l'occupant. Il sera condamné à dix ans d'indignité nationale à la Libération. Les éditions Eher lui intentèrent un procès dès 1934, avec le soutien d'Hitler lui-même, pour atteinte au droit d'auteur. Non pas qu'Hitler ait voulu limiter la diffusion de son pensum de plus de 700 pages, mais il voulait en éviter une lecture exhaustive en France, pays qu'il attaqua violemment en annonçant l'expansion allemande. Sorlot fut condamné, mais les Editions latines ont continué jusqu'à

Partager l'article ! Mein Kampf entrera

dans le domaine public en 2015

En 2015, Mein Kampf tombera dans le

aujourd'hui à publier le livre. D'où cette ironie de l'histoire : la seule période durant laquelle Mein Kampf a été interdit en France fut celle de l'Occupation. A côté de la version complète, mais à la traduction discutée, des dizaines de versions tronquées ont circulé avant la seconde guerre mondiale. Les sympathisants du nazisme ou les tenants d'une politique d'apaisement en ont gommé les parties les plus violentes contre les juifs ou la France, tandis que ses adversaires voulaient le diffuser à titre d'avertissement.

Aujourd'hui, la situation éditoriale de l'ouvrage varie selon les pays. Il existe une édition récente incomplète en Italie, un ouvrage d'extraits commentés en Israël. Le livre circule aussi largement dans le reste du monde, notamment en Amérique du Sud, en Europe de l'Est, dans le monde arabe et en Iran. En Inde, on le trouve partout, y compris dans les gares et les aéroports. Au Japon, une version manga touche la jeunesse. Les chiffres précis de diffusion manquent, mais il n'y a aucun signe de ralentissement des ventes. Chacun de ces pays y trouve une projection de ses extrémismes politiques : mythes aryens en Iran, antisémitisme catholique au sud de l'Amérique, fascination de l'esthétique du Ille Reich auprès d'une partie du lectorat japonais. Le récent succès en Turquie – 100 000 exemplaires auraient été vendus en un trimestre en 2005 – serait lié à la montée du nationalisme (sur ces points, voir le documentaire et le livre d'Antoine Vitkine : Mein Kampf. Histoire d'un livre, Flammarion, 2009).

Le rapport du droit à Mein Kampf est donc bien complexe. Les contradictions et incohérences des règles de diffusion actuelles du texte surprennent. Certaines nations interdisent (dont l'Allemagne et l'Autriche), d'autres cultivent la passivité, d'autres acceptent l'application du droit d'auteur, d'autres encore ignorent la mise en oeuvre de ces droits. La France a trouvé une solution intéressante ex post : la cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 11 juillet 1979 (Licra/Nouvelles Editions latines), a imposé l'insertion d'un avertissement. Cette approche a bien fonctionné jusqu'à ce que l'émergence d'Internet la remette en question.

Pendant, alors que l'Europe s'est construite sur son refus de la barbarie nazie, n'est-il pas surprenant qu'il n'existe aucune politique unifiée sur la diffusion d'un texte comme Mein Kampf ?

Nous pensons qu'il est impératif que 2015 soit l'année où Parlement et instances européennes publient une recommandation demandant qu'un avertissement soit inclus dans chaque nouveau volume. Cet avertissement serait inspiré de celui exigé en France depuis 1979. Nous proposons également que cette signalétique s'applique à Internet par une démarche volontaire des gestionnaires de sites et des moteurs de recherche.

Enfin, il est nécessaire que des éditions scientifiques soient publiées en différentes langues et donc en français (un projet peu avancé existe en Allemagne, porté par l'Institut d'histoire contemporaine de Munich). L'usage en serait scientifique, pédagogique ; cela permettrait d'envisager enfin Mein Kampf comme un objet d'histoire et de battre en brèche un certain fétichisme qui entoure le texte. C'est un devoir d'histoire et de prévention pour l'avenir, d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui les cieux européens s'assombrissent sur les plans économique et politique.

Nous demandons la création d'un Observatoire de la prévention de la haine pour étudier et proposer des solutions autour de la diffusion de Mein Kampf en particulier et de l'ensemble des textes incitant à la violence (ce que les Anglo-Saxons nomment le "hate speech").

Les trois volets de l'initiative forment un tout. Mein Kampf doit devenir un objet d'explicitation et d'histoire. C'est le seul moyen d'en désamorcer le caractère si fascinant et si destructeur qu'il recèle encore.

Philippe Coen, juriste et fondateur de l'Initiative de prévention de la haine ;  
Jean-Marc Dreyfus, historien (Université de Manchester) ;  
Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit (Sciences Po Paris) ;  
Dominique de la Garanderie, avocate, ancien bâtonnier du barreau de Paris ;  
Olivier Orban, éditeur, PDG des éditions Plon ;  
Ana Palacio, avocate, ancienne ministre des affaires étrangères espagnole.



[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)

**Partager l'article !** Mein Kampf entrera dans le domaine public en 2015: En 2015, Mein Kampf tombera dans le domaine ...



**Vendredi 16 décembre 2011**

**- Par L'Armurerie**

---

## "Mein Kampf" dans le domaine public

En 2016, l'ouvrage d'Adolf Hitler, Mein Kampf, relèvera du domaine public, et d'ores et déjà, plusieurs intellectuels se posent la question d'une nécessaire signalisation sur le livre.

Philippe Coen, juriste, est à l'origine de la réflexion, accompagnée par des historiens, mais également des éditeurs et des philosophes qui se sont regroupés derrière le nom "L'initiative pour la prévention de la haine", [Hate Prevention Initiative](#).

Interview de Philippe Coen sur France 24, qui revient sur les droits actuels d'édition de l'ouvrage, en France plus particulièrement.

"L'Initiative en quelques mots:

Edifier une Charte prévoyant aux signataires d'adopter une approche volontaire de mise en avant des textes de respect et de tolérance. L'Initiative consiste à prévenir des conséquences de la dissémination de la haine en résurgence, notamment sur Internet. La Charte est signée à l'occasion de l'imminence de la mise dans le domaine public du texte symbolique de la haine qu'est "Mein Kampf".

Colloque "Mein Kampf ou la banalisation de la haine", Paris, octobre 2011

Ouverture avec Jean Castelain, Jean Yves Leborgne, Philippe Coen

Diffusion et réception de Mein Kampf : d'hier à aujourd'hui, avec Fabrice D'Almeida, Josselin Bordat, Abram Coen, Jean-Marc Dreufus, Linda Ellia, Edith Raim

[Vidéos du Colloque sur le site d'Akadem](#)

"[Le droit en questions](#)" avec Marie-Anne Frison Roche, Loraine Donnedieu de Vabre, Stéphane Marchand, Philippe Schmidt

"[Points de vue croisés et questions d'édition](#)" avec Alain-Gérard Slama, Jen-Marc Sauvé, Olivier Orban, Marc Mossé, Anthony Rowley

[Plus](#)

[Email](#)

**Publié dans :** [critiques](#)

[Imprimer](#)

---

CRÉER UN BLOG GRATUIT SUR [OVER-BLOG.COM](#) - [CONTACT](#) - [C.G.U.](#) - [RÉMUNÉRATION EN DROITS D'AUTEUR](#) - [SIGNALER UN ABUS](#)

**Partager l'article !** "Mein Kampf" dans le domaine public: En 2016, l'ouvrage d'Adolf Hitler, Mein Kampf, relèvera du domaine public, et d'ores et déjà, plusieurs i ...

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

***Belgique***

Partager Signaler un abus Blog suivant» Créer un blog Connexion

# DiverCity

Le blog de l'actualité interculturelle et bruxelloise

LUNDI 31 OCTOBRE 2011

## Pour une édition critique de "Mein Kampf"

Project: Versterking van interculturele dialoog in Brussel (Miroir asbl-vzw)

TELELADEN - TÉLÉCHARGER  
REFLETS MAGAZINE

Reflets Magazine n°16 [Le Guide]  
Reflets Magazine n°16

En 2015, Mein Kampf tombera dans le domaine public. Soixante-dix ans après la mort d'Adolf Hitler, ce livre sera librement publiable, en application du droit d'auteur. Ce pavé dont la lecture est pour le moins indigeste, l'un des best-sellers du XXe siècle, la "bible" du régime nazi, franchira donc bientôt une nouvelle étape dans son existence publique. Cette étape peut paraître symbolique - en effet, on trouve déjà aujourd'hui des exemplaires de Mein Kampf dans diverses langues, et en version électronique gratuite sur Internet -, mais de nombreuses nouvelles éditions sont à prévoir, dans des buts variés, politiques ou commerciaux.

Alors que faire ? Espérer que le livre, qui s'est probablement vendu à 100 000 exemplaires officiels en France depuis 1945, meure de sa belle - ou moins belle - mort est une idée bien naïve. L'objet bouge encore, fascine, terrifie et suscite des projections souvent irrationnelles. Loin de vouloir le censurer ou l'interdire, ce qui serait une erreur majeure, nous pensons qu'il faut le prendre en main, le lire, le faire lire aux étudiants, l'expliquer et étudier son histoire éditoriale compliquée.

Bref, il faut prendre date. Et préparer ce tournant, et s'y préparer plusieurs années à l'avance, à cause de l'importance de l'enjeu. Pour

ARCHIVES DU BLOG

- ▼ 2011 (680)
  - novembre (14)
  - ▼ octobre (37)
    - Pour une édition critique de "Mein Kampf"
    - Engagement pour la paix et le dialogue interreligi...
    - ARABISCHE WERELD KAN NIET OM ISLAM HEEN
    - Cultiver un potager, c'est très bon pour la santé!...
    - Un pays arabe laïc, c'est possible
    - Nezha Haffou, Pianofabriek: 'Integratie moet van t...
    - Bert Anciaux gaat doctoren

cela, il faut aller dans trois directions : obtenir qu'un avertissement soit apposé sur le texte, que des éditions scientifiques soient publiées et que les acteurs d'Internet se mobilisent pour placer, là aussi, des signalétiques adaptées à la communication en ligne. Nous défendons l'idée que cela soit décidé en premier lieu au sein de l'Union européenne, là où s'est déployée la destruction nazie. Il est temps que l'Europe unifiée décide du statut de ce texte qui a déterminé son histoire, statut qui est aujourd'hui complexe et flou, reflétant les difficultés que l'on a encore à appréhender l'ouvrage.

Certes, les Protocoles des Sages de Sion (un faux antisémite sans revendication possible de droits d'auteur aujourd'hui) ont été, et sont encore probablement plus diffusés aujourd'hui que Mein Kampf, mais le livre d'Hitler a eu une importance bien plus grande dans l'histoire. Cette importance contraste d'ailleurs avec le faible nombre de recherches qui lui sont consacrées. Si l'objet est bien central, tout se passe comme si l'Europe voulait le mettre à distance. Et l'un des arguments de cette mise à distance, souvent répété, est son caractère illisible. Fatras d'idées souvent datées du siècle précédent, de nationalisme, de pangermanisme, d'eugénisme et de racisme, le livre prétendait toutefois à une certaine cohérence et constitua une bombe à retardement. En Allemagne, il fut diffusé à près de 12 millions d'exemplaires jusqu'en 1945 (les membres des organisations nazies et les jeunes mariés le recevaient en cadeau). Les Allemands ont eu beau jeu de dire après la guerre qu'ils ne l'avaient pas lu : Mein Kampf a été étudié dans les écoles, aux jeunes hitlériennes, il a été cité à tout-va.

Par ailleurs, son histoire éditoriale est particulièrement compliquée. Les éditions successives en allemand ont été amendées en fonction des visées du moment de la politique extérieure du Reich. Quant à l'histoire de ses traductions, elle reste à écrire.

Depuis 1946, les droits d'auteur du livre sont - comme l'ensemble des biens d'Hitler - la propriété du Land de Bavière. Le Land a tenté pendant des décennies de faire interdire la réédition du livre, intentant même de temps en temps des procès à l'étranger, comme en 1992 en Suède. Embarrassés, les fonctionnaires du ministère des finances du Land sont réticents à s'exprimer sur le sujet. Il semble cependant que la Bavière ait déjà anticipé la fin de ses droits et ait largement diminué ses interventions ces dernières années.

En France, la seule édition complète date de 1934. Elle a été publiée par Fernand Sorlot dans ses Nouvelles Editions latines. Sorlot était un curieux personnage, qui prenait beaucoup de liberté avec le droit d'auteur : ce militant nationaliste a publié Mein Kampf afin de dénoncer le danger nazi, avant de collaborer avec l'occupant. Il sera condamné à dix ans d'indignité nationale à la Libération. Les éditions Eher lui intentèrent un procès dès 1934, avec le soutien d'Hitler lui-même, pour atteinte au droit d'auteur. Non pas qu'Hitler ait voulu limiter la diffusion de son pensum de plus de 700 pages, mais il voulait en éviter une

Loi islamique instaurée en Libye : pour Juppé, il ...

MIVB-abonnementen voor jongeren 15 procent duurder...

Le «Livre Vert» de Kadhafi est-il un livre ?

Nicolay-café tussen de straathoertjes

"On ne va pas élargir Bruxelles"

Identités laïques ?

EUROPE HEEFT EEN ROOSEVELT NODIG

De Koekelberg à Wall Street, les Indignés sont par...

Pour Ioulia Timochenko: démocrates de tous les pay...

Tariq Ali : "Moi, l'athée, devenu un expert de l'...

De Duve en appelle au message de Jésus

L'Église catholique décline

Diversité et égalité, ensemble

Woensdag werd het oude Wallonië begraven

Près d'un Belge sur deux ne rejette pas en bloc l'...

Bruxelles à l'aquarelle par Jacques Carabain

Vlaanderen verliest in de Copernicaanse omwentelin...

Intrede van de Dansaert-Waal

Nobelprijswinnaars Economie: "Eurocrisis makkelijk...

Une chaîne tunisienne attaquée par des islamistes ...

La Belgique est-elle sauvée?

Doomst waarschuwt N-VA voor vervagende lijn met VB...

Au TEC Charleroi, les pavés ont eu raison des clic...

Plaidoyer pour l'insertion de la littérature migra...



lecture exhaustive en France, pays qu'il attaqua violemment en annonçant l'expansion allemande. Sorlot fut condamné, mais les Nouvelles Editions latines ont continué jusqu'à aujourd'hui à publier le livre. D'où cette ironie de l'histoire : la seule période durant laquelle Mein Kampf a été interdit en France fut celle de l'Occupation. A côté de la version complète, mais à la traduction discutée, des dizaines de versions tronquées ont circulé avant la seconde guerre mondiale. Les sympathisants du nazisme ou les tenants d'une politique d'apaisement en ont gommé les parties les plus violentes contre les juifs ou la France, tandis que ses adversaires voulaient le diffuser à titre d'avertissement.

Aujourd'hui, la situation éditoriale de l'ouvrage varie selon les pays. Il existe une édition récente incomplète en Italie, un ouvrage d'extraits commentés en Israël. Le livre circule aussi largement dans le reste du monde, notamment en Amérique du Sud, en Europe de l'Est, dans le monde arabe et en Iran. En Inde, on le trouve partout, y compris dans les gares et les aéroports. Au Japon, une version manga touche la jeunesse. Les chiffres précis de diffusion manquent, mais il n'y a aucun signe de ralentissement des ventes. Chacun de ces pays y trouve une projection de ses extrémismes politiques : mythes aryens en Iran, antisémitisme catholique au sud de l'Amérique, fascination de l'esthétique du IIIe Reich auprès d'une partie du lectorat japonais. Le récent succès en Turquie - 100 000 exemplaires auraient été vendus en un trimestre en 2005 - serait lié à la montée du nationalisme (sur ces points, voir le documentaire et le livre d'Antoine Vitkine : Mein Kampf. Histoire d'un livre, Flammarion, 2009).

Le rapport du droit à Mein Kampf est donc complexe. Les contradictions et incohérences des règles de diffusion actuelles du texte surprennent. Certaines nations interdisent (dont l'Allemagne et l'Autriche), d'autres cultivent la passivité, d'autres acceptent l'application du droit d'auteur, d'autres encore ignorent la mise en oeuvre de ces droits. La France a trouvé une solution intéressante ex post : la cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 11 juillet 1979 (Licra/Nouvelles Editions latines), a imposé l'insertion d'un avertissement. Cette approche a bien fonctionné jusqu'à ce que l'émergence d'Internet la remette en question.

Cependant, alors que l'Europe s'est construite sur son refus de la barbarie nazie, n'est-il pas surprenant qu'il n'existe aucune politique unifiée sur la diffusion d'un texte comme Mein Kampf ?

Nous pensons qu'il est impératif que 2015 soit l'année où Parlement et instances européennes publient une recommandation demandant qu'un avertissement soit inclus dans chaque nouveau volume. Cet avertissement serait inspiré de celui exigé en France depuis 1979.

Nous proposons également que cette signalétique s'applique à Internet par une démarche volontaire des gestionnaires de sites et des moteurs de recherche.

Enfin, il est nécessaire que des éditions scientifiques soient publiées

Gabriel Ringlet : "La vie de prêtre est une vie bl...

Islam's Pixie Provocateur Talks Allah, Liberty , a...

Wallonië heeft elektroshocks nodig

Scholen kampen met geloofscrisis

«Ce sont les gens comme Bart De Wever qui salissen...

Pour une écologie de l'humain

► septembre (50)

► août (28)

► juillet (51)

► juin (72)

► mai (74)

► avril (66)

► mars (84)

► février (84)

► janvier (120)

► 2010 (945)

► 2009 (851)

► 2008 (903)

en différentes langues et donc en français (un projet peu avancé existe en Allemagne, porté par l'Institut d'histoire contemporaine de Munich). L'usage en serait scientifique, pédagogique ; cela permettrait d'envisager enfin Mein Kampf comme un objet d'histoire et de battre en brèche un certain fétichisme qui entoure le texte. C'est un devoir d'histoire et de prévention pour l'avenir, d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui les cieux européens s'assombrissent sur les plans économique et politique.

Nous demandons la création d'un Observatoire de la prévention de la haine pour étudier et proposer des solutions autour de la diffusion de Mein Kampf en particulier et de l'ensemble des textes incitant à la violence (ce que les Anglo-Saxons nomment le "hate speech").

Les trois volets de l'initiative forment un tout. Mein Kampf doit devenir un objet d'explicitation et d'histoire. C'est le seul moyen d'en désamorcer le caractère si fascinant et si destructeur qu'il recèle encore.

Philippe Coen, juriste et fondateur de l'Initiative de prévention de la haine ;

Jean-Marc Dreyfus, historien (Université de Manchester) ;

Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit (Sciences Po Paris) ;

Dominique de la Garanderie, avocate, ancien bâtonnier du barreau de Paris ;

Olivier Orban, éditeur, PDG des éditions Plon ;

Ana Palacio, avocate, ancienne ministre des affaires étrangères espagnole.

Article paru dans l'édition du 07.10.11

#### COMMENTAIRE DE DIVERCITY

##### BRÛLEZ MEIN KAMPF !

On a envie de hurler : « brûlez Mein Kampf ! » Aussitôt on se ravise en raison de tous les arguments énoncés dans cette excellente analyse à laquelle nous renvoyons le lecteur.

C'est vrai que ce bouquin est un illisible fatras et une incitation à la haine. Le brûler sur la place publique ? Surtout pas ! Mais pourquoi non ? Parce que ce serait imiter les bûchés sur lesquels les nazis ont « confié à la flamme » le gros de la littérature juive et d'opposition.

L'éditer donc avec un avertissement, du genre de celui qu'on peut lire sur les paquets de cigarettes : « lire ceci peut nuire gravement à votre santé citoyenne ». Si on ne le fait pas, les néo nazis, il y en a plus qu'on n'imagine, trouveront à se fournir les extraits voulus sur la toile.

Si on le fait au niveau européen on aura opté pour la transparence.

Donc publier avec un appareil critique, très critique.

« Mein Kampf doit devenir un objet d'explicitation et d'histoire. C'est le seul moyen d'en désamorcer le caractère si fascinant et si destructeur qu'il recèle encore. »

MG

# Les Cinéphiles

Accueil FAQ Rechercher Membres Groupes www.Clap.ch S'enregistrer Connexion

Vous n'êtes pas connecté. [Connectez-vous](#) ou [enregistrez-vous](#)

QUI A DIT  
QU'APPRENDRE  
LA GUITARE ÉTAIT CHER??

imusic-school  
PREMIÈRE ÉCOLE DE MUSIQUE SUR INTERNET

POUR 9,90€/MOIS,  
TON PROF C'EST UNE STAR

0 0 0  
+1 Tweet J'aime

> DIVERS > La Pinte

"Mein Kampf", bientôt dans le domaine public

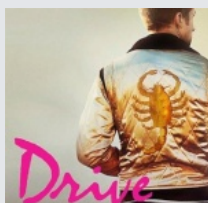
Partager Plus !

yavin

"Mein Kampf", bientôt dans le domaine public

Message n°1

par yavin le Lun 7 Nov - 16:30



yavin

Réalisateur

Messages: 1999

Points: 2603

Date d'inscription: 17/10/2009

Age: 22

Localisation: Vatergrün

Avec son passage dans le domaine public prévu fin 2015, Mein Kampf se paie un retour sous les spotlights. De quoi embarrasser spécialistes et chercheurs qui planchent sur un possible encadrement historique et pédagogique de cet ouvrage sulfureux.

Mein Kampf, le best-seller d'Adolf Hitler tombera le 31 décembre 2015 dans le domaine public et sera librement publiable. L'annonce tient plus de l'étape symbolique puisque qu'il est aussi facile de trouver l'ouvrage en trois clics sur internet qu'en version audio mp3 ou encore en tête des gondoles des librairies en Turquie ou dans certains pays du Maghreb... un joyeux bordel qui fait écho à une situation légale un peu compliquée.

Cachez cet ouvrage que je ne saurais voir

En effet, le Land de Bavière, qui a vu naître Adolf Hitler, régule et contrôle les droits d'auteurs. Enfin, il essaye... "Ce qui est troublant c'est qu'il y a des disparités de traitements entre les pays. Il y a un statut par pays ou par nation. Il n'y a aucune cohésion", explique Philippe Coen, juriste et fondateur de l'initiative de la prévention de la haine. Pour exemple, en France, la vente de ce livre a été autorisée par la Cour d'appel de Paris en 1979, compte-tenu de son intérêt historique et documentaire, et assortie d'une introduction historique de huit pages au début de l'ouvrage. En Allemagne, le livre est interdit car il tombe sous le coup de la loi contre la propagande nazie. A cela s'ajoute, beaucoup de versions illicites, tronquées, modifiées, édulcorées... Pour Pierre André Taguieff, sociologue et historien auteur de "La question Mein Kampf", la situation des droits n'est pas prête d'être éclaircie : "On ne sait rien de précis. Le land de Bavière est gêné, les Nouvelles Editions Latines qui éditent la version française sont gênées. Cela représente en effet des sommes et un héritage embarrassant."

[Source](#)

Faut-il s'indigner?



HAUT

Patator

Re: "Mein Kampf", bientôt dans le domaine public

Message n°2

par Patator le Lun 7 Nov - 16:35



Je ne pense pas. D'un point de vue historique (et non pas littéraire, loin de là), il est nécessaire que cet ouvrage puisse être lu. Même si ça entraîne quelques dérives inévitables.

Ceci n'est pas une critique.

Rechercher

Interne Google

Résultats par : Messages Sujets

[Recherche avancée](#)

Derniers sujets

» [DVDs Novembre 2011 : Vos Achats](#)

Hier à 20:08 par [lorenzo](#)

» [En vrac, court et bref : vos avis sur le\(s\) film\(s\) que vous venez de voir!](#)

Hier à 19:47 par [Colchoun](#)

» [LA PLANETE DES SINGES : LES ORIGINES \(Rise of the Planet of the Apes\) de Rupert Wyatt \(2011\)](#)

Hier à 17:55 par [Mitchell](#)

Mots-clés

[harry films star melancholia mother predator house film tree youtube pour twilight noir moon green iron drive niff avatar Barbarella life cinémathèque fall transformers classement carnet](#)

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Etats-Unis*

## Latitude - Views From Around the World

---

NOVEMBER 4, 2011, 9:02 AM

### The Return of Mein Kampf

By SARAH WILDMAN

VIENNA — In Vienna’s leafy Augarten Park stand two enormous flak towers — vestiges of World War II. Beige and hulking, with walls four feet thick, they are as imposing as they are ugly. Impossible to ignore, they force a conversation.

The other day, at a café nearby, the historian Herwig Czech was talking about another World War II relic, much smaller but far more fearsome: “Mein Kampf.” Adolf Hitler’s personal-political 700-plus-page screed, the text that provided the opening overture and background music for the racist ideology of the Nazi period, enters the public domain in 2015. At that point, there will no longer be any legal control over its distribution.

European Pressphoto  
Agency

This already scares a lot of people. “There are those who say, oh, it’s passé,” said the historian Jean-Marc Dreyfus, a colleague of Czech’s and an organizer of a conference held last month in Paris to discuss the implications of freely distributing “Mein Kampf.” “But my students tell me they find it engaging. It still ‘speaks’ in the psychoanalytic sense of the word.” And, he said, “It still sells.”

Limiting free speech is anathema to many Americans, but throughout Europe it has seemed like a proper means of shoring up democracy against the threat of fascism. In the immediate postwar period, nearly all European governments passed such restrictions on free speech. “It was believed we needed the laws to keep the lunatic fringe right at bay,” Czech explains.

In 1947, Austria adopted the Verbotsgesetz — or “Prohibition Act” — banning the Nazi Party and criminalizing the celebration, promotion, or adulation of Nazi ideology; in the 1990s, it was amended to prohibit Holocaust denial. (It was under this law that the English writer David Irving was jailed a few years ago for denying the existence of the gas chambers.) Distributing and displaying Nazi paraphernalia is forbidden here. Germany, Belgium, the Czech Republic, France, Lichtenstein, Luxembourg, Lithuania — all these countries also criminalize revisionism and restrict various forms of speech and publications about the Holocaust. And for nearly 70 years, the German state of Bavaria, which holds the copyright for “Mein Kampf,” has fought heartily against the book’s publication in any country where it is possible to fight it.

But now the rationale behind these restrictions is being questioned. While they may have helped limit the widespread distribution of “Mein Kampf” in Europe, repressive tactics of this kind have not aged well in the Internet era. (The book was never fully

blocked anyway: in the 1980s, the U.S. Army sold it in some of its “Stars and Stripes” shops across Germany. And libraries often held copies.) Preventing a book’s publication today is largely a symbolic move.

“Mein Kampf” is widely available, in its entirety, across the Web. It has been a hit in Japan and Turkey in recent years; it has sold briskly in South America and the Middle East; and it has shown up, like a nefarious inspiration, in such ugly places as [the rantings of the Norwegian mass murderer Anders Breivik](#). By 2008, an estimated 70,000,000 copies had been put into circulation since the book was first published in 1925, according to [HatePrevention.org](#), a consortium of academics and activists. In other words, the restrictions on its publication may have enabled a kind of willful ignorance, a means of not recognizing the continued impact of the book’s ideas on society.

And so as Europe faces the end of the copyright on one of the most painful texts of the 20th century, some people now believe that the best course of action is not to extend the ban, but to publish “Mein Kampf” with extensive annotations that explain how the book was used and what it wrought — that recognize its continued presence. “Our idea is a zero-censorship effort,” says Philippe Coen, a French attorney at the forefront of [HatePrevention.org](#), which organized the recent conference in Paris. He, like Dreyfus, favors the pedagogical approach to the publication of Hitler’s manifesto.

As the war’s last eyewitnesses die out, Coen warns, new ways must be learned to ward off the ideology behind the text without being afraid of the text itself.

---

*Sarah Wildman writes about the intersection of culture and politics, and history and memory in Europe and the United States.*

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Roumanie*



- [Contact](#)
- [Campanii](#)
- [Cultura](#)
- [Editorial](#)
- [Eveniment](#)
- [Interviuri](#)
- [Marketing / Comunicare](#)
- [Media](#)
- [Tehnologie](#)
- [Zvonuri](#)
- [Video](#)

- [Home](#) »
- [“Mein Kampf” intră în domeniul public în 2016. Este nevoie de un marcaj special pentru acest volum?](#)

7  
Oct



tagged: [Adolf Hitler](#), [domeniu public](#), [Mein Kampf](#)

## [“Mein Kampf” intră în domeniul public în 2016. Este nevoie de un marcaj special pentru acest volum?](#)

Posted by [Tudor Borcea](#) in [Eveniment](#), [Media](#)

Numeroși juriști, istorici, filosofi și editori solicită aplicarea unui “marcaj” cu caracter universal și lămuritor, la fel ca pentru țigărete și alcool, care să însoțească difuzarea volumului “Mein Kampf” de Adolf Hitler, ce va intra în domeniul public începând din 2016.



Deși această carte, care promovează ideologia nazistă și ura rasială, este interzisă în Germania și în Austria, și doar landul Bavaria (unde se afla ultima reședință cunoscută a lui Hitler) este proprietarul drepturilor, volumul circulă în numeroase regiuni ale lumii și este difuzat frecvent pe internet. Situația lui editorială diferă de la o țară la alta.

“Intrarea lui în domeniul public, începând din 1 ianuarie 2016, la 70 de ani de la moartea autorului, riscă să impulsioneze difuzarea lui și ar fi poate timpul să fie implementat un instrument universal de lectură”, afirmă Philippe Coen, juristul aflat la originea acestei propuneri, alături de alți profesioniști – în principal istorici, juriști și foști diplomați europeni, precum fostul ministru de Externe spaniol Ana Palacio.

Acești experți au înființat asociația “Inițiativa pentru prevenirea urii”.

Philippe Coen concepe acest “instrument” nu ca pe o cenzură, ci ca “un marcaj” universal, ce va fi aplicat pe fiecare ediție tipărită (cum se procedează deja în Franța, încă din anul 1979), dar și pe cărțile în format electronic și pe site-urile care postează texte sau extrase, la fel cum se procedează pentru “filme, programe TV, jocuri video, muzică, alcool și țigărete”, dar pe baza “voluntariatului”.

Deși cifrele care precizează gradul de difuzare a cărții lui Hitler lipsesc, în Japonia, afirmă Coen, acest volum a devenit un bestseller manga în 2009. “S-a răspândit în lumea arabă, în Iran, în India și în Liban și se estimează că volumul s-a vândut în 100.000 de exemplare în Franța, după anul 1945”, a adăugat el.

“Mein Kampf”, vândut în 12 milioane de copii în Germania între anii 1923 și 1945, unde este interzis în prezent, este în schimb autorizat în Statele Unite și în Marea Britanie, în numele libertății de exprimare și face parte din lecturile care l-au inspirat pe Anders Behring Breivik, autorul atentatelor ucigașe din 22 iulie din Norvegia.

Philippe Coen a lansat un site special creat pentru acest subiect ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)), ce conține lista persoanelor care sprijină propunerea sa, dar și lista participanților la un forum public ce va fi organizat la Paris pe 11 octombrie, în prezența a numeroși specialiști.






sursa: [mediafax](#)

 Like  Be the first of your friends to like this.

 Tweet 2

#### Related Posts

-  [“Tea with Hitler, toast with Mussolini”. The Times despre regele Mihai: “Ceai cu Hitler, toast cu Mussolini”](#)
-  [Hitler, amendat pentru depășirea vitezei legale. Cum a încercat să scape de sancțiune](#)
-  [Adolf Hitler în fotografii color rare](#)

#### Leave a Reply

Name (required)

Mail (will not be published) (required)

Website

#### Editor coordonator

Catalin Dumitrescu

#### Editor

Tudor Borcea

#### Redactori

Valeriu Gardin

Cornel Ivan

#### Colaboratori

Florin Iaru  
Radu Ghitulescu  
Angela Baciu  
Bogdan Luca  
Mihai Vlad  
Teodora Migdalovici

#### Blogroll

- [Broadband TV News](#)
- [Hotnews – Cultură](#)
- [Hotnews – Media / Publicitate](#)
- [IAA.ro](#)
- [Intact News](#)
- [Mediafax – Cultură / Media](#)
- [Mediafax – Revista presei](#)
- [Radio Cultura](#)
- [Variety](#)
- [Victor Ciutacu – Vorbe Grele](#)
- [WebPR](#)

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

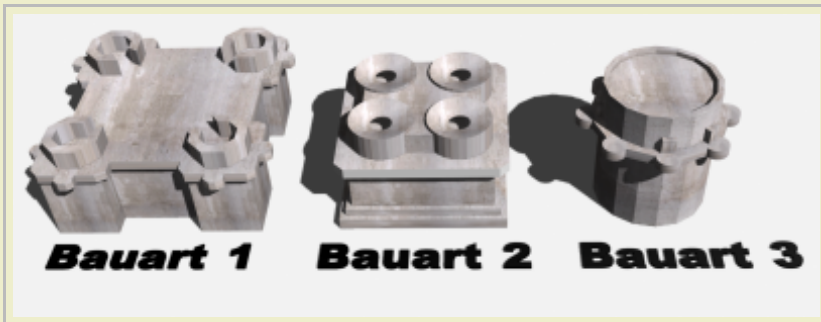
*Singapour*

# History Controversy in the News

This blog attempts to chronicle groundbreaking historical information when it appears in the Singapore mass media, with particular attention to History in Southeast Asia

FRIDAY, DECEMBER 2, 2011

## ➔ The Return of Mein Kampf



The Return of Mein Kampf

By SARAH WILDMAN

VIENNA — In Vienna’s leafy Augarten Park stand two enormous flak towers — vestiges of World War II. Beige and hulking, with walls four feet thick, they are as imposing as they are ugly. Impossible to ignore, they force a conversation.

European Pressphoto Agency



The other day, at a café nearby, the historian Herwig Czech was talking about another World War II relic, much smaller but far more fearsome: “Mein Kampf.” Adolf Hitler’s personal-political 700-plus-page screed, the text that provided the opening overture and background music for the racist ideology of the Nazi period, enters the public domain in 2015. At that point,

there will no longer be any legal control over its distribution.

This already scares a lot of people. “There are those who say, oh, it’s passé,” said the historian Jean-Marc Dreyfus, a colleague of Czech’s and an organizer of a conference held last month in Paris to discuss the implications of freely distributing “Mein Kampf.” “But my

## Blog Archive

### ▼ 2011 (31)

#### ▼ December (20)

[History and Fashion - BBC](#)

[Frank Wild in final journey out of Shackleton’s sh...](#)

[China: Tens of thousands of ruins ‘disappear’ - BB...](#)

[Human zoos: When real people were exhibits By Hugh...](#)

[Obituary: Vaclav Havel Vaclav Havel: Engineer of t...](#)

[How Germany’s feared Scharnhorst ship was sunk in ...](#)

[Canadian soldier’s Christmas with D-Day hero Lord ...](#)

[Remembering Nagasaki and Hiroshima - Wall Street J...](#)

[Tyranny and Indifference: Vaclav Havel and Kim Jon...](#)

[Vaclav Havel - Foreign Policy Journal 2011](#)

[The Day of Hitler’s Death: Even Now, New Glimpses:...](#)

[The Return of Mein Kampf](#)

[Adolf and Eva - NY Times](#)

[WWII Book Review - Max Hastings The World At War](#)

[Lana Peters, Stalin’s Daughter, Dies at 85 - NY Ti...](#)

[Stalin’s daughter Lana Peters dies in US of cancer...](#)

[Trial of Khmer Rogue Nuon Chea, Khieu Samphan, Ien...](#)

[WWII Plans to invade Britain](#)

[Sub Escape of WWII](#)

[Sungai Batu, Kedah archaeology](#)

▶ November (2)

▶ October (2)

▶ August (2)



students tell me they find it engaging. It still ‘speaks’ in the psychoanalytic sense of the word.” And, he said, “It still sells.”

Limiting free speech is anathema to many Americans, but throughout Europe it has seemed like a proper means of shoring up democracy against the threat of fascism. In the immediate postwar period, nearly all European governments passed such restrictions on free speech. “It was believed we needed the laws to keep the lunatic

fringe right at bay,” Czech explains.

In 1947, Austria adopted the Verbotsgesetz – or “Prohibition Act” – banning the Nazi Party and criminalizing the celebration, promotion, or adulation of Nazi ideology; in the 1990s, it was amended to prohibit Holocaust denial. (It was under this law that the English writer David Irving was jailed a few years ago for denying the existence of the gas chambers.) Distributing and displaying Nazi paraphernalia is forbidden here. Germany, Belgium, the Czech Republic, France, Lichtenstein, Luxembourg, Lithuania – all these countries also criminalize revisionism and restrict various forms of speech and publications about the Holocaust. And for nearly 70 years, the German state of Bavaria, which holds the copyright for “Mein Kampf,” has fought heartily against the book’s publication in any country where it is possible to fight it.

But now the rationale behind these restrictions is being questioned. While they may have helped limit the widespread distribution of “Mein Kampf” in Europe, repressive tactics of this kind have not aged well in the Internet era. (The book was never fully blocked anyway: in the 1980s, the U.S. Army sold it in some of its “Stars and Stripes” shops across Germany. And libraries often held copies.) Preventing a book’s publication today is largely a symbolic move.

“Mein Kampf” is widely available, in its entirety, across the Web. It has been a hit in Japan and Turkey in recent years; it has sold briskly in South America and the Middle East; and it has shown up, like a nefarious inspiration, in such ugly places as the rantings of the Norwegian mass murderer Anders Breivik. By 2008, an estimated 70,000,000 copies had been put into circulation since the book was first published in 1925, according to HatePrevention.org, a consortium of academics and activists. In other words, the restrictions on its publication may have enabled a kind of willful ignorance, a means of not recognizing the continued impact of the book’s ideas on society.

And so as Europe faces the end of the copyright on one of the most painful texts of the 20th century, some people now believe that the

- ▶ June (1)
- ▶ January (4)
- ▶ 2010 (6)
- ▶ 2009 (28)
- ▶ 2008 (43)
- ▶ 2007 (42)

### The Historian Bluesman

#### Social Studies Singapore

Singapore, Singapore, Singapore  
“In the real world, nothing happens at the right place at the right time. It is the job of journalists and historians to correct that.” - Mark Twain  
And that is what this blog attempts to do and to put it on the public domain. Knowledge is power and it has to come free for all.

 [View my complete profile](#)

best course of action is not to extend the ban, but to publish “Mein Kampf” with extensive annotations that explain how the book was used and what it wrought – that recognize its continued presence. “Our idea is a zero-censorship effort,” says Philippe Coen, a French attorney at the forefront of HatePrevention.org, which organized the recent conference in Paris. He, like Dreyfus, favors the pedagogical approach to the publication of Hitler’s manifesto.

As the war’s last eyewitnesses die out, Coen warns, new ways must be learned to ward off the ideology behind the text without being afraid of the text itself.

Posted by Social Studies Singapore at [5:56 PM](#)

**0 comments:**

[Post a Comment](#)

[Newer Post](#)

[Home](#)

[Older Post](#)

Subscribe to: [Post Comments \(Atom\)](#)

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

**Le cas *Mein Kampf* en question**

**II – Annonces du forum du 11 octobre**  
**« *Mein Kampf* dans le domaine public et la  
diffusion internationale de la haine : quelle  
prévention pour demain ? »**

(Auditorium de la Maison du Barreau, Paris)

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*France*

"Mein Kampf" dans le domaine public (1/2)  
**Diffusion et réception de Mein Kampf** (66 mn)

Philippe Coen, Jean Castelain, Jean-Yves Leborgne, Josselin Bordat, Abram Coen, Fabrice d'Almeida (présidence), Jean-Marc Dreyfus, Linda Ellia, Edith Raim

Initiative pour la prévention de Haine - Paris, octobre 2011

LES DOCUMENTS

- Doc n° 1: Programme du colloque
- Doc n° 2: Mein Kampf
- Doc n° 3: Les Juifs dans l'Allemagne nazie

EN SAVOIR PLUS

- Biographie des intervenants
- Bibliographie
- Articles sur le sujet



DIALOGUER AVEC LE CONFÉRENCIER

PLAN DE LA CONFÉRENCE

- Ouverture du colloque**  
par Jan Castelain, Jean-Yves Leborgne, Philippe Coen ( 17m 00s)
- Diffusion et réception de Mein Kampf: d'hier à aujourd'hui**  
avec Fabrice d'Almeida, Josselin Bordat, Abram Coen, Jean-Marc Dreyfus, Linda Ellia, Edith Raim ( 50m 00s)

TÉLÉCHARGER LE FICHIER SON

SIGNALER CETTE CONFÉRENCE A UN AMI



## PÉDAGOGIE INDISPENSABLE

## Le combat s'organise contre « Mein Kampf »

L'opuscule qui favorisa la fulgurante ascension d'Adolf Hitler en Allemagne dans les années trente va bientôt tomber dans le domaine public. Déjà présent en plusieurs langues sur la Toile, « Mein Kampf » n'a jamais cessé d'être lu. Mais la possibilité qu'il soit édité sans restriction au niveau mondial pose problème.

Une forum sur le sujet s'est tenu à Paris le 11 octobre, sous la houlette de l'Initiative pour la prévention de la haine ([www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)). Il a réuni nombre de conférenciers, notamment Fabrice d'Almeida, Lord Goldsmith, ancien avocat général en Grande-Bretagne, Jean-Marc Sauvé vice-président du Conseil d'Etat ou encore François Zimmeray, ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme.

Si « Mein Kampf » est déjà disponible sur Internet, quels sont les risques inhérents à la tombée de ses droits d'auteurs dans le domaine public ? Jusqu'en 2015, ils appartenaient au land de Bavière qui gère les droits et contrôle au moins la distribution légale du livre. Ce qui limite la possibilité d'une diffusion massive.

Pour Philippe Coen, avocat à l'origine de l'Initiative, le danger « c'est que des personnes qui doutent puissent être convaincus par la lecture de ce livre. Surtout qu'il existe des versions édulcorées, conçues pour le rendre plus digeste et atteindre un public non averti. Certains veulent le rendre sympathique et moderne ».

L'Initiative pour la prévention contre la haine est donc à l'origine de plusieurs propositions visant à encadrer la prochaine dif-

fusion, au moins légale, de l'ouvrage. Premièrement, la mise en place d'une signalétique, comme il en existe sur les DVD, jeux vidéo, films, etc. Deuxièmement, mettre sur le marché une édition critique fiable « comme il en existe déjà en Bavière, précise Philippe Coen, à l'Institut de recherche sur la Seconde guerre mondiale qui a commencé une édition critique et scientifique. Cependant, il est sûr que nous ne modifierons pas le point de vue du militant néo-nazi, persuadé qu'il doit posséder une version originale du livre mais là n'est pas le but ».

## Un succès commercial qui ne se dément pas

Ensuite, il convient d'être présent là où le sont les versions militantes de « Mein Kampf ». Et d'abord sur Internet, « pour qu'une personne qui cherche à se procurer cet ouvrage puisse tomber sur un Mein Kampf incluant une mise en contexte, une explication du livre ». Quelques poids lourds se sont d'ores et déjà engagés en ce sens, comme Microsoft qui fait partie des nombreux soutiens à l'Initiative. Contre la toxicité encore actuelle de l'opus d'Adolf

Hitler s'organise donc un front pédagogique massif. Qui veut ratisser très large : « Nous envisageons une version critique en arabe sur le web, avec un contenu éducatif et pédagogique », assure P. Coen.

L'histoire de « Mein Kampf » est elle-même celle d'une diffusion immense et de recettes farfelues : « Douze millions d'exemplaires ont été vendus avant 1945 en Allemagne, et édités dans plus de mille versions différentes : pour les écoles, les comités d'entreprises, l'armée, les fonctionnaires, les mairies, qui l'offraient même en cadeau aux nouveaux mariés » précise P. Coen.

Ce livre, faisant état du programme explicite et violent qui sera appliqué par la suite, fera la fortune d'Hitler ; avec les redevances des droits d'auteur, il s'acheta un château et se payait même le luxe de renoncer à ses émoluments de Chancelier. Hitler, qui gardait une dent contre la France, suite au Traité de Versailles qui mit à genoux l'Allemagne financièrement, fit même interdire l'édition du livre dans l'Hexagone, laquelle eut lieu sans son autorisation et il gagna le procès.



Philippe Coen  
préside l'Initiative  
contre la haine.

Aujourd'hui, le succès commercial ne se dément pas : en Turquie en 2005 « ce sont 100.000 exemplaires qui se sont écoulés en deux mois ». Pourquoi ? Il y aurait là « un mélange de recherche d'alliés contre Israël, de recherche de théorie de la suprématie des races et de nationalisme », dit P. Coen. Les plus grandes concentrations de lecteurs se trouvent dans le monde arabe, en Inde, en Iran, en Turquie, en Europe de l'Est et en Europe du Nord. C'est d'ailleurs diffusé en Suède, que le site de Radio Islam diffuse « Mein Kampf » en huit langues. ●

PIERRE ASSOULINE

## DISSIDENTS

## L'ultra-droite tente de trouver son espace en rassemblant les anti-Marine Le Pen

Exclus du FN, certains élus ont fondé à Lyon, le 15 octobre, les Jeunesses Nationalistes, sur une ligne résolument « antisioniste ».

Le Forum de la Nation, rendez-vous annuel de l'extrême-droite sans concessions, a été pour le conseiller régional Alexandre Gabriac et le conseiller municipal de Vénissieux Yvan Benedetti, très proche de Bruno Gollnisch, l'occasion de présenter ce mouvement qui compte bien récupérer les déçus du FN qui refusent la « dédramatisation » préconisée par la présidente du FN.

Réunis au Pavillon du lac du parc de la Tête d'Or, environ 450 militants ont pris connaissance du programme de la nouvelle formation, pour laquelle « est naturellement français celui qui est issu de souche européenne », ce qui implique que les Juifs ne le seraient pas. Le mouvement est aussi clair sur un point : il « ne reconnaît pas la légitimité du présent ordre démocratique et mondialiste ».

## Une démarche de concertation ou d'unification

L'organisation du Forum, auquel participaient également Olivier Wyssa, conseiller régional de Rhône-Alpes lui aussi exclu du FN, et Jérôme Bourbon, directeur de l'hebdomadaire *Rivarol*, a conduit le comité lyonnais de vigilance contre l'extrême-droite à demander au préfet du Rhône d'interdire la réunion, qui s'est terminée par un banquet en hommage au Maréchal Pétain, à l'occasion du soixantième anniversaire de sa mort. Le préfet avait répondu qu'il

n'était pas en mesure d'interdire cette « réunion privée dans un lieu privé ». Ensuite, la tonalité des Jeunesses Nationalistes a incité la Ligue des Droits de l'Homme, la LICRA et SOS Racisme, à demander au préfet de région la dissolution du mouvement.

Agé de 20 ans, Alexandre Gabriac projette d'organiser vers janvier 2012 une réunion des formations situées à la droite du FN, dans une démarche de concertation ou d'unification. D'autres tentatives en ce sens sont actuellement entreprises. Ainsi le 8 octobre à Lille, 650 personnes environ ont répondu à l'appel du tout nouveau Front Populaire Solidariste de Serge Ayoub. La Nouvelle Droite Populaire regroupera, elle, ses militants le 11 novembre à Paris pour une réunion de sa revue Synthèse Nationale, proche de la candidature de Carl Lang à la présidentielle. Associé à cette dernière démarche, le groupe Terre et Peuple, dirigé par Pierre Vial, n'aura pas cette possibilité de s'exprimer en public : la table-ronde qu'il comptait organiser le 13 novembre dans les Yvelines sur le thème « Lobbies et groupes de pression en France » a dû être annulée, le propriétaire du lieu qui l'hébergeait ayant subitement décommandé. Précision : l'affiche de cette réunion était illustrée par une photo du président Sarkozy s'adressant au dîner annuel du CRIF. ●

JEAN-YVES CAMUS

Radio Shalom 94.8  
Voix de la Paix

2, square Trudaine,  
75009 Paris  
Tél. : 01 56 33 99 99  
Fax : 01 47 64 07 33  
shalomprod@free.fr

**Une équipe professionnelle  
et des horaires incontournables.**

Radio Shalom et toute son équipe sont à votre écoute pour mener à bien toutes vos campagnes de communication sur la fréquence juive, matin, midi et soir...

Renseignements : régie intégrée  
01 56 33 20 80 ou 06 99 84 20 (demandez Roger)

L'hébreu en tête  
par Yaël Yotam

L'hébreu en tête est destiné à l'étude de l'écriture, de la lecture hébraïques, ainsi qu'aux premiers rudiments de la syntaxe. La spécificité de cette méthode est basée dans l'apprentissage des lettres de l'alphabet, présentées non sous forme rébarbative, mais par une approche globale, à l'intérieur

**L'HÉBREU EST UNE AVENTURE PASSIONNANTE - SOYEZ LES BIENVENUS !**

Bon de commande à retourner à : A.J. Presse 14, rue Raymonde Salez - 93260 Les Lilas - Tél : 01.43.60.20.20

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

je désire recevoir ..... Livre(s) au prix de 15,50€ (+ frais de port 4,50€) «L'Hébreu en tête» de Yaël Yotam et ou ..... CD au prix de 6,50€ (+ frais de port 1,50€) soit un total de ..... €

Ci-joint mon règlement à l'ordre de : A.J. Presse.

## **LE FORUM PUBLIC DE PREVENTION DE LA HAINE : LE CAS MEIN KAMPF EN QUESTION**

### **Date**

le Mardi 11 Octobre 2011  
13:00 - 19:00

### **Catégorie**

Vie professionnelle

### **Lieu**

Auditorium de la Maison du Barreau, 2, rue de Harlay  
75001 Paris

### **Description**

L'INITIATIVE DE PREVENTION DE LA HAINE

Présente

LE FORUM PUBLIC DE PREVENTION DE LA HAINE : LE CAS MEIN KAMPF EN QUESTION

Mein Kampf dans le domaine public et la diffusion internationale de la haine

Avec : Fabrice d'Almeida - Professeur d'Histoire (Université de Paris )2 – Institut Français de la presse ; Josselin Bordat – Historien ; Jean Castelain - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris ; Philippe Coen – Fondateur de l'Initiative de Prévention de la Haine / Vice Président AFJE ; Jean-Marc Dreyfus – Professeur en Histoire (Université de Manchester) ; Lorraine Donnedieu de Vabre – Avocat ; Linda Ellia, Peintre, Photographe [www.notrecombat.net](http://www.notrecombat.net) exposé au Mémorial de Caen ; Marie-Anne Frison Roche – Professeur de Droit (IEP Paris) – MAFR ; Dominique de la Garanderie – Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Avocat ; The Rt Hon Lord Goldsmith, QC - Barrister (Ancien Avocat Général - Grande Bretagne) ; Stéphane Marchand - Journaliste France 24 ; Marc Mossé – Vice Président UNIFAB/Microsoft France ; Olivier Orban - Président Editions Plon ; Ana Palacio - Ancienne Ministre des Affaires étrangères (Espagne), Avocat ; Charles-Edouard Renault – Avocat ; Edith Raim, Docteur en Histoire - Institut d'histoire contemporaine de Munich (IfZ) ; Anthony Rowley – Professeur (IEP Paris) Editions Fayard ; Jean-Marc Sauvé – Vice Président du Conseil d'Etat ; Philippe Schmidt – Président INACH, Vice Président Licra, Avocat ; Alain-Gérard Slama – Professeur (IEP Paris) Journaliste, écrivain ; Francois Zimeray - Ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme ; Antoine Vitkine - Journaliste écrivain

quelle prévention pour demain ?

Questions de droit, d'histoire, de pédagogie, de société

& Présentation de la Déclaration Unifiée de l'Initiative de Prévention de la Haine

Mein Kampf, l'un des livres emblématiques du XXème siècle, tombera dans le domaine public en 2015, 70 ans après la mort de son auteur, Adolf Hitler. Il pourra donc être diffusé encore plus largement qu'il ne l'est déjà à travers le monde. Cette circonstance conduit à examiner de nombreuses questions de droit national, de droit international, d'histoire, de refoulement parfois mais surtout à s'interroger sur le pourquoi de la diffusion encore très massive du livre dans diverses régions du monde et sur la cyber diffusion de textes de haine comme celui-ci.

Les témoins vivants de la deuxième guerre mondiale sont peu à pouvoir encore s'exprimer. Aussi, cette période entre dans la période des témoins non directs.

L'Initiative de Prévention de la Haine a réalisé un travail de réflexions autour de la problématique symbolique de la mise dans le domaine public du livre Mein Kampf. Aucune censure n'est proposée, au contraire, il s'agit de proposer la mise à disposition accompagnée à l'option de l'éditeur, d'une introduction historique dotée d'une reconnaissance électronique afin d'aider les acteurs de l'internet à choisir de préférer de pointer les versions pédagogiques. En outre, la Déclaration commune de l'Initiative de Prévention de Haine recommande l'édification d'un Observatoire Européen de la Prévention de la Haine pour mesure et réfléchir toutes ces questions concernant le texte spécifique et symbolique de la haine qu'est Mein Kampf et d'autres textes d'appels au meurtre contre des groupes d'individus.

Au-delà des débats, quelles idées de préventions, d'avertissement, de label et de pédagogie peut on opposer à la cyber diffusion de la haine ? L'Initiative propose ici une déclaration unifiée à l'usage des parlements nationaux et du parlement européen avec le soutien des acteurs du monde de la culture, de l'histoire et du droit.

<http://hateprevention.org/declaration-unifiee-avant-projet/>

Un Forum public sur toutes ces questions est organisé le 11 octobre de 13h à 19h30 à la Maison du Barreau.

Accès gratuit

Mises à jour régulières du programme sur : <http://hateprevention.org/evenement/>

ATTENTION RESERVATION INDISPENSABLE NOMBRE DE PLACES LIMITEES

RSVP : [contact@hateprevention.org](mailto:contact@hateprevention.org)

Le programme est particulièrement prometteur et les débats qui s'y tiendront ne manqueront pas d'être passionnants :

Film « Mein Kampf, C'était écrit » d'Antoine Vitkine

Table ronde n°1 Histoire - "Diffusion et réception de Mein Kampf: d'hier à Aujourd'hui"

Table Ronde n° 2 Le Droit en questions & Débat avec la salle

Table Ronde n°3 Questions d'édition (papier/internet)

Table Ronde n° 4 Points de vue croisés sur la problématique de la Prévention de la Haine

Présentation de la Déclaration Unifiée

Forum: 11 octobre 2011 13h00-19h30

Lieu: Auditorium de la Maison du Barreau

Metro Pont Neuf

2, rue de Harlay

75001 Paris

<http://www.hateprevention.org>

© Conseil National des Barreaux | Version 3.0 | Avril 2008

---

## Forum public à Paris : Mein Kampf dans le domaine public, quelle prévention ?

Rendez-vous le 11 octobre

Par [Clément S.](#), le vendredi 07 octobre 2011 à 09:31:36 - 1 commentaire

**Ainsi que nous l'expliquions hier, un collectif d'intellectuels s'est réuni pour évoquer la question épineuse de *Mein Kampf*. Le livre d'Adolf Hitler tombera [dans le domaine public](#) au 1er janvier 2016, et ces derniers considèrent qu'il faut absolument parvenir à encadrer cette modification du statu du livre.**

La Proposition de l'Initiative est d'offrir le choix de l'apposition d'un logo/signalétique et d'un éclairage historique dans le cas de diffusion de texte incluant des appels à la haine (notamment raciale comme dans le cas emblématique de *Mein Kampf*).

*Mein Kampf* écrit par Adolf Hitler est un des livres les plus emblématiques de la haine. Les droits de *Mein Kampf*, détenus aujourd'hui par le land de Bavière, tomberont dans le domaine public après 2015. La mise dans le domaine public ouvre la voie à une diffusion encore plus large de cet ouvrage ou d'extraits tronqués, posant problème en l'absence d'un éclairage historique minimal.

Les règles applicables à la diffusion d'un bréviaire de la haine comme *Mein Kampf* varient d'un pays à l'autre. Cette diffusion de la haine, les encouragements et incitations à la violence et à la discrimination, font partie de l'actualité, comme le massacre d'Oslo a pu encore une fois nous le démontrer récemment, et se diffusent d'autant plus facilement sur Internet.

Les règles applicables à la diffusion de tels ouvrages existent et doivent continuer à être respectées, mais sont elles vraiment adaptées à l'essor d'Internet.

En France, la Cour d'Appel de Paris a su décider en 1979 d'autoriser la vente du livre, assortissant cette autorisation de l'insertion d'un avertissement aux lecteurs pour une seule version française papier diffusée en France. Cette solution apparait comme insuffisante à l'échelle globale et numérique.

En effet, à l'heure de l'Internet, la disparité des cadres de diffusion d'un texte tel que *Mein Kampf*, appelle à l'idée de cadre, d'éducation et de protection de la jeunesse.

Les signalétiques d'avertissement existent pour les films, la télévision, les jeux vidéo et même la musique. Ils ne sont pas généralisés pour les contenus en ligne qui appellent aux crimes racistes comme *Mein Kampf*. La mise dans le domaine public (70 ans après la mort de l'auteur) conduit à examiner de nombreuses questions de droit national, de droit international, d'histoire, et surtout à s'interroger sur le pourquoi de la diffusion encore très massive du livre dans diverses régions du monde et sur la cyber diffusion de textes de haine comme celui-ci.





la célèbre version manga

[L'initiative pour la prévention de la Haine](#), organise le 11 octobre 2011, à l'Auditorium de la Maison du Barreau de Paris, de 13h à 19h30, un Forum public sur ces questions afin de réagir et plaider pour des solutions face à l'hyper diffusion subsistante de Mein Kampf dépourvue de mise en contexte et d'explication quelconque, diffusion bientôt renforcée par sa prochaine entrée dans le domaine public.

Ce Forum réunira entre autres juristes, diplomates, journalistes, historiens, artistes, psychanalystes et professeurs de renom autour de 4 tables rondes (Histoire, Droit/ Edition / Prévention de la Haine) dont

Fabrice d'Almeida - Professeur d'Histoire (Université de Paris 2 – Institut Français de la presse ; Jean Castelain - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris ; Dominique de la Garanderie – Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Avocat ; The Rt Hon Lord Goldsmith, QC - Barrister (Ancien Avocat Général - Grande Bretagne) ; Jean-Marc Sauvé – Vice Président du Conseil d'Etat ; Philippe Schmidt – Président INACH, Vice Président Licra, Avocat ; Francois Zimeray - Ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme (Liste complète des intervenants disponibles sur [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)).

Pour Philippe Coen, à l'origine de l'Initiative de Prévention de la Haine « Cette Initiative est la proposition d'un message unifié, près de 70 ans après la fin d'une guerre effroyable, portée par le projet Nazi qui était largement décrit dans Mein Kampf. L'initiative s'adresse aux éditeurs, aux acteurs de l'internet et, bien sûr, aux États ».

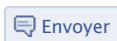
« A l'occasion de la diffusion accrue qu'offrirait Mein Kampf une fois dans le domaine public, nous proposons une option volontaire de signalétique de contenu de haine : juste prévenir et mettre en contexte. C'est une démarche de « liberté d'expression responsable » au même titre que les signalétiques d'avertissement existants pour les films cinéma, la diffusion télévisuelle, les jeux vidéo, les contenus 'explicit' en musique, etc. » indique Philippe Coen.


L'Initiative pour la Prévention de la Haine préconise ainsi une option volontaire de signalétique et la mise en place d'un Observatoire de Prévention de la Haine destiné à mesurer les diffusions problématiques de la haine et remettre des préconisations sur les textes concernés et les modes de pédagogie et de prévention.

Le programme complet et les liste des intervenants du Forum « *Mein Kampf dans le domaine public et la diffusion de la haine : quelle prévention pour demain ?* » sont [disponibles sur le site](#). L'entrée au Forum est libre, sur réservation.

Forum: 11 octobre 2011 13h00-19h30 / Lieu: Metro Pont Neuf 2, rue de Harlay, 75001 Paris

#### Sources :



 Soyez le premier de vos amis à indiquer que vous aimez ça.

**From:** H-German editor Mathieu DENIS <dma[at]cmb.hu-berlin.de>  
**List Editor:** Mathieu DENIS <dma@CMB.HU-BERLIN.DE>  
**Editor's Subject:** ANN: X-Post: Forum public de prevention de la haine: le cas Mein Kampf en question  
**Author's Subject:** ANN: X-Post: Forum public de prevention de la haine: le cas Mein Kampf en question  
**Date Written:** Monday, 26 September 2011  
**Date Posted:** Tue, 26 Sep 2011 11:17:31 -0400

FORUM 11 octobre 2011 pre programme v  
L'Initiative pour la prevention de la Haine

Presente

Le FORUM PUBLIC DE PREVENTION DE LA HAINE : LE CAS MEIN KAMPF EN QUESTION

« Mein Kampf dans le domaine public et la diffusion internationale de la haine  
:  
quelle prevention pour demain ? »

Questions de droit, d'histoire, de pedagogie, de societe & Presentation de  
la Declaration Unifiee de l'Initiative de Prevention de la Haine  
Initiative : [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)

Lire absolument la Declaration Commune : <http://hateprevention.org/declaration-unifiee-avant-projet/>

Date: 11 octobre 2011 13h00-19h30

Lieu: Auditorium de la Maison du Barreau  
Metro Pont Neuf  
2, rue de Harlay  
75001 Paris

\_Le Forum de Prevention de la Haine : le Cas Mein Kampf en questions\_  
Mises a jour du programme detaille: <http://hateprevention.org/evenement/>

Programme

Accueil 13h00 – Ouverture du Forum

13h10 -14h – Projection du film presente par son auteur Antoine Vitkine  
Documentaire : \_Mein Kampf, c'etait ecrit\_ d'Antoine Vitkine (Journaliste,  
realisateur)

14h00 – 14h15 Ouverture des travaux  
Pourquoi reagir a la diffusion massive de la haine en ligne au moment de  
l'hyper diffusion de Mein Kampf renforcee par sa prochaine entree en domaine  
public ? Presentation de la Declaration de l'Initiative sur la prevention  
pedagogique de la Haine

Jean Castelain – Batonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris  
Philippe Coen – Initiative de Prevention de la Haine

14h15 - 15h15 Table ronde n°1 Histoire – \_Diffusion et reception de Mein Kampf:  
d'hier a Aujourd'hui\_ Mein Kampf: une histoire et un present de la diffusion  
massive de la haine. Mein Kampf entrant dans le domaine public en 2016 : un  
enjeu pour l'histoire. La specificite symbolique de Mein Kampf parmi les  
contenus de haine. Le degre de causalite de Mein Kampf et de sa diffusion dans  
la destruction de l'Europe jusqu'en 1945 (12 millions d'exemplaires diffuses  
alors). Compte rendu du pre-colloque histoire et politique a la Sorbonne du 12  
septembre 2011 menes par le groupe des experts historiens de l'Initiative.  
Interpretations artistique et psychanalytique.

Animation :

Fabrice d'Almeida – Professeur d'histoire, Universite Pantheon-Assas (Paris 2)  
Edith Raim – Docteur en Histoire – Institut d'histoire contemporaine de Munich  
(Ifz)  
Josselin Bordat – Historien  
Jean-Marc Dreyfus – Professeur d'Histoire (Universite de Manchester)  
Linda Ellia, Peintre, Photographe [www.notrecombat.net](http://www.notrecombat.net) expose au Memorial de  
Caen

Abram Coen - Psychiatre des Hôpitaux Honoraire - Psychanalyste

15h15 - 16h45 Table Ronde n° 2 Le Droit en questions & Debat avec la salle  
Mein Kampf et autres contenus de haine entrant dans le domaine public : enjeux  
de droit, que peut le droit national, europeen international face a la  
dissemination de la haine ? La liberte de l'expression est elle soluble dans la  
pedagogie ? L'interet d'une declaration commune d'incitation, non  
contraignante.

Animation:

Marie-Anne Frison Roche - Professeur de Droit IEP Paris - MAFR  
Dominique de la Garanderie - Ancien Batonnier du Barreau de Paris, Avocat  
Lorraine Donnedieu de Vabre - Avocat  
Philippe Schmidt - President INACH, Vice President Licra, Avocat

Debat avec la salle

Debat anime par Stephane Marchand - Journaliste - France 24

16h45 - 18h15 Table Ronde n°3 Questions d'edition (papier/internet)  
Mein Kampf entrant dans le domaine public et au vu de la propagation des  
contenus de haine en ligne: quels enjeux editoriaux. Edition avec ou sans  
annotations ? Retraduction ? Avertissement et liberte de l'expression.

Animation :

Philippe Coen Initiative de Prevention de la Haine - Vice President AFJE  
Olivier Orban - President Editions Plon  
Anthony Rowley - Professeur (IEP), Editions Fayard  
Marc Mosse - UNIFAB/Microsoft

18h15 - 19h15 Table ronde n°4 - Points de vue croises sur la problematique de  
la Prevention de la Haine

Animation :

Alain-Gerard Slama - (Professeur IEP Paris), Journaliste, ecrivain  
Jean-Marc Sauve - Vice President du Conseil d'Etat  
Francois Zimeray - Ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme  
The Rt Hon Lord Peter Goldsmith, QC - Barrister (Ancien Avocat General - Grande  
Bretagne)  
Ana Palacio - Ancienne Ministre des Affaires etrangeres (Espagne), Avocat

19h15-19h30 Clôture - Declaration Unifiee

Synthese et Presentation de la Declaration Unifiee et de la proposition  
d'Observatoire de Prevention de la Haine  
par Philippe Coen Initiative de Prevention de la Haine - Vice President AFJE  
& Charles-Edouard Renault - Avocat

Programme sujet a changements Acces gratuit

Mises a jour regulieres du programme sur : <http://hateprevention.org/evenement/>  
ATTENTION RESERVATION INDISPENSABLE NOMBRE DE PLACES LIMITEES

A noter aussi, le partenariat avec :

Colloque INACH des 10 et 11 octobre (matin - renseignements au sujet de la  
manifestation Licra Inach : avant le Forum sur : [www.licra.org](http://www.licra.org)) :  
Virtual Citizenship and Social Responsibility  
1st international Conference for the protection of the virtual environment

RSVP

<contact[at]hateprevention.org>



## **Nous terminons notre tour du monde par cette nouvelle : *Mein Kampf* sera dans quatre ans dans le domaine public du oeu**

C'est en effet le 1er janvier 2016 que *Mein Kampf* d'Adolf Hitler tombera dans le domaine public d'Internet. Une autorisation qui suscite déjà de nombreuses inquiétudes. Philippe Cohen, fondateur de la très orwellienne *Initiative pour la Prévention de la Haine* (sic), fait appel au Parlement et aux instances européennes pour soutenir un projet de résolution déjà rédigé par son organisation. Il préconise l'apposition d'un label qui permettrait de différencier les versions pro-national-socialistes de celles à but uniquement pédagogique. Ce logo serait détecté sur des moteurs de recherche comme Google. Interdit en Allemagne et en Autriche, mais autorisé aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne au nom de la liberté d'expression, *Mein Kampf* est déjà diffusé à grande échelle sur Internet. Aujourd'hui, il existerait plus de 1000 versions de l'ouvrage d'Adolf Hitler.

## **Le patronyme du jour**

Aucun journal, ni aucune chaîne de télé n'a mentionné le nom de l'agresseur du contrôleur SNCF, blessé sauvagement de nombreux coups de couteau, la semaine dernière sur la ligne Lyon-Strasbourg. Il est dit et écrit, je cite : « *Un Mulhousien de 27 ans, célibataire, sans profession, connu des services de police et ayant des antécédents psychiatriques* ». Fin de citation. En revanche, les noms des enquêteurs, de la victime, du procureur s'étalent dans tous les articles. Amis auditeurs, Radio Courtoisie, s'appuyant sur des informations comme on dit proches du dossier va réparer cet oubli des gros médias. Le nom de l'agresseur est Yassine Moumed. Une chance pour la France qui l'est peut-être moins pour la SNCF et ses usagers.

## **La bonne nouvelle du jour**



INSCRIPTION À LA NEWSLETTER

HTML ● TXT

Login

Mot de passe

S'inscrire | Mot de passe perdu ?

## Professionnels High-Tech Juifs de France

ACCUEIL
CONNEXION
TECH - ECO
ACTUS
CULTURE
JURIDIQUE
ALYAH
NOUS CONTACTER
PROPOSER UN ARTICLE

### Appel national pour la tsédaka

une campagne du Fonds Social Juif Unifié

N° Indigo 0 820 820 808  
0,12 € TTC / MN

Recherche

Accueil > Juridique > Antisémitisme

## Evènement Forum Paris 11 octobre 2011 - Le FORUM PUBLIC DE PREVENTION DE LA HAINE : LE CAS MEIN KAMPF EN QUESTION

Dimanche 11 Septembre 2011

« Mein Kampf dans domaine public et la diffusion internationale de la haine : quelle prévention pour demain ? »

Questions de droit, questions d'histoire, de pédagogie, de société

L'Initiative pour la prévention de Haine Présente

Le FORUM PUBLIC DE PREVENTION DE LA HAINE : LE CAS MEIN KAMPF EN QUESTION

« Mein Kampf dans domaine public et la diffusion internationale de la haine : quelle prévention pour demain ? »

Questions de droit, questions d'histoire, de pédagogie, de société

Présentation de la Déclaration Unifiée de l'Initiative de Prévention de la Haine

Initiative : [www.hateprevention.org](http://www.hateprevention.org)

Lire absolument la Déclaration Commune : <http://hateprevention.org/declaration-unifiee-avant-projet/>

Date: 11 octobre 2011 13h00-19h30

Lieu: Auditorium de la Maison du Barreau  
Metro Pont Neuf  
2, rue de Harlay  
75001 Paris

« Le Forum de Prévention de la Haine : le Cas Mein Kampf en questions »

Mises à jour du programme détaillé: <http://hateprevention.org/evenement/>

Avec les interventions de :

*Fabrice d'Almeida* - Professeur d'Histoire (Université de Paris) 2 – Institut Français de la presse

*Josselin Bordat* - Historien

*Jean Castelain* - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris

*Philippe Coen* - Initiative de Prévention de la Haine

*Jean-Marc Dreyfus* - Professeur en Histoire (Université de Manchester)

*Lorraine Donnedieu de Vabre* - Avocat

*Marie-Anne Frison Roche* - Professeur de Droit IEP Paris – MAFR

*Dominique de la Garanderie* – Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Avocat

*The Rt Hon Lord Goldsmith, QC* - Barrister (Ancien Avocat Général – Grande Bretagne)

*Stéphane Marchand* – Journaliste France 24

*Marc Mossé* – Vice Président UNIFAB/Microsoft France

*Olivier Orban* - Président Editions Plon

*Ana Palacio* - Ancienne Ministre des Affaires étrangères (Espagne), Avocat

*Charles-Edouard Renault* – Avocat

*Anthony Rowley* - Responsable Editions Fayard

*Jean-Marc Sauvé* – Vice Président du Conseil d'Etat

*Philippe Schmidt* – Président INACH, Vice Président Licra, Avocat

*Anne Simonin* - Professeur d'Histoire

*Alain-Gérard Slama* - Journaliste, écrivain

*Francois Zimeray* - Ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme

*Antoine Vitkine* - Journaliste écrivain

*Andreas Wirsching* - Professeur d'Histoire – Directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich

News

Récentes Populaires Commentaires

Naomi Ragen en France au mois de novembre 2011.  
10/11/2011

Première journée de l'Innovation France-Israël - 05 Décembre 2011  
09/11/2011

Le CRIF organise sa Convention Nationale « Demain, les Juifs de France »  
09/11/2011

« Le nom de trop » Israël illégitime ? de Jacques Tarnéro  
09/11/2011

URGENT : COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION TECHNION FRANCE  
07/11/2011

Galerie Video

Les plus récentes

Les plus populaires

TAGS

alyah antisemitisme antisionisme boycott communauté connec'sion culture economie emploi energie Europe france gaz gaza histoire humanitaire innovation Internet israel Israël juif medecine medical paix palestine politique racisme recherche sciences technologie

Agenda

Mardi 15 Novembre

WATEC-ISRAEL 2011 (au 17/11/2011)

Sondage

Qu'attendez-vous de Connec'Sion ?

Actualités sur Israël

Actualités Communautaires

Actualités High-Tech

Rencontres professionnelles

Rencontres communautaires

Lutte contre la désinformation et l'antisémitisme

Information sur les réseaux sociaux

Information sur l'Alyah

Autres

Voir les résultats

Annonces

Contenus antisémites repérés par la FDII : signalez vous aussi

▶ Les juifs veulent dominer le monde... ou le d'Atreuire 3  
Vidéo Youtube - antisémitisme  
09/11/2011 16:07

▶ Les juifs veulent dominer le monde... ou le d'Atreuire 2  
Vidéo Youtube - antisémitisme  
09/11/2011 16:08

▶ Les juifs veulent dominer le monde... ou le d'Atreuire 1  
Vidéo Youtube - antisémitisme  
09/11/2011 16:08

▶ Pourquoi les juifs sont haïs 53  
Vidéo Youtube - antisémitisme  
09/11/2011 16:05

▶ Les juifs À« responsables À» de l'Immigration des noirs en Amérique 1  
Vidéo Youtube - antisémitisme  
03/11/2011 08:39

Actus Israel Valley

▶ Economie & commerces: ISRAELVALLEY.COMMERCE. APRÈS LA GRÈCE, L'ITALIE? Les exportateurs israéliens pourraient éponger les impayés de leurs clients italiens, soit environ 250 millions d'euros.  
10/11/2011 06:31

▶ Tourisme: ISRAELVALLEY TOURISME - YES, WE CAN DO IT. LA MER MORTÉ DANS LES "SEPT MERVEILLES DU MONDE" ? ENCORE QUELQUES HEURES POUR VOTER POUR CE MAGNIFIQUE SITE.  
10/11/2011 09:27

▶ Tourisme: ISRAELVALLEY INFOLIVE - RECORD : LE NOMBRE DE TOURISTES RUSSES QUI VISITENT

- CATÉGORIES RÉCENTES
- Emploi - offres (1)
  - Emploi - demandes (0)
  - Stages - offres (0)
  - Stages - demandes (0)
  - Partenariat - offres (0)
  - Partenariat - demandes (0)
  - Immobilier (27)
  - Informatique (1)
  - Cours (0)
  - Véhicules (0)

Téléchargements

- LES + RECENTS CLASSEURS
- FLUVORE\_flottille.avi  
Rassemblement 22 juin 2010  
Trocadéro - 27.3 Mo
  - Conférence Gilles-William Goldnadel Jacques Tarnero du 25 novembre 2010  
Manifestations - 234.99 Mo
  - Conneç'Sion sur Radio J Marseille  
A propos de Conneç'Sion - 27.71 Mo
  - Brochure Tel Aviv Forum des Images.pdf  
Manifestations - 2.01 Mo
  - Une vision Juive des réseaux sociaux sur Internet (2).ppt  
A propos de Conneç'Sion - 4.3 Mo

Nos liens favoris

- www.crif.org  
Le site du CRIF
- www.israelvalley.com  
Le site de la Chambre de Commerce France-Israël
- www.jerusalem-apartment.com  
Annonces immobilières en Israël

(Programme sujet à changement)

Programme

**Accueil 13h00 – Ouverture du Forum**  
**13h - 14h - Projection** du film présenté par son auteur **Antoine Vitkine**  
 Documentaire : « *Mein Kampf, c'était écrit* » d'Antoine Vitkine (Journaliste, réalisateur)  
**14h00 – 14h15 Ouverture des travaux**  
 Pourquoi réagir à la diffusion massive de la haine en ligne au moment de l'hyper diffusion de *Mein Kampf* renforcée par sa prochaine entrée en domaine public ? Présentation de la Déclaration de l'Initiative sur la prévention pédagogique de la Haine  
**Jean Castelain** – Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris  
**Philippe Coen** – Initiative de Prévention de la Haine  
**14h15 - 15h15 Table ronde n°1 Histoire – « Diffusion et réception de Mein Kampf: d'hier à aujourd'hui »**  
*Mein Kampf* une histoire et un présent de la diffusion massive de la haine. *Mein Kampf* entrant dans le domaine public en 2016 : un enjeu pour l'histoire. La spécificité symbolique de *Mein Kampf* parmi les contenus de haine. Le degré de causalité de *Mein Kampf* et de sa diffusion dans la destruction de l'Europe jusqu'en 1945 (12 millions d'exemplaires diffusés alors). Compte rendu du pré-colloque histoire et politique à la Sorbonne du 12 septembre 2011 menés par le groupe des experts historiens de l'Initiative.  
 Animation : **Fabrice d'Almeida** – Professeur d'histoire, Université Panthéon-Assas (Paris 2)  
**Andreas Wirsching**, Professeur d'histoire – Directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich  
**Anne Simonin** – Directrice de recherches (CNRS-IRICE)  
**Josselin Bordat** - Historien  
**Jean-Marc Dreyfus** – Professeur d'histoire (Université de Manchester)  
**Abram Coen** – Psychiatre des Hôpitaux Honoraire – Psychanalyste

**15h15 – 16h45 Table Ronde n° 2 le Droit en questions**  
*Mein Kampf* et autres contenus de haine entrant dans le domaine public : enjeux de droit, que peut le droit national, européen international face à la dissémination de la haine ? La liberté de l'expression est elle soluble dans la pédagogie ? L'intérêt d'une déclaration commune d'incitation, non contraignante.  
 Animation : **Marie-Anne Frison Roche** – Professeur de Droit IEP Paris – MAFR  
**Dominique de la Garanderie** – Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Avocat

**Lorraine Donnedieu de Vabre** – Avocat  
**Philippe Schmidt** – Président INACH, Vice Président Licra, Avocat  
**Débat avec la salle**  
 Débat animé par **Stéphane Marchand** – Journaliste – France 24  
**16h45 – 18h15 Table Ronde n°3 Questions d'édition (papier/Internet)**  
*Mein Kampf* entrant dans le domaine public et au vu de la propagation des contenus de haine en ligne: quels enjeux éditoriaux. Edition avec ou sans annotations ? Retraduction ? Avertissement et liberté de l'expression.  
**Olivier Orban** – Président Editions Plon  
**Anthony Rowley** – Editions Fayard  
**Marc Mossé** – UNIFAB/Microsoft

**18h15 – 19h15 Table ronde n°4 – Points de vue croisés sur la problématique de la Prévention de la Haine**  
 Animation : **Alain-Gérard Slama** – Journaliste, écrivain  
**Jean-Marc Sauvé** – Vice Président du Conseil d'Etat  
**Francois Zimeray** – Ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme, Avocat  
**The Rt Hon Lord Peter Goldsmith, QC** - Barrister (Ancien Avocat Général – Grande Bretagne)  
**Ana Palacio** - Ancienne Ministre des Affaires étrangères (Espagne), Avocat

**19h15-19h30 Clôture – Déclaration Unifiée**  
 Synthèse et Présentation de la Déclaration Unifiée par **Philippe Coen** & **Charles-Edouard Renault** - Avocat  
 Programme sujet à changements  
 (\*sous réserve)

Accès gratuit  
**ATTENTION RESERVATION INDISPENSABLE NOMBRE DE PLACES LIMITEES**  
 RSVP : contact@hateprevention.org  
 Organisation / logistique: Me Lashawn Snider

En collaboration avec :  
 AKADEM  
 CEJEM  
 & le Forum INACH des 10 et 11 octobre (matin)

Virtual Citizenship and Social Responsibility  
 1<sup>st</sup> international Conference for the protection of the virtual environment  
 Renseignements au sujet de la manifestation Licra Inach : www.licra.org  
 Cette note est également disponible en: Anglais  
 Bernard Musicot

**Dans la même rubrique :**  
 14/05/2011 - FDIH fête ses "1 an" : merci à tous les membres - 17/05/2011  
 La violence antisémite pour l'année 2010, selon la CNCDH, par Marc Knobel - 15/04/2011  
 Lutte contre le racisme sur l'Internet selon la CNCDH - 15/04/2011  
 Racisme et antisémitisme sur l'Internet francophone en 2010 : la contagion par Marc Knobel - 15/04/2011  
 NGO-MONITOR : un guide interactif pour tout comprendre du BDS (Boycott Désinvestissement Sanction) - 08/04/2011

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Antisémitisme | Droit des nouvelles technologies | Droit Fiscal | Droit du travail | Droit immobilier | Droit International | Droit des personnes

ISRAËL EST DE 375 000. NATIONAL GEOGRAPHIC A PUBLIE DES CHIFFRES QUI FONT PLAISIR AUX PROFESSIONNELS DU TOURISME  
 10/11/2011 09:17

► Aéronautique: ISRAËLVALLEY - SATELLITES ESPIONS TURCS : LES ISRAËLIENS ASSISTENT AU SPECTACLE D'UNE TURQUIE QUI EVOLUE DE MANIERE SPECTACULAIRE DANS LE SECTEUR DU RENSEIGNEMENT SPATIAL.  
 10/11/2011 09:09

► Economie & commerce: ISRAËLVALLEY - LA BOURSE DE TEL-AVIV EN TRES FORTE BAISSÉ - ASHKENAZY DE RETOUR AUX AFFAIRES - LES SCIENTIFIQUES ISRAËLIENS ESPERE D'AVANTAGE DE COOPERATION AVEC LA CHINE - L'EURO BAISSÉ  
 09/11/2011 17:10

Actus Guysen

**LOCITA**

► [Evènement] Week-end PortGratuit : des e-commerçants offrent les frais de livraison  
 01/01/1970 01:00

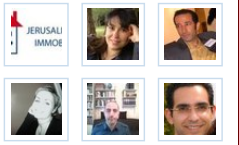
► Bandcamp a enfin son application facebook  
 01/01/1970 01:00

► L'envers du web : une campagne innovante de la Caisse d'Epargne  
 01/01/1970 01:00

► La Buzcard : une carte de visite actualisable à volonté  
 01/01/1970 01:00

► JobTeaser dévoile sa vidéo interactive sur Dailymotion  
 01/01/1970 01:00

Derniers connectés



La France en Israël

Galerie Photo



[forum](#)  
[conseils](#)  
[association](#)  
[équipe](#)  
[photos](#)  
[contact](#)

[Retour sur le site](#)

[ASSAS.NET recrute !](#)  
[LOGOS, votre concours d'éloquence est de retour](#)  
[Visite du Conseil constitutionnel](#)  
[MOVE YOUR ASSAS 11](#)  
[ASSAS.NET soutient l'UNICEF !](#)

Connexion » 

Nouvel utilisateur ? [Inscrivez-vous !](#)  [Aide](#)

[Site ASSAS.NET](#)  
[Forum](#)  
[Membres](#)  
[Calendrier](#)  
[Charte](#)

[Forum ASSAS.NET](#) > [Forum Public](#) > [L'actualité de l'association et d'Assas](#) Voir le [nouveau contenu](#)



Page 1 sur 1

# Mein Kampf, le domaine public et la diffusion globale de la haine : quelle prévention pour demain ? Forum public du 11 octobre à la Maison du Barreau

---

**Roman**

Posté 07 octobre 2011 - 12h22

Mein Kampf, le domaine public et la diffusion globale de la haine : quelle prévention pour demain ?

Mein Kampf, l'un des livres emblématiques du XXème siècle, tombera dans le domaine public en 2015, 70 ans après la mort de son auteur, Adolf Hitler. Il pourra donc être diffusé encore plus largement qu'il ne l'est déjà à travers le monde. Cette circonstance conduit à examiner de nombreuses questions de droit national, de droit international, d'histoire, de refoulement parfois mais surtout à s'interroger sur le

pourquoi de la diffusion encore très massive du livre dans diverses régions du monde et sur la cyber diffusion de textes de haine comme celui-ci.

Philippe Coen, à l'origine de l'Initiative de Prévention de la Haine indique que:

*« La diffusion de la haine, des encouragements et incitations à la violence et à la discrimination, font partie de l'actualité, notamment sur la toile. Le massacre d'Oslo en est une sombre manifestation. A l'occasion de la diffusion accrue qu'offrirait Mein Kampf (tragique et encore best et long seller) une fois dans le domaine public en 2016, nous proposons une option volontaire de signalétique de contenu de haine : juste prévenir et mettre en contexte. C'est une démarche de « liberté d'expression responsable » au même titre que les labels d'avertissement existants pour les films cinéma, la diffusion télévisuelle, les jeux vidéo, les contenus 'explicit' en musique, etc. Cette Initiative est aussi la proposition d'un message unifié, près de 70 ans après la fin d'une guerre effroyable, portée par le projet Nazi qui était largement décrit dans Mein Kampf. L'initiative s'adresse aux éditeurs, aux acteurs de l'internet et, bien sûr, aux États. »*

Le 11 octobre aura donc lieu un forum public sur ce thème :

Date: 11 octobre 2011 13h00-19h30

Lieu: Auditorium de la Maison du Barreau

Metro Pont Neuf

2, rue de Harlay

75001 Paris

Programme

Accueil 13h00 – Ouverture du Forum

13h10 -14h - Projection du film présenté par son auteur Antoine Vitkine

Documentaire : « Mein Kampf, c'était écrit » d'Antoine Vitkine (Journaliste, réalisateur)

14h00 – 14h15 Ouverture des travaux

Pourquoi réagir à la diffusion massive de la haine en ligne au moment de l'hyper diffusion de Mein Kampf renforcée par sa prochaine entrée en domaine public ? Présentation de la Déclaration de l'Initiative sur la prévention pédagogique de la Haine

**Jean Castelain** – Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris

**Philippe Coen** – Initiative de Prévention de la Haine

14h15 - 15h15 Table ronde n°1 Histoire – « Diffusion et réception de Mein Kampf: d'hier à Aujourd'hui »  
Mein Kampf: une histoire et un présent de la diffusion massive de la haine. Mein Kampf entrant dans le domaine public en 2016 : un enjeu pour l'histoire. La spécificité symbolique de Mein Kampf parmi les contenus de haine. Le degré de causalité de Mein Kampf et de sa diffusion dans la destruction de l'Europe jusqu'en 1945 (12 millions d'exemplaires diffusés alors). Compte rendu du pré-colloque histoire et politique à la Sorbonne du 12 septembre 2011 menés par le groupe des experts historiens de l'Initiative. Interprétations artistique et psychanalytique.

Animation : **Fabrice d'Almeida** – Professeur d'histoire, Université Panthéon-Assas (Paris 2)

**Edith Raim** – Docteur en Histoire – Institut d'histoire contemporaine de Munich (IfZ)

**Josselin Bordat** – Historien

**Jean-Marc Dreyfus** – Professeur d'histoire (Université de Manchester)

**Linda Ellia** - Peintre, Photographe [www.notrecombat.net](http://www.notrecombat.net) exposé au Mémorial de Caen

**Abram Coen** - Psychiatre des Hôpitaux Honoraire – Psychanalyste

15h15 – 16h45 Table Ronde n° 2 Le Droit en questions & Débat avec la salle

Mein Kampf et autres contenus de haine entrant dans le domaine public : enjeux de droit, que peut le droit national, européen international face à la dissémination de la haine ? La liberté de l'expression est elle soluble dans la pédagogie ? L'intérêt d'une déclaration commune d'incitation, non contraignante.

Animation: **Marie-Anne Frison Roche** – Professeur de Droit IEP Paris – MAFR

**Dominique de la Garanderie** – Ancien Bâtonnier du Barreau de Paris, Avocat

**Lorraine Donnedieu de Vabre** – Avocat

**Philippe Schmidt** – Président INACH, Vice Président Licra, Avocat

Débat avec la salle : Débat animé par **Stéphane Marchand** – Journaliste – France 24

16h45 – 18h15 Table Ronde n°3 Questions d'édition (papier/internet)

Mein Kampf entrant dans le domaine public et au vu de la propagation des contenus de haine en ligne: quels enjeux éditoriaux. Edition avec ou sans annotations ? Retraduction ? Avertissement et liberté de l'expression.

Animation : **Philippe Coen** Initiative de Prévention de la Haine – Vice Président AFJE

**Olivier Orban** – Président Editions Plon

**Anthony Rowley** – Professeur (IEP), Editions Fayard

**Marc Mossé** – UNIFAB/Microsoft

18h15 – 19h15 Table ronde n°4 – Points de vue croisés sur la problématique de la Prévention de la Haine

Animation : **Alain-Gérard Slama** – (Professeur IEP Paris), Journaliste, écrivain  
**Jean-Marc Sauv ** – Vice Pr sident du Conseil d'Etat  
**Francois Zimeray** – Ambassadeur de France pour les Droits de l'Homme  
**The Rt Hon Lord Peter Goldsmith, QC** - Barrister (Ancien Avocat G n ral – Grande Bretagne)

19h15-19h30 Cl ture – D claration Unifi e  
Synth se et Pr sentation de la D claration Unifi e et de la proposition d'Observatoire de Pr vention de la Haine par **Philippe Coen** Initiative de Pr vention de la Haine – Vice Pr sident AFJE & **Charles-Edouard Renault** - Avocat

Programme sujet   changements Acc s gratuit  
Mises   jour r guli res du programme sur : <http://hateprevention.org/evenement/>  
(<http://hateprevention.org/evenement/>)

ATTENTION RESERVATION INDISPENSABLE NOMBRE DE PLACES LIMITE  
RSVP : [contact@hateprevention.org](mailto:contact@hateprevention.org)

---

### **dutchboy1355**

Post  07 octobre 2011 - 14h55

Question b te de PI : l'oeuvre tombe dans le domaine public dans le monde entier ou uniquement en France ? J'avais cru comprendre que pour  viter la diffusion de cette ouvrage, c' tait tout simplement le Land bavarois qui d tenait les droits, emp chant ainsi toute propagation de Mein Kampf. C'est de ces droits dont il s'agit ?

---

### **La chemise de la nuit**

Post  07 octobre 2011 - 16h41

Oui, c'est les droits appartenant   la Bavi re qui tombent dans le domaine public. Donc c'est dans le monde entier.

Mon professeur d'histoire contemporaine de cette ann e, qui nous fait cour sur le IIIe Reich, nous a parl  de cette conf rence. J'ai cours, je peux pas y aller, mais  a vaut   mon avis vraiment le coup.

---

### **dutchboy1355**

Post  07 octobre 2011 - 16h54

Merci pour la pr cision. J'y serais  galement all  si je n' tais pas en stage. Un compte rendu est-il pr vu ?

---

### **Roman**


Post  07 octobre 2011 - 17h33

A priori  a va m me  tre film , et la conf rence dans son int gralit  sera disponible apr s.

---

### **Roman**

Post  07 octobre 2011 - 21h04

 (<http://www.assas.net/forum/index.php?app=forums&module=forums&section=findpost&pid=6015788>) dutchboy1355, le 07 octobre 2011 - 14h55 , dit :

Question b te de PI : l'oeuvre tombe dans le domaine public dans le monde entier ou uniquement en France ? J'avais cru comprendre que pour  viter la diffusion de cette ouvrage, c' tait tout simplement le Land bavarois qui d tenait les droits, emp chant ainsi toute propagation de Mein Kampf. C'est de ces droits dont il s'agit ?

Au fait, je r ponds juste   un truc : le Land de Bavi re refuse la publication en Allemagne, mais c'est du cas par cas dans chaque pays. Dans certains, c'est tout bonnement interdit, dans d'autres, c'est autoris  sans aucune particularit , et parfois c'est autoris  mais avec des limites. C'est le cas en France, o  en t te du livre il doit y avoir une sorte de "disclaimer" qui pr sente le contexte social,  conomique et historique dans lequel ce livre a  t   crit, ainsi que ses retomb es (suite   un arr t de la Cour d'appel de 1978 si mes souvenirs sont exacts). C'est la solution   laquelle aimerait arriver ce groupe de travail, au niveau europ en (cf. [la d claration unifi e \(http://hateprevention.org/declaration-unifiee-avant-projet/\)](http://hateprevention.org/declaration-unifiee-avant-projet/))

*L'Initiative de prévention  
de la Haine*

*Allemagne*

# Lernen aus der Geschichte

ENGLISH | LOGIN

SUCHE

[LERNEN & LEHREN](#) | [INTERNATIONAL DISKUTIEREN](#) | [TEILNEHMEN & VERNETZEN](#) | **ONLINE LERNEN** | [ÜBER UNS](#)

[STARTSEITE](#) ([HTTP://LERNEN-AUS-DER-GESCHICHTE.DE/](http://lernen-aus-der-geschichte.de/)) | [ONLINE LERNEN](#) ([HTTP://LERNEN-AUS-DER-GESCHICHTE.DE/ONLINE-LERNEN/](http://lernen-aus-der-geschichte.de/online-lernen/)) | [BEITRAG](#) ([HTTP://LERNEN-AUS-DER-GESCHICHTE.DE/ONLINE-LERNEN/BEITRAG/9922/](http://lernen-aus-der-geschichte.de/online-lernen/beitrag/9922/))

PODCAST /

## Debatte um "Mein Kampf" in Frankreich

Juristen und Historiker wollen den bevorstehenden Wegfalls des Urheberrechts vorbereiten.

Das Urheberrecht für "Mein Kampf" liegt seit 1945 beim bayerischen Finanzministerium. Und das hat den Nachdruck im In- und Ausland verboten. Nun fragen sich viele, was geschehen wird, wenn 2015 das Urheberrecht ausläuft, 70 Jahre nach dem Tod des Autors. Darüber debattieren in Paris nun Juristen, Historiker und Verleger.

Kein Verbot und keine Zensur. Mit diesem Leitmotiv hat die "Initiative zur Vorbeugung gegen Hass" in Paris die Arbeit aufgenommen. Potentielle Leser von Hitlers "Mein Kampf" sollen vielmehr aufgeklärt und gewarnt werden, sagt der Gründer der Organisation, Philippe Coen. Der Jurist will verhindern, dass sich in Europa wiederholt, was mit der Propagandaschrift in Japan geschehen ist.

Ein Beitrag von Bettina Kaps auf Deutschlandfunk vom 19.10.2011.

Podcast direkt anhören

[Zum Podcast auf Deutschlandfunk](http://ondemand-mp3.dradio.de/file/dradio/2011/10/19/dlf_20111019_0924_4eaa7187.mp3) ([http://ondemand-mp3.dradio.de/file/dradio/2011/10/19/dlf\\_20111019\\_0924\\_4eaa7187.mp3](http://ondemand-mp3.dradio.de/file/dradio/2011/10/19/dlf_20111019_0924_4eaa7187.mp3)) - wenn Sie die Audiodatei (MP3) herunterladen möchten, klicken Sie mit der rechten Maustaste auf den Link "Zum Podcast", gehen Sie auf "Ziel speichern unter" und wählen Sie Ihren Speicherort aus.

24 Okt 2011 - 11:00

[Glossar](#) (/glossar/10/letter1) | [FAQ](#) (/faq) | [Seitenübersicht](#) (/sitemap) | [Newsletter](#) (/Teilnehmen-und-Vernetzen/Newsletter) | [RSS-Feeds](#) (/Teilnehmen-und-Vernetzen/RSS-Feeds) | [Twitter](#) (<http://twitter.com/lerngesch>) | [Facebook](#) (<http://www.facebook.com/pages/Lernen-aus-der-Geschichte/115312628515771>) | [Impressum](#) (/Ueber-Uns/Impressum) | [Kontakt](#) (/Ueber-Uns/Kontakt)

Gefördert von der Stiftung EVZ (<http://www.stiftung-evz.de>)